

6^e ANNÉE — N° 1

JANVIER-FÉVRIER 1926

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ETUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

SOMMAIRE DU N° 1

— Avant-Propos de la 6 ^e année	1
— Trois Sabres, par E.-L. BUCQUOY, avec une page de dessins hors texte, de J.-E. HILPERT	2
— 10 ^e Chasseur à cheval — 1845. — Trompette de musique, avec planche hors texte en couleurs N° 1, de L. ROUSSELOT	4
— Musiciens de cavalerie — 1854, avec planche hors texte en couleurs N° 2, de JOB	4
— Trompette-Major vers 1814. (Communication de C. LEROY.)	4
— Musiques et Fanfares des troupes à cheval, 1815-1925, par le Capitaine DARBOU	5
— Echos et nouvelles, par H. DEFONTAINE.....	9
— Bulletin de la Société.....	14
— Questions et réponses. — Tablier de Timbale 1 ^{er} Empire, avec planche phototypique hors texte en noir	15

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1926 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	45 fr.	50 fr.
Recommandé	50 »	56 »
Avec envoi sous tube	50 »	55 »
Avec envoi sous tube recommandé	55 »	60 »

Les cinq premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923, 1924 et 1925) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1^o Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2^o Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,

M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

LE PASSEPOIL

Avant-Propos de la 6^{me} année.

En inaugurant sa 6^e année, le Passepoil, tout en témoignant de sa vitalité, constate que les nouvelles adhésions qui lui sont parvenues sont encore trop peu nombreuses pour permettre à son comité de lui donner l'extension que nous voudrions lui voir prendre, et nous insistons encore auprès de nos fidèles Abonnés pour qu'ils nous amènent de nouveaux adhérents.

Après la fin de l'intéressant travail du Capitaine Darbou sur les « Musiques et Fanfares des troupes à cheval », nous publierons entre autres cette année une étude que M. Huen a entreprise sur les cantinières, non pas sur celles aux beaux uniformes du 2^e Empire, mais sur celles qui firent en loques les campagnes du 1^{er}, puis un travail de M. Defontaine sur le costume de cour des généraux et nous terminerons l'année par deux numéros consacrés au service de santé auquel MM. Tanconville, Darbou, Ferron, Rousselot et Bucquoy travaillent dès maintenant.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous serons toujours heureux de faire connaître les pièces de collections inédites dont ils voudraient bien nous communiquer des dessins ou photographies susceptibles de reproduction.

Enfin nous annonçons que dans quelques semaines nous aurons pu remettre à chacun de nos membres fondateurs et bienfaiteurs l'original aquarellé d'un dessin hors texte qui leur avait été promis. Ceux qui paraîtront désormais pourront être cédés à ceux de nos Abonnés qui en feront la demande — s'adresser à la rédaction du Bulletin.

Le Comité.

TROIS SABRES

Le sabre N^o 1 qui provient de la collection Defontaine est un très beau spécimen de sabre d'officier d'État-major Consulat. Il est dans ses grandes lignes conforme au type réglementaire et s'en distingue par la finesse des ciselures, les oreilles effilées à tête de Gorgone, la queue du quillon en tête de chien et surtout les merveilleux trophées d'Égypte qu'on trouve sur la chape, le bracelet et le bout du fourreau. Ce sabre est de la même dimension que les 2 autres.

Le sabre N^o 2 qui provient de la collection J. Reubell est un type nettement fantaisie du même sabre d'État-major Consulat. Le quillon qui se rattache à la chaîne se termine par une tête de chien qui avale le serpent formant le crochet de la chaîne. Le fourreau en bronze doré est d'une richesse de ciselure poussée à l'extrême. La poignée est en nacre gravée en or ; la lame blanche incrustée d'ornements dorés dans le style de ceux de la nacre. Les personnages figurés sont : sur chaque oreille Mars ; sur le fourreau de haut en bas ; Achille, Neptune, Minerve, Hercule. Ce sabre fut acheté vers 1865 en Espagne d'un paysan vers 1895 par M. Reubell pour une soixantaine de francs.

Les détails académiques d'Achille et de Neptune sont vraiment traités avec une telle précision qu'ils ont dû faire certainement l'admiration des « merveilleuses » costumées à la grecque qui ne se voilaient guère davantage dans les salons de Barras à la veille de brumaire. Achille « aux pieds légers » et Neptune « la barbe limoneuse » ont pu inspirer David pour le choix de ses guerriers dans sa toile fameuse : « l'Enlèvement des Sabines ». Par ailleurs, les deux personnages olympiques pourraient bien être l'œuvre de l'artiste qui cisela les figures ornant le sabre merveilleux offert par la ville de Marseille au vainqueur des Pyramides à son retour d'Égypte.

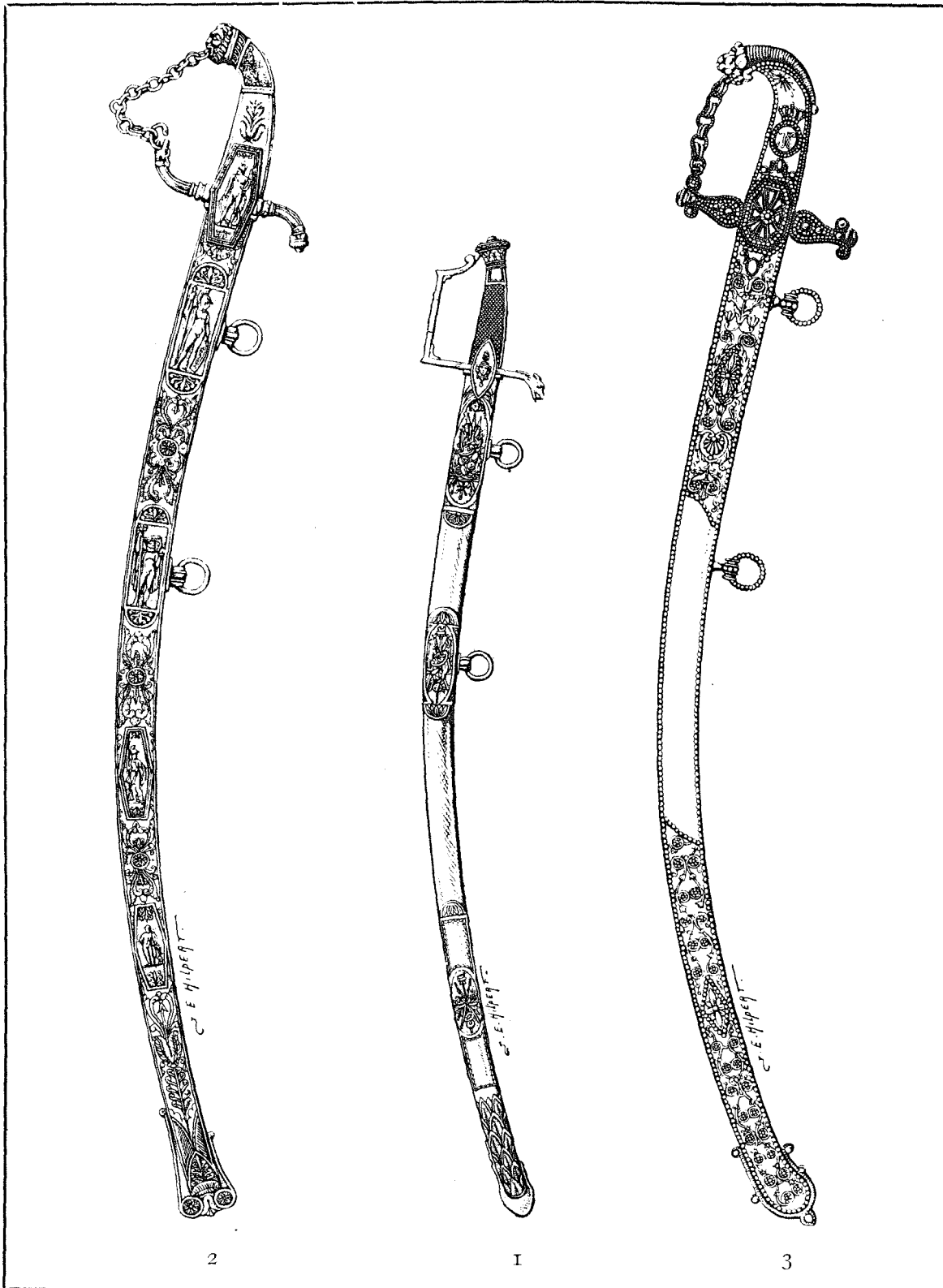
Le sabre N^o 3 qui provient de la collection du Prince de La Moskowa est un sabre de cour donné au Maréchal Ney par Joseph Napoléon, roi de Naples. Il est entièrement en acier avec poignée, chape et bouts dorés ; la chaînette et les ornements en perles d'acier ; en haut de la poignée l'initiale N en or dans un ovale de nacre surmonté d'une couronne royale.

E.-L. BUCQUOY.

Officier de grenadiers
du Régiment d'Anvers
1^{er} Empire



Argent sur os
(Communication
de M. Y. Saint-Aubin)



1. Sabre d'Officier d'Etat-major, Consulat.
2 idem, modèle fantaisie.
3. Sabre de cour du Maréchal Ney.

10^e CHASSEURS A CHEVAL 1845

TROMPETTE DE MUSIQUE

(PLANCHE N° 1.)

C'est le titre exact que donne la planche de Valmont qui a servi à M. Rousselot à dessiner sa planche N° 1. Il faut entendre qu'il s'agit d'un musicien jouant de la trompette à cylindres. A noter comme particularité le colback en fourrure brun-clair avec son cordon tricolore.

E.-L. B.

MUSICIENS DE CAVALERIE 1854

(PLANCHE N° 2.)

Les intéressantes tenues de musiciens qui figurent sur notre planche 2 proviennent d'un très curieux album dont a parlé M. le capitaine Darbou dans son étude. Il en existe un exemplaire au musée de l'armée ; un autre est entre les mains de Job, qui y a puisé ces 3 types. Il date du commencement du second Empire et a ceci d'intéressant qu'il donne un dessin très précis de chaque instrument dont il rappelle en même temps le nom exact.

E.-L. B.

TROMPETTE-MAJOR VERS 1814

(PLANCHE N° 11 de 1925.)

Le tambour-major représenté sur la planche 11 de 1925 par Job ne nous paraît pas pouvoir être daté de 1814. Son sabre est en effet du modèle 1816 ou même du modèle 1822; l'invisibilité du quillon empêche de préciser ; le pantalon semble d'artillerie, mais le métal des galons empêche de le classer à cette arme. Le cumul des galons d'argent avec les boutons jaunes est assez étrange et incite avec les autres anomalies de l'uniforme à croire qu'on se trouve là en présence d'un trompette-major de la garde Nationale sous la Restauration, dans une tenue un peu fantaisiste.

C. LEROY.

MUSIQUES ET FANFARES DES TROUPES A CHEVAL

(1815—1925)

Suite de l'article paru dans le N^o 6 de la 5^e année, page 89.

Deuxième partie : ARTILLERIE

HISTORIQUE

Les régiments d'artillerie à pied (Garde et ligne), créés en 1815, eurent une musique constituée sur le type des musiques d'infanterie et qui, par conséquent, ne rentre pas dans notre programme.

Quant aux régiments d'Artillerie à cheval, sous la Restauration, il est possible qu'ils aient organisé des fanfares comme les régiments de Cavalerie : Valmont nous a conservé la tenue des musiciens du Régiment de la Garde.

Les régiments d'Artillerie de campagne, formés à partir de 1829, organisèrent leurs fanfares sur un modèle analogue à celles des régiments de Cavalerie, d'abord avec l'aide de gagistes, qui furent officiellement supprimés en 1839.

En 1845, l'ordonnance du 2 novembre prescrit de constituer les musiques des 14 premiers régiments d'artillerie (le 15^e était celui des pontonniers) à 40 exécutants, dont 25 trompettes et 15 élèves. Ce que nous avons dit des musiques de Cavalerie s'applique également à cette date à celles d'artillerie. Elles sont toutes montées, sauf celles des pontonniers. Elles sont dirigées par le trompette-major.

Le décret du 16 août 1854 détermina la composition des musiques d'artillerie sur le même modèle que celles de cavalerie, en créant les mêmes classes de musiciens, avec un chef et un sous-chef. Le trompette-major, supprimé à cette occasion, fut rétabli par les états d'effectifs du 20 février 1860.

Les musiques sont montées dans les deux régiments d'artillerie de la garde impériale, dans les 7 régiments d'artillerie montée (10 en 1860), et dans les 4 régiments à cheval. Elles sont à pied dans les 5 régiments à pied de la ligne et dans le régiment de pontonniers. — Le décret du 26 mars 1860 s'applique également à l'artillerie.

Le 6 février 1867, les musiques d'artillerie, sauf celle des pontonniers, furent supprimées et les fanfares constituées uniquement avec des trompettes. Après la guerre de 1870, on reconstitua les musiques d'artillerie. Un décret du 5 octobre 1872 prescrivit de constituer dans chaque école d'artillerie, ainsi qu'au régiment de pontonniers, une musique composée de 1 chef, 1 sous-chef, 38 musiciens. La musique des pontonniers ne fut pas maintenue par la loi des cadres de 1875, mais paraît avoir subsisté encore quelques années.

Les musiques des Ecoles d'artillerie, fréquemment menacées de suppression, parvinrent à subsister jusqu'en 1914, au moins une partie d'entre elles. Elles n'ont pas été reconstituées depuis la guerre.

Les régiments d'artillerie, réduits à leurs trompettes, disposaient, quand ils étaient dans la même garnison qu'une des écoles d'artillerie, de la musique de cette école, laquelle n'étant pas montée, figurait, dans les prises d'armes à pied, derrière les trompettes. Dans le cas contraire, certains régiments d'artillerie ont parfois cherché à renforcer un peu leur fanfare, même à l'époque actuelle. En 1922, par exemple, le 243^e d'artillerie, à Wiesbaden, possédait une fanfare formée de trompettes de diverses catégories, d'un tambour qui figurait au centre du 1^{er} rang et dont le cheval était tenu par les 2 trompettes voisins, et de cors de chasse qui constituaient le 2^e rang de la fanfare.

Le trompette maréchal des logis, qui portait généralement les galons de maréchal des logis-chef, est dénommé depuis 1909 trompette-major et peut être maréchal des logis, maréchal des logis-chef ou adjudant.

Les bataillons d'artillerie de forteresse, devenus bataillons, puis régiments d'artillerie à pied, ont toujours eu également des trompettes. De même que dans les groupes d'Afrique, le trompette-major y est seulement brigadier, et peut être éventuellement maréchal des logis¹⁾.

¹⁾ D'après un renseignement communiqué par M. L. Fallou, le trompette Maréchal-des-logis de l'artillerie de la Garde a porté de 1860 à 1870 la tenue des trompettes avec les particularités suivantes: Tresse or, façon dite au boisseau, au collet et au parement. Talpack avec flamme à tresses bleues et gland écarlate. Pompon écarlate et blanc comme celui des trompettes.

Nous avons noté, en 1909, un curieux trompette, faisant fonction de trompette-major aux batteries à cheval de la 6^e Division de Cavalerie, à Lyon. Il portait le casque bronzé alors en essai dans l'artillerie à cheval; la veste d'artillerie avec galon d'or de trompette-major au collet, le parement surmonté d'un galon de trompette tricolore avec au-dessus le galon rouge de 1^{re} classe. L'artillerie de la 6^e Division de Cavalerie portait alors en grande tenue un plumet en plumes écarlates, mais fixé au sommet du casque et rejeté vers l'arrière (et non placé à gauche et tombant verticalement comme à la 1^{re} Division de Cavalerie à Paris).

Certains régiments à pied ont également réussi à constituer des fanfares un peu plus complètes. C'est le cas actuellement du 313^e régiment, à Mayence, dont la fanfare est constituée d'une série de trompettes et de trompettes à clef.

UNIFORMES.

A 1815 — 1854.

Garde royale. — Artillerie à cheval (v. 1825). Tenue des canonniers, galon d'or au collet et au parement et boutonniers d'or aux revers.

Artillerie montée (1829). Même tenue, mais avec panache retombant en crin blanc au colback.

Ces deux tenues sont sommairement décrits dans Valmont.

Ligne. Pas de renseignements sur l'artillerie à cheval avant 1829.

Pour les régiments constitués à partir de 1829, Valmont donne en 1831 la tenue suivante : Schako de troupe à panache en crins tricolore. Habit-veste de troupe avec galons d'or au collet et à la taille. Le reste comme la troupe.

Vers 1845, les musiciens prennent le colback comme les trompettes. La collection Schmid leur donne à cette époque la tenue suivante : Colback avec flamme écarlate à gland de même ; plumet écarlate. Habit-veste de troupe avec galons d'or au collet et au parement. Le reste comme la troupe. Giberne porte-musique. Sabre.

La série du Musée de l'Armée, dont nous avons déjà parlé, donne vers 1850, la même tenue, mais sans aucun galon au collet ni au parement, avec pantalon d'ordonnance et sabre.

B 1855 — 1870.

Garde impériale. — Nous ne décrivons pas la tenue des musiciens de la Garde, par ailleurs bien connue. Nous remarquerons seulement que les musiciens et le sous-chef du régiment à pied (puis régiment monté) ont le dolman blanc à 5 rangées de boutons en grande tenue, et le dolman bleu à 3 rangées en petite tenue, leur chef a, comme les officiers, 5 rangées aux 2 dolmans.

Le régiment à cheval a eu un timbalier, dont les Collections alsaciennes contemporaines ont conservé l'uniforme.

Ligne. La tenue arrêtée par les règlements du 21 mars 1855 et 27 juin 1860 est la suivante :

Musiciens. — Schako de troupe ; aigrette en crin blanc avec coquillage écarlate (blanc en 1860) ; pompon tricolore. Habit de troupe avec galons d'or au collet suivant la classe.

Contre-épaulettes écarlate et jaune d'or. Pantalon d'ordonnance, et s'il y a lieu pantalon de cheval, comme la troupe. Manteau ou capote-manteau. Giberne porte-musique.

Sous-chef. — Tenue d'adjudant. Schako sans chevrons avec galon or liseré près de chaque bord d'une raie rouge. (Schako en cuir noir en 1860). Aigrette en crin blanc avec coquillage écarlate en 1855 ou en filé d'or en 1860. Cordon de schako écarlate et or en 1865, or et bleu foncé en 1860. Broderie distinctive au collet. Contre-épaulettes or à raies rouges. Buffletteries en cuir verni noir.

Chef. — Schako de sous-lieutenant (en 1855, le galon est à cul de dé). Plumet en plumes de coq écarlates avec tête blanche ; coquillage du plumet et pompon or. Cordon de schako or et écarlate en 1855, or et bleu foncé en 1860. Habit-veste d'officier avec broderie distinctive au collet ; contre épaulettes or. Buffletteries en cuir verni noir. Porte-manteau avec lyre à bandelettes or.

Les règlements des 5 octobre 1872 et 11 avril 1873 ont fixé la tenue des musiciens des Écoles d'artillerie : Schako de troupe, aigrette et son coquillage blancs, pompon tricolore. Dolman d'artillerie, le collet bordé d'un galon d'or de 22 mm. (un peu plus tard, une patte à écusson écarlate, ornée d'une grenade bleu foncée, est placée aux coins du collet.). Pantalon d'ordonnance. Sabre.

Le schako disparut progressivement après 1890 et fit place à un simple képi d'artillerie avec grenade, et sans attributs. Le 4 juillet 1888, le galon d'or du collet fut supprimé et remplacé par une lyre écarlate portée sur chaque bras. Le 22 novembre 1897, les musiciens durent être équipés en hommes à pied, c'est-à-dire avec le sabre-baïonnette. Le dolman supprimé à partir de 1906, fit place à la veste d'artillerie portant une grenade rouge au collet et une lyre sur chaque bras.

Le sous-chef dut porter en 1873 le schako d'adjudant (galons en or coupés d'une raie écarlate), l'aigrette en crin blanc avec coquillage en or et le pompon tricolore. Dolman d'adjudant avec broderie distinctive au collet, sans galon au parement. Portegiberne en cuir verni noir.

Le schako supprimé fut remplacé vers 1885 par le képi d'adjudant, avec lyre sur le devant ; en grande tenue, il portait l'aigrette en crin blanc, que remplaça en 1912 le plumet en plumes de coq écarlates adopté pour les adjudants.

(à suivre)

Capitaine DARBOU.

ECHOS ET NOUVELLES

Les Ventes. — Hôtel Drouot, Salle 11, Maître René Boisnard, Commissaire-Priseur, assisté de M. P. Foury, armurier-expert près le tribunal civil de la Seine, ont dispersé les éléments d'une collection anonyme intéressante et variée. Le catalogue indiquait 323 numéros, l'ensemble — exposé le 17 novembre, vendu les 18 et 19 — a atteint le chiffre de 57.926 francs, frais en plus.

Il n'existait pas, à proprement parler, de «clous» dans cette collection. Toutefois, les sabretaches et quelques pièces que l'on retrouvera aisément en parcourant le compte rendu ci-après, méritaient de retenir plus particulièrement l'attention.

On verra que les prix ont été en général très bon marché.

N^{os} (du Catalogue) : 8) Épée de Cour (Ls XVI), garde acier diamanté, coquille ajourée, lame bleuie gravée or, fourreau galuchat garnitures acier : 40 fr — *Révolution* : SABRES : 17) de volontaire, garde à grenade, pommeau tête de lion ; sur la lame : « *volontaire patriote* » (sic) : 15 fr. — 19) S. de Sans-Culotte, garde sans branche, lame avec ornements dorés et l'inscription : « *Rien ne peut ébranler mon courage* », fourreau cuir brun garni laiton : 75 fr. — 24) S. d'off. de volontaires, garde bronze doré à 3 branches encastrant la tunique de Mars dans un cor de chasse, pommeau surmonté du bonnet phrygien avec cordelière et glands : 32 fr. — 27) S. d'off. supérieur d'E. M. Poignée bronze doré à branche unique, pommeau casque empanaché, lame légèrement courbe gravée de faisceaux et à l'avant : « *La Nation* », au revers : « *La Loi* » ; fourreau basane noire garnitures dorées à bracelets portant d'un côté : une paire de balances rayonnantes et de l'autre : un œil au milieu d'un triangle également rayonnant, sur un bracelet les foudres d'E. M. et sur le bout une ruche entre deux lances réunies par un ruban croisé. Belle dorure. (Ce sabre pourrait être également attribué à un Représentant du Peuple en mission aux armées). 610 fr. — 33) S. d'off. de cavalerie légère, garde à 1 branche perlée. Lame bleuie gravée et inscription « *Vaincre ou mourir* ». Fourreau cuir garni laiton : 105 fr. — *Premier Empire*. SABRES. 36) S. d'off. général. Garde br. doré à 1 branche ciselée, 1/2 oreillons à palmettes, pommeau tête de lion, fusée ébène quadrillé, lame courbe. Fourreau cuir entre 2 branches, recouvert presque entièrement de garnitures bronze doré et ciselé. Sur la chape, à l'extérieur, faisceau de licteur entre 2 palmes surmonté d'un aigle empiétant un cartouche à étoiles ; à l'intérieur, l'inscription : « *FOURNERA, fabricant d'armes blanches à Paris. BOTEAU* ». Bout important, orné en haut d'attributs militaires ciselés en relief, en bas, de palmettes disposées en losanges. (Ce sabre doit être daté de l'époque du Sacre. la réunion du faisceau consulaire et de l'aigle impérial est dans l'esprit des premiers



Sabretache 11e Hussards, Consulat
(N° 175 du Catalogue)

« napoléons » frappés à la Monnaie. Comme on sait, les premières pièces d'or à l'effigie de l'Empereur portent autour de son profil l'inscription : « Napoléon Empereur » et au revers : « République Française, 1804 » 420 fr. — 37) S. d'off. sup. Garde br. doré ciselé à oreillons portant d'un côté, la cuirasse de Mars, de l'autre un faisceau de licteur accosté de 2 cornes d'abondance. Pommeau tête de lion. Fusée nacre. Fourreau cuivre ciselé à 2 bracelets octogones à tête de méduse. 310 fr. — 38) S. d'off. de gren. à ch. G. I. marque « COULAUX et Cie, *Klingenthal* » 320 fr. — 41) S. d'off. de Gendarmerie d'Élite monté avec une lame d'off. des ch. à ch. G. I. fourreau cuivre à 2 bracelets ciselés : 400 fr. — 43) S. d'off. d'Artillerie à pied G. I. Sur la lame bleuie, argentée et gravée : « *Artillerie* ». — « *Garde Impériale* ». Marqué « COULAUX Frères » : 880 fr. — 44) S. d'off. à la chasseur, fourreau fer à bracelets et bout très importants. Marque : « *Manufacture Impériale de Klingenthal, 1813* » : 85 fr. — 45) S. à la chasseur, garde à 3 branches en cuivre avec oreillons et bouton sur la fusée. Sur la lame courbe très finement gravée or et argent, un cavalier, dont le porte-manteau est timbré 2, galope au-dessus d'un canon et d'une forteresse. Aigle couronné. Attributs et ornements. Fourreau et bracelets fer. Marque : « *Manufacture de Klingenthal, COULAUX Frères* ». (Le catalogue attribue ce sabre aux éclaireurs de la garde impériale. Nous estimons plutôt devoir l'attribuer à un sous-officier du 2^e Gardes d'honneur, le 2^e éclaireurs n'ayant eu de commun, à tous points de vue avec le 1^{er} de l'arme que la dénomination *d'éclaireurs*). 210 fr. — 46) S. d'off. de dragons : 165 fr. — 53) S. d'off. de gren. à p. de la G. I. avec le profil à gauche de l'Empereur, en argent sur l'oreillon extérieur, l'aigle couronné et sur la lame courbe les mots : « *Garde Impériale* » — « *Grenadiers à pied* » et la lettre N dans une couronne posée sur un cartouche où est gravé le mot : « *Patrie* ». Fourreau cuir à 3 garnitures laiton. (Ce sabre doit avoir appartenu à un officier monté). 290 fr. — 54) S. d'off. de grenadiers de la G. R. d'Italie : 130 fr. — 56) S. d'off. d'inf. monture br. doré et ciselé à 1 branche et oreillon à tête de Minerve. Fourreau fer garni bronze doré richement ciselé en relief d'attributs et trophées. Ce sabre appartenait au capitaine BOISIRVEN, du 34^e de ligne, qui le porta pendant les campagnes de l'Empire, de 1806 à 1813. Il y est joint un mémoire de proposition de retraite retraçant les états de service de cet officier et 2 lettres établissant la provenance de l'arme : 380 fr. — 62) S. d'off. des Marins G. I. Garde br. doré ciselé à 5 branches, pommeau tête de lion à crinière peignée et tressée, fusée br. argenté, oreillons en forme de *scutum* minuscule portant un œil rayonnant et entourés de perles. Lame courbe très large, gravée (dans la manière de la troupe) des mots : « *Garde Impériale* » et de l'ancre. Fourreau cuir à 3 garnitures bronze doré, ciselé ainsi que des palmettes et autres ornements en relief : 640 fr. — 65) Epée-clavier d'off. sup. d'E. M. Sur la coquille, ajourée et finement ciselée, la tête laurée de l'Empereur, à gauche, dans une couronne de lauriers. Attributs d'E. M. Poignée de nacre à 4 faces. Garnitures br. doré ciselé. Lame gravée. Sans fourreau : 110 fr. — 66) Epée-clavier d'officier. Coquille ajourée, finement ciselée à l'aigle avec ailes déployées. Pommeau en olive orné de chaque côté du profil lauré de l'Empereur. Fusée ébène. Lame bleuie, gravée, dorée, sans fourreau : 120 fr. — 67) Epée-clavier d'off. général. Sur la coquille, Minerve assise au milieu d'attributs. A l'embase du pommeau, tête de guerrier et étoile. Fusée ébène. Lame bleuie, dorée, gravée : 55 fr. — 78) *Restauration*. Sabre de Gendarme de la Maison du Roi : 520 fr. — 79) S. de Mousquetaire Gris : 1050 fr. — 156) BAUDRIER complet de glaive de l'École de Mars : 200 fr. — 157) CEINTURON d'off. de Chasseurs des Ardennes (Rév.). Maroquin rouge, brodé or de baquettes et de feuillages. Plateaux d'agrafes à tête de sanglier. Plateaux de bélière hexagonaux à tête de Méduse. Bélières avec bouts en losange tronqué, orné de perles et de fleurettes. Boucleaux à palmettes. (Nous ne savons si la tête de sanglier sur les plateaux est une hypothèse d'attribution basée sur la légende médiévale du *Sanglier des Ardennes*, ou une attribution établie sur un document précis, mais nous rappelons ici que les boutons des « Chasseurs des Ardennes

portaient ce titre entourant le faisceau sommé du bonnet phrygien traversant un cor de chasse). 510 fr. — 159) Ceinturon d'off. sup. Consulat. Maroquin rouge, bordé d'argent. Bélières piquées d'argent, boucleteaux à têtes de bélier rayonnant. 85 fr. — 160) Ceinturon d'off. de hussards. Consulat. Maroquin rouge à baguettes et feuillages brodés or, plateaux à têtes de lion, ceux des bélières, en rosaces, sont à têtes de bélier: 205 fr. — 174) SABRETACHE. Rév. Drap rouge brodé du faisceau au bonnet accosté des 2 écussons timbrés R. F. et de 2 branches de chêne. Galon de pourtour blanc: 170 fr. — 175) S. du 11^e hussards. Consulat. Broderies en couleurs sur drap bleu céleste. (*C'est cette sabretache qui illustre cet écho*, et nous remercions vivement M. Foury, l'expert, d'avoir bien voulu se dessaisir en faveur du « Passepoil » de ce cliché qui ornait la couverture du catalogue de la vente): 190 fr. — 176) S. des Guides de la Garde des Consuls. Broderies en couleurs sur drap écarlate: 240 fr. — 177) S. d'off. du 4^e chasseurs à cheval. Consulat. Broderies en couleurs et argent sur drap écarlate: 240 fr. — 178) S. 1^{er} Emp. de sous-off. des chasseurs à ch. G. I. (Porte le poinçon de l'Exposition de 1889 où elle a figuré): 420 fr. — 179) S. 1^{er} Emp. d'Art. de la G. I. Broderies en couleurs sur drap bleu foncé: 4500 fr. — 180) S. d'off. du 4^e hussards. 1^{er} Emp. Drap écarlate. N° 4 et couronne en cuivre doré estampé, branches de laurier brodées et galon or: 105 fr. — 181) S. d'off. de hussards av. ceinturon complet en cuir noir. Aigle et couronne cuivre doré, plateaux à tête de lion cuivre doré: 175 fr. — 183) S. de trompette des Ch. à ch. G. I. 2^e Emp.: 80 fr. — 184) S. de Ch. à ch. G. I. 2^e Emp.: 185 fr. — 185) S. de trompette des Guides G. I. 2^e Emp.: 150 fr. — 186) S. de Guide G. I. 2^e Emp.: 180 fr. — 187) S. d'Art. G. I. 2^e Emp.: 120 fr. — 188) Giberne 1^{er} Emp. d'off. d'E. M. maroquin rouge, aigle et bordure br. doré, banderole à boutons demi-sphériques dorés, bordure galon or: 155 fr. — 189) Giberne 1^{er} Emp. d'off. de la Gendarmerie de Paris. Coffret cuir noir, motif métal argenté, aux armes Impériales. Bordure métal argenté. Banderole argent rayée vert foncé avec ornements métal argenté et aigle bronze doré: 120 fr. — 194) Giberne. 2^e Emp. de gr. tenue d'off. des Ch. à ch. G. I. banderole galons argent, rayures vertes: 190 fr. — 195) Giberne. 2^e Emp. de gr. tenue d'off. des Lanciers G. I. banderole galon or, rayures bleues: 260 fr. — 200) Pommeau et bout de canne en métal argenté et paire d'épaulettes ayant appartenu à Maurice DUBOIS, Tambour-major aux grenadiers de la G. I. La calotte du pommeau porte gravés l'Aigle impériale empiétant des foudres et l'inscription « Grenadiers de la Garde Impériale, Infanterie, 1807 ». Sur la partie inférieure, on lit:

Maurice DUBOIS

Tambour-major

au (*sic*) grenadiers de la Garde Impériale
ancien cornet au 16^e Régiment d'Infanterie légère

Les épaulettes à nid d'hirondelles et crépines d'or, portent, au centre, une rosace en métal argenté avec grenade enflammée, dorée, entourée d'une couronne de lauriers. Les deux pattes sont bordées d'une double torsade de galon d'or et garnies d'une triple rangée de chaînettes-gourmette en métal argenté. (Le tout placé sous une petite vitrine montée sur acajou): 440 fr. — 203) Tonnelet fond bleu cerclé rouge, à l'effigie de l'aigle, avec banderole, ayant appartenu à Mme DENIÈRE cantinière au 4^e Escadron du Train. 2^e Emp.: 105 fr. — COIFFURES. Consulat. 205) Shako de chasseur du 4^e léger. Cordon et raquettes. Plumet de côté, bleu à sommet jaune: 145 fr. — *Premier Empire*. 206) Casque de Cuirassier: 640 fr. — 207) Casque de Cheval-léger: 6200 fr. — 208) Shapska de Lancier Rouge de la G. I.: 1200 fr. — 209) Shapska d'off. du 3^e Lanciers Polonais G. I.: 560 fr. — 210) Shako d'off. du 8^e Régt de la Jeune G. I. Plumet vert: 550 fr. — 211) Shako de colonel du 3^e Régt de Chasseurs à cheval. Plaque losange métal argenté à n° 3

dans cor de chasse: 410 fr. — 212) Shako d'off. du 3^e Rég^t d'Artillerie de marine: 490 fr. — 213) Shako de chef d'escadron de hussards. Plumet vert et rouge: 390 fr. — 214) Shako du 4^e hussards. Plaque losange n^o 4: 130 fr. — 215) Shako de grenadier du 2^e de ligne. Garni d'un galon de pourtour et de chevrons rouges. Plaque à soubassement: 275 fr. — 216) Shako de voltigeur du 3^e de ligne. Plaque losange à cor de chasse n^o 3: 155 fr. — 217) Shako du 93^e de ligne. Plaque losange à l'aigle: 250 fr. — 218) Shako du 20^e de ligne avec cordon et raquettes. Plaque à soubassement: 300 fr. — 219) Shako du 57^e de ligne. Plaque à soubassement: 165 fr. — 220) Shako du 156^e de ligne. Plaque à soubassement: 180 fr. — 221) Shako de chasseur du 18^e Léger. Plaque à soubassement en fer blanc. Carotte verte. 360 fr. — *Restauration*. — 222) Casque de Mousquetaire Gris: 850 fr. — 223) Casque de cheval-léger Maison du Roi: 890 fr. — 224) Casque de G. du corps du Roi. (1^{er} modèle). Plumet blanc à base jaune: 520 fr. — 225) Casque de G. du corps du Roi modèle 1820: 530 fr. — 226) Casque d'off. de dragons: 580 fr. — *Second Empire*. 220) Casque de Cent-Gardes avec plumet d'origine: 580 fr. — 230) Casque d'off. de cuirassiers G. I.: 420 fr. — 231) Casque de dragons (G. I.): 180 fr. — 232) Casque de carabinier: 250 fr. — 233) Casque d'off. de cuirassiers, 1858-70: 160 fr.

Un bibelot napoléonien à retrouver. Le courriériste théâtral du *Phare de la Loire*, (n^o du 5 janvier) raconte l'anecdote suivante sur Réjane, la fameuse créatrice du rôle de « *Madame Sans-Gêne* ».

Etant allé interviewer la regrettée actrice parisienne « nous la trouvâmes en train de regarder, attentivement, une large boucle en argent, aux fines ciselures, qui représentaient deux victoires ailées tenant au-dessus d'un N, une couronne laurée ».

— Savez-vous où j'ai trouvé cette boucle, — nous dit Réjane — à Compiègne... et c'est à la devanture d'un brocanteur misérable que j'avise ce bijou — car c'est un bijou... Je l'ai acheté pour quelques francs, ne sachant pas trop de quel métal il était fait, car il était irréprochablement sale, et voilà qu'en le nettoyant j'ai découvert une petite merveille — du temps, voyez les poinçons — qui a sans doute appartenu à quelqu'un de l'entourage de l'Empereur. Je la porterai à toutes mes représentations et ce sera mon « fétiche ».

« Et Réjane se tint parole. Nous ne savons pas ce qu'est devenue cette boucle. Il serait curieux de la retrouver... ».

L'objet en vaut la peine, sans aucun doute.

Le drapeau des chasseurs à pied. — Le 24 décembre, le glorieux drapeau des chasseurs à pied a été reçu aux Invalides par M. le général Mariaux, gouverneur. Le drapeau a été solennellement remis au Musée de l'Armée au cours d'une prise d'armes.

La loque glorieuse, dont la hampe porte les souvenirs de maints combats, est veuve de son étamine; la guerre a fait de cet emblème une émouvante relique où la soie tricolore n'est plus qu'un souvenir, mais la lance dorée supporte la croix de la

Légion d'honneur, la médaille militaire, la croix de guerre avec palmes ; la fourragère rouge et l'ordre du Mérite italien, témoignages impérissables des hauts faits accomplis.

(On sait que le drapeau a été remplacé par un neuf, remis au 30^e bataillon de chasseurs alpins au cours des derniers manœuvres de l'Eiffel).

Les grand-cordons et les cardinaux. — C'est agenouillé sur le coussin du sacre des rois de France — dernier écho du centenaire du sacre de Charles X! — que S. E. Mgr. Ceretti, nonce du Pape à Paris a reçu le 21 décembre, au cours d'une cérémonie intime, mais très brillante, à l'Elysée les insignes de la dignité de cardinal (la *barrette* des mains du cardinal archevêque de Paris, le *manteau* par le chef du Protocole) par devant M. Doumergue, Président de la République qui est protestant, comme on sait, et n'eut pu imposer le manteau à la satisfaction de l'Eglise, bien que comme chef de l'Etat, il soit chanoine de St Jean-de-Latran à Rome, par tradition remontant à Saint Louis... et chanoine d'honneur à Lyon, capitale ecclésiastique de S. E. le Cardinal Primat des Gaules, encore à présent.

A cette occasion, le cardinal italien portait le grand cordon de la Légion d'honneur, alors que naguère la tradition exigeait que les princes de l'Eglise romaine, et en France en particulier, portassent les insignes de grand-croix sous forme de la plaque de Grand Officier du double de la grandeur réglementaire, le camail d'hermine couvrant les épaules d'un prélat et sa ceinture achevant de cacher en effet le ruban dont la croix apparaît ainsi seule au côté d'un cardinal, sur la « *capa magna* ».

La tenue kaki. — Le ministre de la guerre vient de donner les instructions pour que les officiers soient autorisés à se vêtir en kaki, — en attendant la suppression, décidée en principe, de la tenue bleu clair, — sous réserve que ceux qui doivent participer aux prises d'armes et exercices de la troupe revêtiront une tenue de campagne de la couleur de celle de la troupe.

Cette décision ne concerne pas la grande tenue des officiers généraux et assimilés, ni les officiers de l'aéronautique.

Mort du doyen des vétérans de la campagne de Crimée. — M. Claude FRANET, doyen des vétérans de la campagne de Crimée, est décédé, âgé de 97 ans, le 17 janvier, en son domicile à Paris, 18, passage de l'Elysée des Beaux-Arts. En Crimée, de 1854 à 1856, il appartenait à la compagnie de zouaves dont faisait partie le clairon Baudot qui sonna la charge à l'assaut de la redoute de Malakof.

Né à Chagny (S.-et-L.) le 15 nov. 1829, M. Franet s'engagea dans les zouaves

en 1850. En 1857 il rengageait au 3^e bataillon de chasseurs à pied, passait de nouveau dans les zouaves en 1859 et fut blessé le 3 mai 1863 à San-Lorenzo pendant la campagne du Mexique. Entretiens M. Franet fit les campagnes d'Afrique de 1852 à 1854 et de 1856 à 1857. Titulaire de 4 médailles, M. Franet vient de mourir au moment où la médaille militaire allait lui être remise.

Le doyen des combattants de France est aujourd'hui M. Pierre Brousseau, 96 ans, vétéran de la campagne de Crimée à qui la médaille militaire a été remise le 31 janvier à Limoges.

Mort du dernier aéronaute du siège de Paris. — Le dernier survivant, — le plus jeune, — des 66 aéronautes du siège de Paris, l'adjudant principal de marine (en retraite depuis 1889) Joseph PERRUCHON, chevalier de la Légion d'Honneur (1888) vient de mourir à Lorient. Engagé volontaire dans la marine en 1865, il avait 20 ans en 1870 quand il pilota le « *Gutenberg* » dans la Marne, puis à Bordeaux, enfin les ballons captifs à l'armée de l'Est. Il fut nommé caporal d'armes en... 1875. Son capitaine de vaisseau du siège lui a donné cette note magnifique : « Serviteur hors ligne, en tous points digne de l'avancement qu'il vient d'obtenir et dont j'ai été d'autant plus heureux que j'avais eu en 1870, l'émotion de le faire médailler sur les champs de bataille du Bourget, le 21 décembre, comme matelot de 2^e classe. »

H. DEFONTAINE.

Les drapeaux du Palais-Bourbon. — A plusieurs reprises depuis quelques mois la grande presse s'est occupée d'un de nos plus glorieux trophées du 1^{er} Empire, le faisceau de 54 drapeaux pris à l'ennemi et donnés par Napoléon 1^{er} au Corps Législatif — 1 autrichien (pris à Austerlitz), 9 napolitains (conquête du royaume de Naples en 1805) 43 espagnols (pris en 1808-1809) — décorant la salle des Conférences du Palais Bourbon. Ce patriotique héritage, victime d'un abandon complet risquait de disparaître un beau jour rongé par la poussière, l'atmosphère de tabac, etc... voire mis en lambeaux par de trop fervents amateurs de « souvenirs ». Le cri d'alarme a été poussé dans le *Petit Journal* par notre collaborateur M. H. Defontaine, qui a réussi à mettre en mouvement la *Sabretache* et a provoqué une démarche tendant à transférer au Musée de l'Armée ces glorieux trophées. Un député, membre de la *Sabretache*, s'est fait l'interprète de ces vœux, et n'a, comme cela était facile de le prévoir, pas obtenu satisfaction, le Parlement refusant de se dessaisir de ces drapeaux. Du moins a-t-il été décidé qu'après un nettoyage délicat, ils seraient mis sous vitrine de façon à être sauvegardés ; c'est un résultat dont l'honneur revient tout entier à M. Defontaine que l'on peut féliciter de son opportune initiative.

E.-L. B.

QUESTIONS ET RÉPONSES

48^e Question (posée par M. A. Bergé). — Le tablier de timbale, que reproduit la planche hors texte en noir m'a été vendue comme étant des Chasseurs à cheval de la Garde du 1^{er} Empire ; pourtant l'absence de cor rend cette attribution peu probable. Le tablier est en drap vert brodé d'argent, les petits drapeaux qui entourent l'aigle sont brodés en soie bleu verdâtre. Je désirerais savoir à quel corps de troupe ce tablier peut être attribué ?

49^e Question (posée par M. Nussbaum). — Connait-on en dehors des documents fournis par Mouillard, Marbot, Suzanne et Lienhart quelque chose sur l'Uniforme des corps suivants au cours de la guerre de sept ans (1757).

1^o Fusilier de Castellans—Infanterie.

2^o Officier et grenadier de Piémont.-Infanterie.

3^o Montcalm—Cavalerie.

50^e Question (posée par M. B. N.) .— Peut-on en dire si le 7^e Lanciers a été en garnison en Alsace entre 1837 et 1870? Si oui, où et à quelle époque?

Réponse à la 39^e Question. — Extrait de la décision du 15 juin 1857 portant Règlement sur l'Uniforme des différents Corps de la Garde impériale (Journal militaire officiel, Année 1857, 2^e série :

« Art. 454 (Zouaves). — Les Sapeurs sont munis des haches, tant à pic qu'à « marteau, affectées aux sapeurs des autres corps. Leur sac est à fonte d'outils. Ils n'ont « pas de tabliers. Leurs gants à la Crispin sont noirs avec parements en cuir verni. »

Capitaine DARBOU.

Réponse à la 44^e Question. —

A. — Consulter les almanachs impériaux.

B. — La Légion d'Honneur n'a pas été portée en cravate au col sous l'Empire : celles qu'on voit sur des portraits ont du être ajoutées sous la Restauration.

C. — Voir dans les listes qui figurent aux almanachs impériaux les ordres portés surtout par Talleyrand. Le Prince Eugène ou Murat.

D. — Il a dû y avoir une plaque en diamants très riche pour les fêtes du mariage avec Marie-Louise et une autre plus simple auparavant. Consulter le livre de Bapst sur les *Joyaux de la Couronne de France*.

H. Defontaine.

Réponse à la 45^e Question. — Ce glaive est certainement Directoire. L'œil rayonnant du fourreau et les coqs symbolisent la vigilance. Peut-être fut-ce l'arme d'un officier de police aux armées, bien que ce fourreau en chagrin noir sur bois soit bien peu solide en campagne. Peut-être appartient-elle tout simplement à un commissaire de la police, ceux-ci devant avoir « une arme » sans plus de détails.

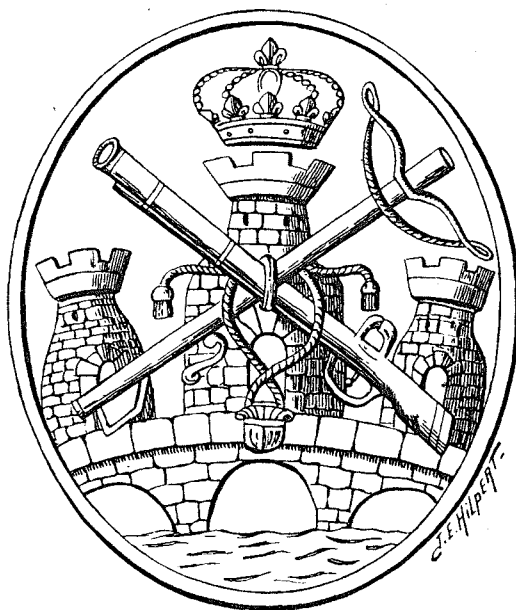
Ce qu'il faut remarquer c'est la coquille. Pour porter l'épée au côté, la coquille « à la mousquetaire » est gênante, on roгна complètement la partie antérieure ; reste une partie extérieure horizontale que plus tard on rabattra (sous le Consulat, vers 1800, et on en mettra une lilliputienne de l'autre côté). C'est la coquille de transition entre la « mousquetaire » déjà réduite de moitié antérieurement et le « clavier ». A ce point de vue particulier l'arme offre un réel intérêt.

H. DEFONTAINE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale. — La sixième assemblée générale du *Passepoil* a eu lieu le dimanche 7 février, à 18 heures, au Musée du souvenir, chez M. Fritz Kieffer, 1, avenue de la Robertsau, sous la présidence de M. G. Schweitzer. Après examen de la situation financière de la Société et approbation des comptes elle a procédé à l'élection d'un membre du comité. M. le Docteur Delrieu, membre sortant, a été réélu à l'unanimité.

Armoirie des
« Arquebusiers de Pontoise »



(Collection M. Bottet.)

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



TABLIER DE TIMBALE — PREMIER EMPIRE

Corps à déterminer

(Collection A. Bergé)



10^e CHASSEURS A CHEVAL — 1845 — TROMPETTE DE MUSIQUE



MUSICIENS DE CAVALERIE — DÉBUT DU 2^e EMPIRE

Carabinier — Hussard — Cuirassier de la Garde
(Baryton) (Cor) (Trompette à cylindre)

D'après un album de 1854

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

68. — Très grande vitrine, démontable, vieux chêne, ornements dorés style empire, fond velours « mordoré », vitrée entièrement sur trois côtés. Porte double. (Ce meuble peut contenir 12 habits sur mannequin à pied et peut se transformer facilement en bibliothèque). Hauteur: 2 m. 50 ; largeur: 2 m. ; profondeur: 0,55 m.

S'adresser (le matin) à Madame Poncet, 326, rue Lecourbe, Paris XV.

69. — M. Leroy à Belleville-en-Caux (Seine-Inférieure) désire céder ou échanger deux hausse-cols de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration.

70. — M. Nussbaum, 2, rue de la Forêt Noire, Strasbourg, demande échange ou communication de tous documents concernant l'uniforme, l'équipement et le harnachement de la cavalerie française en Août 1870.

71. — On offre un lot de 10 fusils réglementaires divers, français et étrangers, ayant

servi dans la dernière guerre. Bon état : 200 frs. S'adresser à la rédaction du Passepoil.

72. — M. Pinguet, 10, rue Thybaut Carté, Cholet, désire acheter ou échanger boutons de livrée armoriés.

Vendrait :

Album de l'Exposition militaire de la Société des Arts de Strasbourg (1904) 33 planches en phototypie (tiré à 150 exemplaires).

Uniformenkunde : Lose Blätter par Richard Knötel 338 gravures (armées française et étrangères).

Die Soldaten der französischen Republik u. des Kaiserreichs, 50 gravures par Hippolyte Bellangé.

17 opuscules en couleurs (Ruhl à Leipzig) donnant les uniformes d'armées française et étrangères d'avant guerre.

Ambert : Esquisse de l'Armée française (1840) relié.

Caran d'Ache : Nos soldats du siècle. Faire offres.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

V. HUEN
(Vice-Président)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

Mⁱⁿ-M^{or} FERRON

Capitaine DARBOU

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ETUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

Kimpl
Kall. P.

SOMMAIRE DU N° 2

— Soldats déserteurs 1775 (Ordonnance) avec planche hors texte en couleurs N° 3, de V. HUEN	17
— Musiques et Fanfares des troupes à cheval, 1815-1925. Fin — par le Capitaine DARBOU	21
— Casque d'Officier de Cheval-léger, 1 ^{er} Empire, dessin hors texte de RENÉ LOUIS	24
— Uniformes de l'Armée de l'Est, 1871, par H. DEFONTAINE avec planche hors texte en couleurs N° 4, de J. HILPERT	25
— Plaque du schako d'infanterie 1812 avec 2 pages de dessins, de RENÉ LOUIS.....	28
— Echos et Nouvelles	30
— Bibliographie	32

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1926 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	45 fr.	50 fr.
Recommandé	50 »	56 »
Avec envoi sous tube	50 »	55 »
Avec envoi sous tube recommandé	55 »	60 »

Les cinq premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923, 1924 et 1925) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1^o Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2^o Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur, **M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.**

SOLDATS - DÉSERTEURS 1775

(PLANCHE HORS TEXTE N° 3)

C'est à l'amabilité de M. Defontaine que nous devons la communication de l'ordonnance royale du 12 décembre 1775, que nous reproduisons ci-dessous et que M. V. Huen a illustrée de façon si vivante dans la planche hors texte n° 3 qui accompagne ce numéro.

E.-L. B.

ORDONNANCE DU ROI,

*Pour l'établissement d'une Chaîne à laquelle les Déserteurs des
Troupes de Sa Majesté seront attachés comme Forçats.*

Du 12 Décembre 1775.

DE PAR LE ROI.

SA MAJESTÉ voulant pourvoir d'une manière digne de sa sagesse & de son humanité, à la punition des Déserteurs de ses Troupes; Elle a résolu d'établir une chaîne de terre, à laquelle lesdits Déserteurs seront attachés comme Forçats, pendant le temps porté par les Jugemens des Conseils de guerre rendus contre chacun d'eux: En conséquence SA MAJESTÉ a ordonné & ordonne ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Il sera établi au 1^{er} Janvier prochain, dans la ville de Metz, & successivement dans celles de Strasbourg, Lille & Besançon, une chaîne à laquelle les Déserteurs des Troupes de Sa Majesté, seront attachés comme Forçats, pour travailler aux ouvrages vils & dangereux, soit pour le compte de sa Majesté, soit pour celui des particuliers, pendant le temps pour lequel ils y auront été condamnés par les Jugemens des Conseils de guerre qui auront été rendus contr'eux.

2. DANS chacun de ces établissemens, il y aura une Garde tirée du Corps des Invalides; laquelle sera composée de trois Sergens, six Caporaux & trente Soldats; & commandée par un Officier d'une intelligence reconnue & d'une probité éprouvée.

3. CET Officier, ainsi que les Sergens, Caporaux & Soldats Invalides, seront payés

des fonds de l'Hôtel, sur le même pied que ceux qui en sont actuellement détachés ; & il leur sera accordé chaque année des gratifications, si leurs soins & leur administration sont tels que Sa Majesté a lieu de l'attendre de leur vigilance & de leur zèle.

4. Il sera de plus établi un Prévôt de la chaîne, qui sera sous les ordres du Commandant de la garde, & dont la solde est réglée à Quarante-cinq livres par mois, sur laquelle il sera tenu d'entretenir un Garçon. Ce Prévôt aura rang de Sergent, & en portera les distinctions en galons d'argent sur son uniforme, qui sera de drap couleur écarlate, sans revers, paremens pareils, doublure de serge aurore, veste & culotte de drap, pareillement de couleur aurore : Il portera toujours une canne.

5. Il sera désigné un endroit sûr pour servir de prison aux Forçats de la chaîne, dont la police appartiendra au Prévôt ; & la garde fournie par le détachement d'Invalides à ladite prison, sera à ses ordres.

6. LE Prévôt de la chaîne sera aussi chargé, en conformité des ordres de l'Officier-commandant de la garde, de pourvoir à la nourriture desdits Forçats. Cette nourriture consistera en deux livres de gros pain par jour & la soupe deux fois par jour ; laquelle sera faite avec du beurre ou de la graisse, de l'eau & du sel ; & des fèves, pois ou autres légumes les Dimanches & Fêtes.

7. L'HABILLEMENT des Forçats consistera en une chemise, un gilet long & une culotte de grosse étoffe de laine brune ; doublés d'une toile forte, l'un & l'autre attachés avec des grosses agraffes au lieu de boutons ; des bas de laine & des sabots de bois : on leur donnera de plus pour l'hiver un capot de la même étoffe brune. Leurs cheveux seront coupés à raz de tête, & ils auront un bonnet de ladite étoffe, sur lequel leur numéro sera marqué en chiffres blancs. Ils porteront une forte chaîne de fer de huit pieds de longueur, qui, bâtie sur une ceinture de cuir épais & large de trois pouces, sera attachée par le milieu du corps, fermée par un cadenas sûr, dont le Prévôt aura la clef ; & au bout de laquelle sera solidement fixé un boulet de canon du poids de seize livres, que porteront en main les Forçats dans leurs marches, & qu'ils traîneront pendant leurs travaux.

8. LESDITS Forçats seront divisés par escouades de cinq, sept, neuf & onze hommes : Lorsqu'une escouade de cinq ou de sept marchera pour les travaux publics ou ceux des particuliers, elle sera escortée par deux Soldats Invalides armés ; & lorsqu'il en marchera une de neuf ou de onze, l'escorte sera augmentée d'un Caporal, & ainsi à proportion de la force des escouades ; de manière que leur garde soit suffisante pour les contenir, & répondre de tous les hommes dont ces escouades seront composées.

9. LE prix des journées des Forçats sera fixé à un tiers au-dessous de ce que coûtent les Travailleurs ordinaires du pays. Les sommes qui en proviendront, seront mises en Masse pour servir au payement de la solde du Prévôt, à l'habillement, entretien & nourriture desdits Forçats, à l'achat du bois & de la paille, & enfin à toutes les dépenses que leur établissement occasionnera ; de manière qu'il n'en puisse résulter d'autre pour Sa Majesté, que celle de Deux mille livres dont Elle fera faire fonds, une fois seulement, pour chacun des établissemens ordonnés dans les Villes désignées.

10. L'OFFICIER-COMMANDANT de la Garde sera dépositaire de cette Masse, qui sera mise dans une caisse : il tiendra un registre de recette & de dépense qui sera visé tous les deux mois par le Commandant de la place, le Major & le Commissaire des guerres, chargés de vérifier ses comptes ; & il en adressera l'extrait, approuvé par eux, le dernier Décembre de chaque année, au Secrétaire d'État de la guerre.

11. LORSQUE les Forçats tomberont malades & seront dans le cas d'être traités dans les hôpitaux, ils y seront reçus & consignés ; & le prix réglé des journées sera payé des deniers de la Masse : l'Officier-commandant de la garde, le Major de la place & le Commissaire des guerres, veilleront à ce qu'ils n'y demeurent que le temps indispensablement nécessaire à leur rétablissement.

12. LES Cavaliers de Maréchauffée, chargés de les conduire dans les places où ils devront être mis à la chaîne, seront porteurs d'une copie du Jugement du Conseil de guerre, qui les y aura condamnés, lequel Jugement sera enregistré par le Commissaire des guerres, sur un registre établi à cet effet ; & l'Officier-commandant de la garde, le Commandant & le Major de la place, signeront cet enregistrement, ainsi que le Commissaire des guerres.

13. A l'expiration du temps pour lequel ils auront été condamnés, il leur sera délivré une cartouche rouge, portant permission de se retirer où bon leur semblera, pourvu que ce soit à la distance de dix lieues de la ville de Paris, & des endroits où réside Sa Majesté : Cette cartouche sera signée de l'Officier-commandant de la garde, approuvée par le Commandant de la place, visée par le Major & le Commissaire des guerres ; & il en sera fait mention dans le registre, à la marge de l'enregistrement du Jugement.

14. DÉCLARE Sa Majesté incapables de servir dans ses Troupes, tous Forçats libérés de la chaîne : Fait les plus expresses défenses à tous Officiers & Recruteurs de les engager ; leur enjoignant au contraire de faire arrêter ceux qui se présenteroient pour s'enrôler, lesquels seront de nouveau condamnés à la chaîne pour dix ans, par le Conseil de guerre de la garnison, où ils auront subi leur précédente punition.

15. LES délits ordinaires que commettront les Forçats, seront punis de coups de bâton, que le Prévôt fera distribuer par son garçon, en plus ou moins grande quantité, sur l'ordre de l'Officier-commandant de la garde, & en présence de tous les Forçats de la chaîne.

16. MAIS si les délits étoient graves, tels que des révoltes ou soulèvemens contre les Officiers & Soldats de la garde, ou le Prévôt, violences, excès, ou attaques envers tous autres, vols, meurtres ou assassinats ; dans ces différens cas, ou autres semblables, le procès sera fait aux coupables, par un Conseil de guerre, composé des Officiers de la garnison, & ils seront condamnés par ledit Conseil de guerre, à la peine de mort du genre au cas appartenant, ou à une prolongation de détention à la chaîne, suivant la nature des crimes ou délits dont ils auront été convaincus.

17. S'IL arrivoit que des Forçats vinsent à s'échapper de la chaîne, Sa Majesté défend, sous les plus sévères peines, à tous ses Sujets, de quelque'état, qualité & condition qu'ils soient, de leur donner retraite ni asile, & de favoriser en quelque manière que ce soit, leur fuite : Leur ordonne Sa Majesté de les arrêter ou faire arrêter, & déclare qu'Elle fera procéder extraordinairement contre ceux qui contreviendroient à cette défense, ou se rendroient coupables de désobéissance à l'injonction de les arrêter. Lesdits Forçats étant arrêtés, seront reconduits à leur chaîne, & condamnés par le Conseil de guerre, à y demeurer en tout le double du temps prononcé par le premier Jugement.

A l'égard des Soldats qui seroient convaincus d'avoir fait évader un Forçat, par violence ou autrement, ils seront condamnés à la chaîne pour trente ans, par le Conseil de guerre de la place où l'évasion aura eu lieu.

MANDE & ordonne Sa Majesté aux Gouverneurs & ses Lieutenans généraux ou Commandans en ses provinces & armées, aux Intendans & Commissaires départis en icelles, aux Gouverneurs particuliers & Commandans en ses villes & places, aux Prévôts généraux de Maréchaussée, Commissaires des guerres, & à tous autres ses Officiers & Justiciers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance, chacun en ce qui les concerne : Veut Sa Majesté qu'elle soit lue & publiée à la tête des Corps, & affichée par-tout où besoin sera. FAIT à Versailles le douze Décembre mil sept cent soixante-quinze. *Signé* LOUIS. *Et plus bas* : SAINT-GERMAIN.

MUSIQUES ET FANFARES DES TROUPES A CHEVAL

(1815—1925)

Suite de l'article paru dans le N° 1 de la 6^e année, page 5.

Le dolman fut remplacé en 1906 par une tunique du modèle des officiers, d'abord avec broderie au collet, puis avec galons d'adjudant et simple lyre au collet. Contre-épaulette or à double raie rouge.

Le chef de musique reçut en 1873 le schako d'officier avec plumet écarlate à tête blanche, olive et pompon en or. Dolman d'officier avec broderie au collet et pas de galons aux manches. Porte-giberne en cuir verni noir. Sabre à dragonne en cuir verni noir.

Le schako supprimé fut remplacé par le képi de sous-lieutenant avec lyre à bandelettes sur le devant ; un peu plus tard, fut institué un képi de grande tenue, à attributs, avec plumet mi-partie écarlate et blanc. A partir de 1900, le képi est garni de tresses selon la classe et n'a plus qu'une lyre sans bandelettes ; le plumet rouge et blanc a subsisté jusqu'en 1914 (parfois les chefs de musique le remplaçaient par le plumet écarlate d'officier).

Le 30 avril 1901, le dolman n'eut plus au collet qu'une lyre à bandelettes ; le parement coupé droit est en drap bleu du fond avec patte carrée écarlate et porte les galons correspondant à la classe. A l'adoption de la tunique, le chef de musique prit les contre-épaulettes en or.

Troisième partie : CORPS DIVERS

3^e Corps divers.

Train des équipages. — Les formations du train des équipages n'ont jamais eu réglementairement de musiques, mais seulement des trompettes sous le commandement d'un brigadier-trompette ; avant 1875, il pouvait y avoir dans l'un des escadrons ou régiments un trompette-maréchal des logis. Actuellement et depuis 1875, il n'y a plus qu'un brigadier-trompette dans chaque escadron¹⁾.

¹⁾ Le trompette-maréchal des logis de l'Escadron de la Garde impériale portait, d'après M. L. Fallou, la tenue des trompettes avec tresse d'argent au collet et au parement et plumet blanc à base écarlate. Galons de maréchal des logis.

A en croire l'ouvrage de Lienhart et Humbert, l'escadron du train de la Garde impériale aurait eu cependant des musiciens, en dehors de toute réglementation. Ils portaient la tenue de la troupe avec galon d'argent au collet.

Nous avons vu, le 14 juillet 1900, le 17^e escadron du train défilér à pied derrière une fanfare formée des trompettes renforcés par une dizaine de cavaliers, munis d'instruments de musique, lesquels ne portaient aucun insigne spécial. L'escadron avait encore à cette époque l'ancienne grande tenue, en schako à aigrette et dolman.

Nous avons noté en 1908 la tenue du brigadier-trompette du 14^e escadron du train, à Lyon. En tenue sous les armes, il portait le képi réglementaire de sous-officier avec fausse jugulaire en argent, la veste de troupe avec galons tricolores au collet et au parement et les galons de brigadier; en tenue de ville, il avait le képi de ville de sous-officier rengagé avec fausse jugulaire argent, la tunique de sous-officier rengagé avec galons argent de trompette-major au collet et aux parements (où le galon revenait le long de la patte garance), les galons de brigadier et le liséré de rengagé écarlates, les trèfles d'épaule garance et le pantalon d'ordonnance.

Garde de Paris. — Une des gravures de la petite série 2^e Empire que nous avons déjà signalée représente un musicien de la Garde de Paris à cheval, portant la tenue suivante: Casque de la Garde de Paris, avec la crinière noire de la troupe; plumet écarlate, habit de la troupe avec un galon d'or au collet et aux parements; trèfles et aiguillettes de musicien or et rouge. Culotte blanche, grandes bottes. Pas de crispins, giberne porte-musique et sabre.

Il est possible qu'une partie des musiciens de la Légion aient figuré aux prises d'armes avec la Garde à cheval. Nous avons du reste un recoupement dans le règlement du 30 octobre 1860, à propos du casque de la Garde à cheval, lequel précise que les trompettes et les musiciens porteront dorénavant la crinière écarlate au casque. Probablement adoptèrent-ils également le plumet blanc et écarlate affecté un peu plus tard aux musiciens à pied de la Légion.

Garde Nationale de Paris à cheval. — Nous savons que la 13^e légion (cavalerie) de la Garde Nationale parisienne eut, sous Louis-Philippe, une musique, composée comme celle des régiments de cavalerie, car on la voit figurer à diverses cérémonies, notamment au retour des Cendres de l'Empereur. Nous n'avons pas de renseignements sur sa tenue qui devait être analogue à celle des trompettes.

Une gravure de Foussereau nous a conservé le timbalier de la Garde de Paris en 1830.

APPENDICE

En fin 1924, la Brigade de Cuirassiers de Mayence (5^e et 6^e Cuirassiers) a organisé une fanfare formée d'une vingtaine de musiciens, munis de divers instruments de cuivre, d'une grosse caisse et d'un tambour plat à l'allemande. Cette fanfare figurait derrière les trompettes dans les prises d'armes à pied, par exemple pour la relève de la Garde au Palais du Général commandant en chef.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

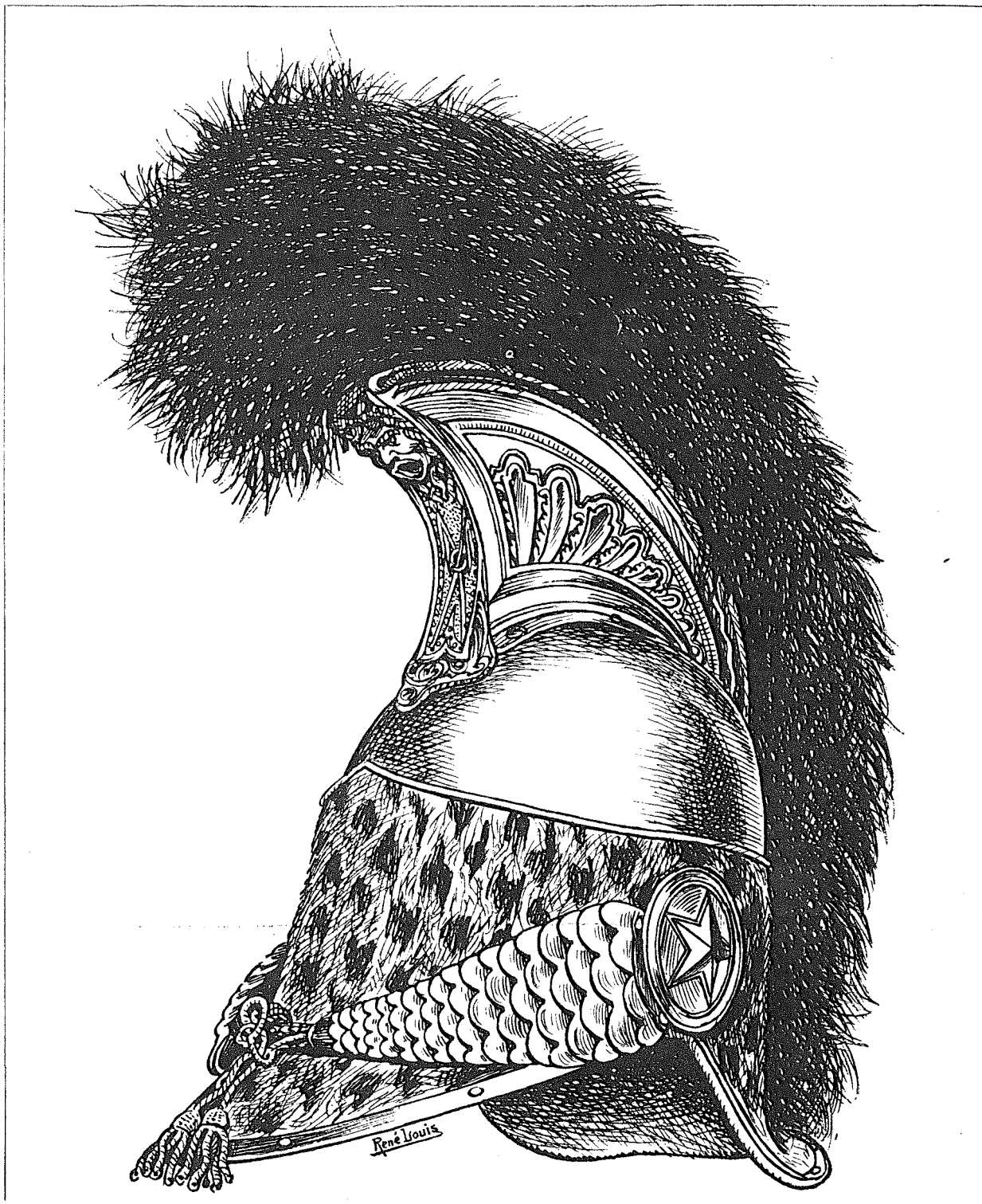
Nous tenons ci-après à préciser quelques points de détail à propos de diverses questions mentionnées au cours de notre travail sur les musiques de cavalerie.

1^o Nous avons vu que Valmont donne vers 1830 l'aigrette en crin tricolore à un certain nombre de musiciens (lanciers, chasseurs, artillerie). Cette aigrette n'est pas formée de 3 tranches horizontales, mais bien de crins qui sont respectivement bleus, blancs ou rouges; c'est cette aigrette que porte le tamtam d'Artillerie de marine donné, d'après le même auteur, dans la 2^e année du Passepoil. Valmont attribue du reste la même distinction à quelques trompettes, ceux de l'Artillerie entre autres. Cette aigrette tricolore, correspondant aux plumets tricolores que portent à la même époque les trompettes de certains régiments de grosse cavalerie, dut disparaître assez rapidement, vers 1835 au plus tard.

2^o Dans la 2^e partie du règne de Louis-Philippe, les musiciens-gagistes, ont dû en grande partie disparaître pour ne reparaitre qu'au début du second Empire. Il est certain que de nombreux régiments ont dû constituer leurs fanfares uniquement avec leurs trompettes et élèves trompettes; la tenue est évidemment celle que décrivent les grands règlements de 1845 (où il n'est du reste pas question de musiciens). Les trompettes et élèves employés comme musiciens portent la giberne porte-musique que le règlement prévoit pour tous les corps, y compris les Carabiniers et les Cuirassiers, où trompettes et élèves ne portent pas la cuirasse.

3^o L'Album de musiciens 1850-1854 que nous avons mentionné et d'où M. Job a tiré un dessin est l'un des Albums de la collection Sinnott. Ces albums, très intéressants pour certains détails, contiennent, à côté d'indications précises, des erreurs considérables. Il y a lieu, bien entendu, de ne les consulter qu'avec précaution.

Capitaine DARBOU.



Casque d'Officier de Cheval-léger français de la ligne
1^{er} Empire

UNIFORMES DE L'ARMÉE DE L'EST - 1871

(PLANCHE HORS TEXTE N° 4).

« Du mois d'août 1870 au mois de juin 1871... passèrent ou se formèrent à Paris beaucoup de volontaires francs-tireurs, de nouveaux bataillons de la Garde Nationale. Il m'a paru utile et intéressant de conserver le souvenir exact de ces différents corps. J'ai donc fait beaucoup de croquis, que depuis j'ai mis au net. J'ai dû cependant me limiter car, dans la Garde Nationale surtout, au milieu de l'ensemble général, chaque homme avait sa tenue particulière, selon son tempérament, ses habitudes, ses moyens d'existence et même selon ses opinions. Je n'ai pu indiquer les noms de tous les corps que j'ai vus, parce que les esprits étaient à cette époque si soupçonneux, si surexcités, que plusieurs fois j'ai été menacé d'être conduit au poste comme espion pour avoir demandé à des soldats des renseignements sur leur tenue... »

Ces lignes ont été écrites en guise de préface (manuscrite) par l'auteur de *Costumes sous le siège de Paris et la Commune, 1870-71*, conservés en 2 vol. in-4°, au Cabinet des Estampes (cote Oa 128 fg). Ce sont quelque 200 aquarelles originales et inédites exécutées par Auguste Raffet (... + 1910), fils du fameux artiste militaire Raffet. Celui-ci avait transmis à son fils le goût de l'iconographie militaire, au point que de ce témoin oculaire du Siège et de la Commune, on peut consulter la réunion de types militaires « vus » avec la même confiance que l'on compulse pour l'époque du 1^{er} Empire *l'Album du Bourgeois de Hambourg*. Petit vieillard alerte, un des fondateurs et membre du Comité de la *Sabretache* pendant 17 ans, Auguste Raffet, conservateur aux Estampes, était d'une complaisance inépuisable pour guider dans leurs recherches ses collègues en quête de documents inédits, et depuis sa mort, il continue de leur être précieux par les albums in-folio de croquis inédits de curiosités militaires, soigneusement dessinés et coloriés par lui d'après les originaux.

Toutefois il se trouve, à la fin du tome II des *Costumes de 1870-71*, quelques aquarelles inspirées de croquis contemporains du regretté Conservateur des Estampes, Henri Bouchot, — l'auteur de *l'Epopée du costume militaire français*, illustré par Job, — croquis que Bouchot rapporta de l'armée des Vosges où il servit, et que Raffet utilisa en *addendum*.

Parmi ces derniers, notre attention a été particulièrement attirée sur un type de crâne petite bonne femme, cantinière de zouaves à l'armée de Bourbaki. Elle était habillée d'effets réglementaires de zouaves, mais elle avait coupé le bas d'une culotte pour s'en faire une jupe, idée aussi ingénieuse qu'originale, car il suffit de voir une de ces pièces d'uniforme pour se rendre compte que le procédé était logique et confortable pour une femme se rendant compte qu'il lui fallait avant tout se préserver du froid plutôt que rechercher une élégance hors de saison. Avec ses gros brodequins et ses guêtres jaunes de soldat, armée d'une énorme trique, ses cheveux bien enroulés par devant sur

un « bourrelet » et ramassés dans un « filet » suivant la mode de l'époque, notre cantinière fit ainsi cette dure campagne sous un hiver extrêmement rigoureux.

Bouchot a fourni également à Aug. Raffet deux autres types de cantinières de l'armée des Vosges. L'une est habillée d'une capote retailée et très ajustée, d'un pantalon et d'un képi de mobiles avec le pompon ovale. Elle fait penser aux *Vingt-huit jours de Clavette*. L'autre appartenant à la Garde Nationale a un chapeau ciré à plumes de coq — tel un bersagliere — et une courte jupe bleu foncé à bandes rouges horizontales, sur un pantalon de Garde Nationale, sa main repose sur une petite épée d'enfant attendant à un ceinturon de cuir à plateaux et crochet. Toutes trois ont le petit baril traditionnel, mais celle-ci a le type d'une « marchande de marrons ».

D'après Grenet¹⁾ (L'Armée de l'Est, 2 vol. ill. par Bombed, Paris, 1895), le capitaine de frégate ROLLAND²⁾ fut nommé général de brigade auxiliaire et gouverneur de Besançon vers la mi-décembre. Ce personnage a laissé la réputation d'un original, sorte de bourru bienfaisant, d'aspect rébarbatif, d'une activité dévorante. Le visage entouré d'un collier de barbe grise, s'exprimant avec un « accent de la Cannebière » très prononcé, le gouverneur ne consentit jamais à quitter son uniforme d'officier de marine et se contenta de placer 2 étoiles au-dessus de ses galons. Mais ses ordonnances eurent un uniforme à rendre jaloux les fameux « Carabiniers » d'Offenbach.

Ses ordonnances — ou plantons, ou estafettes, comme l'on voudra — étaient d'une taille gigantesque. Rolland les avait coiffés du bonnet à poil particulier à l'escadron des gendarmes d'élite, dont le port en plan incliné et la hauteur extraordinaire permettaient à notre méridional de sortir escorté de gardes du corps d'une stature imposante³⁾. Le costume se complétait par la cuirasse, la veste⁴⁾, le pantalon de ville à sous-pieds, les épauettes et le sabre à dragonne blanche des cuirassiers de la garde, un ceinturon noir à plaque de cuivre à grenade de cuirassier de la ligne, enfin une ceinture de zouave portée... par dessus la cuirasse, pour que ne se refroidisse pas... la trempe de l'acier ? En un mot, un type humoristique ayant sa place toute marquée dans un journal pour rire proposant une devinette à ses lecteurs. Quant au physique, le port de la barbe traditionnelle chez les chasseurs à pied !

¹⁾ Anagramme du Commandant Sergent.

²⁾ Cf. Dr Challan de Belval : *Le capitaine de vaisseau Rolland*, général commandant la 7^e Div^{on} mil^{re} et la Place de Besançon en 1870-71. — Marseille, 1908, in- 8°, portrait en pied. (B. N. cote 8° Ln 27 53668.)

³⁾ Après le 4 septembre, on avait ouvert les magasins des corps de la Garde. Ainsi les officiers du *corps franc* (parisien) de *mitrailleuses* du capitaine Pothier étaient tous armés avec la carabine Treuille de Beaulieu et le sabre des Cent-Gardes ! On distribua les manteaux garance des carabiniers aux charretiers réquisitionnés pour le transport des pièces de siège et des munitions des parcs aux forts de Paris, etc.

⁴⁾ Si ce n'est pas plutôt la tunique amputée de sa jupe pour être transformée en veste ?

Un jour le général gouverneur eut pourtant l'occasion de passer en revue un corps franc d'une tenue étrange : les *Vengeurs de la Mort*. 1200 hommes d'infanterie¹⁾, de cavalerie et d'artillerie organisés à Lyon par souscription publique et commandés par un aventurier russe ou polonais — ce que l'on n'a jamais su au juste —, « très bel homme à grande barbe blonde » se nommant Malicki, auquel les Lyonnais avaient ouvert un crédit de 300.000 francs.

Rolland fut stupéfait de passer en revue des gens habillés « en écuyers de cirque » suivant son expression. Ils portaient, dit Grenest dans *L'Armée des Vosges*, une pelisse gris blanc à brandebourgs noirs, bordée de cygne ou d'astrakan, une culotte soutachée à la hongroise, des bottes *idem*, et étaient coiffés d'un bonnet de mouton gris orné par devant — à l'instar de leur drapeau *noir* — d'une tête de mort sur 2 tibias¹⁾. Beaux hommes, tout de neuf habillés, très bien armés, pourvus de mitrailleuses. Tout en qualifiant leurs uniformes de grotesques, Rolland, constatant qu'il ne leur manquait rien, les envoya au feu sur-le-champ. Ces aventuriers s'y rendirent en pillant les villages sur la route et vivant comme en pays conquis. Dès la première affaire où ils furent appelés à montrer leur valeur (combat d'Abbivillers), Malicki avec quelques officiers parmi lesquels le capitaine-trésorier et la caisse contenant 150.000 francs, et suivis de la moitié de la troupe passèrent en Suisse ! Le reste revint affolé, persuadé que les Prussiens leur courraient aux trousses. C'était le contraire, l'ennemi se repliait, la situation ayant été rétablie de suite par le commandement. Les *Vengeurs de la Mort* continuant leurs déprédations rentrèrent en désordre à Besançon. Le gouverneur les désarma, les interna 3 jours, et pour se débarrasser de cette gent turbulente licencia le corps où se trouvaient toutefois un certain nombre de braves et bons sujets qui ne cachaient pas leur indignation de se trouver mêlés à pareille aventure. A titre d'exemple, Rolland fit passer par les armes 3 individus convaincus de pillage à main armée sur des particuliers dans leur propre maison. Quant à Malicki, il fut condamné (par contumace) le 13 sept. 1871 à 20 ans de travaux forcés pour désertion, provocation à la désertion et emport de fonds. Ce jugement, est-il utile de le dire, ne toucha jamais l'intéressé.

Ainsi, en cette guerre désastreuse, la tragédie toucha au burlesque.

HENRI DEFONTAINE.

¹⁾ Ne seraient-ce pas ces *Francs-tireurs de la Mort* dessinés de visu par G. Theyras dans son ouvrage *Garibaldi en France* (1870-71, Dôle, Autun, Dijon), in-8°, Autun, 1888. Theyras donne à ceux-ci une vareuse noire à collet blanc, un pantalon et une casquette américaine noirs à bande blanche, la tête de mort aux tibias croisés, se répétant au képi, sur les bras, ainsi qu'au centre du fanion noir. Ceux décrits par Greuest ne seraient-ils pas les cavaliers ?

PLAQUE DU SCHAKO D'INFANTERIE 1812

Nous avons donné à dessein ces 2 plaques grandeur nature pour montrer que même dans le type à tête de lions, il y eut en service plusieurs modèles présentant entre eux



des différences notables. On les trouve dans la couronne, dans le corps de l'aigle, dans sa patte gauche, dans la position des gueules de lion par rapport aux bouts de la tige qui supporte l'aigle, dans le numéro, percé pour le 61^e, estampé pour le 95^e. Il y a également une question de dimension : la plaque du 61^e a 140 mm de large, celle du 95^e en a 135 mm.

E.-L. B.



ECHOS ET NOUVELLES

Promotion. — Nous avons relevé avec plaisir dans la dernière promotion violette le nom de M. Henri Defontaine qui vient de recevoir la rosette d'Officier de l'Instruction publique. Toutes nos félicitations à notre érudit collaborateur qui malgré son éloignement actuel de la capitale nous tient fidèlement au courant de tout ce qui s'y passe intéressant la Curiosité militaire.

E.-L. B.

Le Clairon de l'Armistice. — Le 19 février, au cours d'une prise d'armes aux Invalides, l'ex-caporal SELLIER, qui sonna l'armistice, a reçu la croix de la Légion d'Honneur des mains du général Debenev, qui, on s'en souvient, reçut au jour de la capitulation allemande les plénipotentiaires ennemis. Le capitaine Thuillier, sous les ordres duquel se trouvait Sellier au moment de la capitulation allemande, était venu de Bourges pour la circonstance.

Le général Mariaux, gouverneur des Invalides, reçut ensuite des mains de l'ex-caporal son fameux clairon nickelé sur lequel est gravé : « Caporal clairon Pierre SELLIER — Clairon de la Victoire, 10 novembre 1918 » et suivi de toutes les personnalités présentes, déposa au Musée de l'Armée ce trophée historique.

H. D.

Un « Canard ». — Le fait divers que nous avons reproduit dans le Passepoil, (2^e année (1922), n^o 6, a fait en son temps le tour de la presse parisienne qui l'a imprimé croyant à la bonne foi d'un reporter avide d'inventions, ou, à tout le moins, insuffisamment averti. — Quoi qu'il en soit, nous sommes en état de couper les ailes à ce canard qui, d'ailleurs, nous paraît avoir trop vécu. Voici, une seconde fois, « l'acte de naissance » que nous lui avons établi dans le numéro précité, p. 88.

— *A la suite d'une perquisition opérée aux fins de scellés par le commissaire de police de Saint-Denis (Seine) au domicile d'un ouvrier nommé Dambournet, âgé de 53 ans, tué le 6 septembre par l'explosion d'un autoclave à la manufacture de crins filés Besnus, située en la dite localité, le commissaire, à sa grande surprise, a trouvé dans un tiroir, un drapeau allemand en faille jaune et blanche, portant à chaque angle un nom de victoire : Saint-Privat, Königgrätz, Duppel, Le Bourget, et au centre, la devise bien connue : Mit Gott für König und Vaterland. L'emblème a été saisi afin d'être envoyé au Musée de l'Armée, en outre des recherches vont être entreprises pour en établir l'identité et déterminer à la suite de quelles circonstances ce drapeau se trouvait chez la malheureuse victime.*

Voici dûment établi par le distingué Secrétaire-Trésorier de la Société des Amis du Musée de l'Armée, l'acte de décès dudit « canard ».

« ... Personne ne se souvient, au Musée, avoir reçu, ni même vu, le drapeau dont vous m'avez parlé dans votre aimable lettre... (Le Passepoil de déc. 1922). — Aucune écriture non plus.

« ... Les drapeaux réglementaires allemands sont brodés aux armes de leur pays et ne portent pas de noms de batailles inscrits dans leurs angles. » Il s'agit sans doute d'un emblème de société de vétérans de 1870 auquel cas l'objet détourné dans la succession n'a pas grande valeur...

« Veuillez agréer, cher Monsieur, etc... »

(signé) : VACQUIER.

... Errare humanum est!

H. D.

Nos régiments de tirailleurs. — Nous extrayons d'une circulaire ministérielle du 22 février 1926 le texte suivant :

J'ai décidé que tout en restant désignés sous le terme général de Tirailleurs nord-africains ou de Tirailleurs coloniaux suivant qu'ils appartiennent aux troupes métropolitaines ou aux troupes coloniales, les régiments de tirailleurs porteront à l'avenir le nom de la race indigène parmi laquelle ils se recrutent. Les tirailleurs nord-africains comprendront les tirailleurs algériens, tunisiens, marocains, et les tirailleurs coloniaux comprendront les tirailleurs sénégalais, malgaches, indochinois, tonkinois ou annamites...

signé : PAINLEVÉ.

Il y a donc actuellement :

19	régiments	de tirailleurs	algériens
5	»	»	tunisiens
6	»	»	marocains
17	»	»	sénégalais
2	»	»	malgaches
2	bataillons	de mitrailleurs	malgaches
6	»	»	indochinois.

Docteur GEORGES.

Le doyen des anciens gendarmes. — On vient de fêter, il y a quelques semaines, le centenaire du doyen des anciens gendarmes de France. M. Jean Mendiburn, né le 26 mars 1826 et qui habite depuis plus de 50 ans à Lagor près d'Arthez où il s'est marié sous le second empire.

H. D.

BIBLIOGRAPHIE

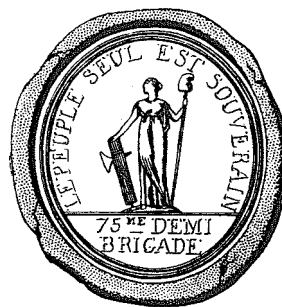
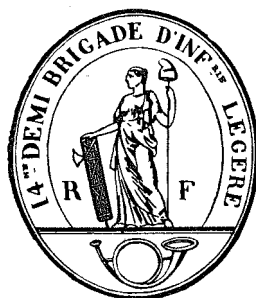
La curiosité militaire. — Le *Figaro artistique* a publié dernièrement une série d'articles de M. H. Defontaine sur *la Curiosité militaire* qui contient de très intéressantes illustrations pour les amateurs d'uniformes. Nous signalons particulièrement le n° 88 du 12 novembre 1925 qui reproduit 2 mannequins de la collection Fr. Kieffer : l'uniforme de J. J. de Müllenheim-Rechberg, officier des chasses royales en 1750 et celui du comte F. C. de Lort de Saint-Victor, maréchal de camp, commandant la forteresse de Strasbourg en 1750.

Les mémoires du Cardinal Consalvi. — On confirme la nouvelle de la publication prochaine des mémoires du Cardinal Consalvi, un des principaux négociateurs du concordat. Le cardinal avait affirmé dans son testament que ses mémoires représentaient l'exacte vérité et demandé qu'ils ne soient publiés qu'après la mort de toutes les personnes mises en cause par lui. Ces mémoires apporteront d'intéressants renseignements aussi bien sur les rapports entre Napoléon et le Saint-Siège que sur les négociations du Congrès de Vienne de 1815.

E.-L. B.

ERRATA

- Page 2, ligne 14 supprimer : « vers 1895 »
- Page 2 avant-dernière ligne au lieu de « N » lisez « J N »



Un timbre et deux cachets Révolution

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



V. HUEN

SOLDATS DÉSERTEURS TRAVAILLANT COMME FORÇATS A METZ
SOUS LA GARDE D'UN PRÉVOT DE LA CHAÎNE.
(Ordonnance du Roi du 12 Décembre 1775.)



UNIFORMES DE L'ARMÉE DE L'EST -- 1871
Ordonnance du Général Rolland — Cantinière de Zouaves

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

Les

UNIFORMES DU PREMIER EMPIRE

Trois mille Cartes documentaires publiées sous la direction du

Capitaine E.-L. BUCQUOY * ✠ OI. ☉

Docteur (Lettres) de l'Université de Nancy

Membre de la « Sabretache », Directeur du « Passepoil »

16 séries nouvelles viennent de paraître (N°s 146 à 161)

Les Chasseurs à cheval de la Garde

1800—1815

Garde Consulaire et Garde Impériale - Jeune Garde - 2° Régiment - Mamelucks

Prix de chaque Série de 8 planches en couleurs . . . 6 fr. 00

et un volume de texte au prix de 10 fr. 00

TREUTTEL & WURTZ, éditeur, dépositaire, 31, rue des Hallebardes, Strasbourg

Remise de 10% à M. les Membres du Passepoil

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

V. HUEN
(Vice-Président)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

Mⁱⁿ-M^{or} FERRON

Capitaine DARBOU

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ETUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

SOMMAIRE DU N° 3

— Mitres et Bonnets à poil avec 10 vignettes dans le texte par W. AERTS, Paul SCHMIDT et E.-L. BUCQUOY.....	33
— Musicien du 10 ^e Cuirassiers 1842, avec planche hors texte en couleurs n° 5 de L. ROUSSELOT	40
— Le drapeau du 89 ^e Rég. d'Inf. Italienne par Italo CENNI et E.-L. BUCQUOY avec planche hors texte en couleurs n° 6 de Italo CENNI	41
— Echos et Nouvelles par H. DEFONTAINE	43
— Bibliographie par H. DEFONTAINE et E.-L. BUCQUOY	46
— Questions et Réponses	47
— Plaque de Chevalier de Justice, dessin de René Louis	48

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1926 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	45 fr.	50 fr.
Recommandé	50 »	56 »
Avec envoi sous tube	50 »	55 »
Avec envoi sous tube recommandé	55 »	60 »

Les cinq premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923, 1924 et 1925) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

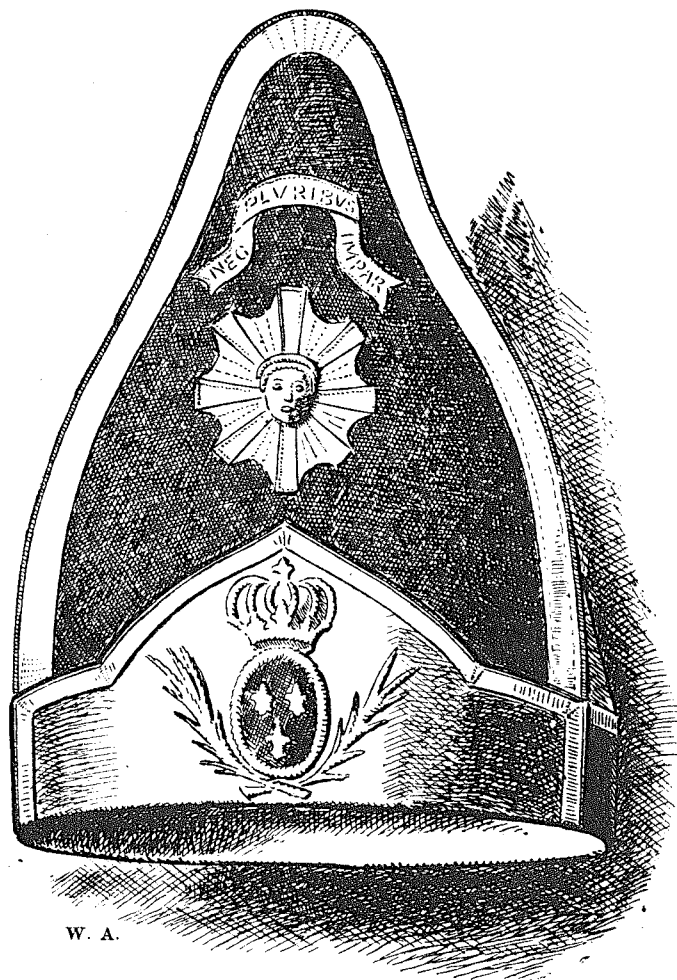
1^o Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2^o Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur, **M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.**

MITRES ET BONNETS A POIL

La « figure » du chapeau militaire et la manière de porter celui-ci depuis Louis XIV jusqu'à la révolution peuvent assurément faire l'objet d'une étude sur laquelle nous reviendrons quelque jour. Aujourd'hui, nous nous bornons à demander aux abonnés du Passepoil des éclaircissements sur le point suivant : Quelle fut la coiffure des grenadiers français pendant la première moitié du XVIII^e siècle ? Alors que presque partout ailleurs, en Prusse, en Angleterre, en Russie, ces soldats d'élite, à pied et à cheval, portaient une coiffure militaire spéciale, on ne sait rien des grenadiers français. *L'Art Militaire François*, édité à Paris chez Giffart en 1697, représente les grenadiers des gardes françaises en chapeau. Le P. Daniel, dont *l'Histoire de la Milice Française*, date de 1714, est muet à ce sujet, mais une gouache reproduite par Job dans *les Tenues des Troupes de France*, donne le bonnet à poil aux Grenadiers de 1754 et un document contemporain de 1750 dont s'est servi Richard Knœtel attribue cette coiffure au Royal Allemand. Enfin, d'après Malibran,



W. A.

Fig. 1. Bonnet de grenadiers.

(Collection Titeca
Palais du Cinquantenaire Bruxelles.)

Drap rouge à turban bleu et galons bleus. — Le devant bleu avec le soleil et la devise jaune et vieil or brodés, galon blanc liséré de rouge; les armes de France bleu et vieil or brodées sur drap rouge, galon blanc liséré de rouge et de bleu.

les premiers bonnets à poils auraient été introduits en France en 1755 seulement et ne furent certainement pas réglementés avant 1767 sauf peut-être pour les gardes françaises, où ils dateraient de 1763. L'historien de ce corps, le capitaine N. Lacolle, ajoute même que ce fut le premier bonnet à poils de grenadier. Il n'en reste pas moins que pendant une cinquantaine d'années les documents nous manquent pour fixer ce point du costume militaire. Citons cependant parmi les documents existant sur la question le bonnet reproduit ci-contre et qui se trouve au Palais du Cinquantenaire à Bruxelles ; (collection Titeca) ; il est en drap de 34 cm de haut, aux mêmes couleurs que ceux du tableau de Versailles dont Job a tiré son tambour des gardes françaises. (Tenues des troupes de France, 15 novembre 1902). Rappelons aussi un bonnet d'officier écossais au service de la France en 1747 et une mitre de sapeur des gardes françaises qui existaient autrefois au *Musée d'artillerie* et ont été reproduites dans *l'Album de l'Exposition rétrospective militaire de 1889* publié par le Général Thoumas.

Le bonnet de drap a précédé la mitre qui s'en différencie surtout par sa forme rigide, et la mitre a parfois été supplantée par un shako à fronton, comme en Autriche. D'ailleurs, ces coiffures se touchent souvent de très près : une simple carcasse transforme en mitre le bonnet, quand ce n'est pas une plaque métallique, et la fourrure ne constitue d'abord que l'ornement d'un bonnet de drap. On trouve le shako à fronton et visière, le bonnet et la garniture fourrée réunis dans la coiffure des grenadiers prussiens de 1806.

D'autre part, on sait qu'au xviii^e siècle surtout, les troupes étrangères au service de la France avaient souvent des particularités d'uniforme bien tranchées. Il est à peu près certain, par exemple, que le bonnet à poils, déjà en usage dans l'infanterie allemande en 1717, devait coiffer les grenadiers de certains corps au service du Roi de France, longtemps avant que cette coiffure eût été adoptée par les troupes françaises.

W. AERTS.

En même temps que cette première communication, le Passepoil recevait de M. Paul Schmidt, le doyen de ses abonnés strasbourgeois, l'intéressante notice suivante.

Le bonnet à poil

« Les grenadiers furent créés en 1667, les premières grenades à main avaient été lancées au siège d'Arles en 1536. Depuis cette époque, cette dangereuse mission avait été confiée à des volontaires qu'on appelait *enfants perdus*. Louis XIV, voulant utiliser cet esprit de gloire qui anime le soldat français et s'assurer en même temps des hommes qui joignaient à l'intrépidité, l'expérience et l'habileté dans ce périlleux exercice, institua dans chaque compagnie d'infanterie, quatre soldats d'élite qu'il nomma grenadiers et à qui il fit une haute paye.

Ils furent armés d'une petite hache et d'une épée. En 1674 on leur donna le fusil et ils portaient douze ou quinze grenades dans un sac de cuir appelé grenadière »¹⁾.

Les grenadiers d'après Marbot et Noirmont, répartis en compagnies de 50 hommes, étaient armés de fusils garnis de bretelles qui servaient à les porter sur le dos quand il fallait lancer les grenades. Mais ce que ces auteurs ne nous disent pas, c'est que pour faire cette opération, il fallait, pendant l'action, enlever son chapeau à larges bords, le donner à tenir à son voisin, passer la bretelle, se recoiffer, mouvements gênants en un pareil moment. On obvia à cet inconvénient en donnant aux grenadiers un bonnet de police ou *pokalem* à flamme avec un turban parfois en fourrure tel qu'il est représenté dans l'« Histoire du Costume militaire français », pl. 70, 73, 96, 105 et 110 dans le premier volume et pl. 224 dans le second²⁾.

Les grenades et leur emploi disparurent, mais les grenadiers n'en subsistèrent pas moins comme troupes d'élite avec le bonnet fourré qui en devint la marque caractéristique et le bonnet grandissant avec le temps, orné de plaques, plumets, guirlandes, prit des proportions considérables telles qu'il devint un objet de gêne, dut être mis au dépôt pendant la campagne de 1870 et remplacé par le bonnet de police, son point de départ.

PAUL SCHMIDT.

¹⁾ Histoire de l'ancienne Infanterie française, par Louis Susane.

²⁾ Costumes militaires français de 1439 jusqu'en 1789. Dessins et texte par D. de Noirmont et Alfred de Marbot.

Les lignes qui précèdent font nettement ressortir la cause de l'adoption pour les grenadiers d'une coiffure spéciale qui devait être avant tout une coiffure sans bords et autant que possible pointue. On choisit dans les coiffures existant à l'époque et tout naturellement le bonnet droit s'imposa préférablement au pokalem dont la queue retombante pouvait être gênante à un moment donné. Nous allons essayer de présenter groupés, les documents que l'on possède sur les diverses coiffures auxquelles M. Aerts a fait allusion.

La première qu'on rencontre date de 1705 ; c'est le bonnet des Bombardiers de la Compagnie de Brest, ancêtre de l'artillerie de marine. On en trouve le dessin sur le type qui figure dans l'historique de l'artillerie de marine paru en 1889. Mais cette coiffure est si vague et si peu claire que je n'ai pas osé la reproduire. Elle paraît formée d'un bonnet vertical pointu en drap bleu, recouvert sur le devant d'une demie mitre d'Evêque blanche à ornements dorés. Un meilleur document est la mitre de Bombardier reproduite ci-contre (figure 2). Elle est en drap bleu avec plaque en argent et or, de l'époque Louis XV et a figuré dans une vente faite en 1904 à la salle Drouot. — Ce type souple qui a déjà la forme des futurs bonnets à poil semble beaucoup plus pratique que les mitres que nous rencontrerons par la suite.



Fig. 2. Mitre de Bombardier
Louis XV,

plaque or et argent, fond bleu.

M. Aerts a fait allusion plus haut à un bonnet écossais du Musée d'artillerie. Cette pièce que nous reproduisons plus loin (fig. 3) est aujourd'hui au Musée de l'armée, Salle Louis XIV. On l'avait prise longtemps pour une mitre d'officier du régiment écossais d'Ogilvy au service de la France mais sa flamme rouge portant la marque II D a permis de l'identifier pour une mitre d'officier du 2^e Dragons (Royal-Scots-Grays). Elle est de 1751 et constitue une coiffure assez simple, comme la précédente.

Mais nous connaissons dans l'armée française un bonnet de date antérieure, c'est celui des grenadiers du Régiment des Gardes Lorraines que nous donnons fig. 4 et dont nous devons la communication à l'amabilité de M. Ganier-Tanconville. Le bonnet est jaune, le bandeau noir, la plaque argentée : il est de 1744.



Fig. 3. Mitre d'officier
du 2^e Dragons Ecosais
M^{le} 1751



Fig. 4. Bonnet de Grenadier
du R^t des Gardes Lorraines
1744.

La seconde coiffure du Musée d'artillerie dont a parlé M. Aerts est elle aussi aujourd'hui au Musée de l'armée, Salle Louis XIV. C'est la mitre de soldat charpentier des gardes Suisses (et non françaises) fig. 5. Elle est très intéressante parce que très caractéristique de la mitre, c'est-à-dire du bonnet orné sur le devant d'une plaque triangulaire qui couvre toute la face. Cette coiffure que je crois pouvoir dater de 1750 à 1760 est excessivement rare dans l'armée française ; je ne connais qu'un autre type du genre, une mitre à plaque entièrement en argent qui paraît appartenir à une compagnie de Bombardiers et a figuré également à la vente dont je parlais plus haut qui eut lieu en 1904. En revanche nous retrouvons cette forme dans les armées étrangères, les gardes prussiennes et russes où elle subsistait encore à la veille de la grande guerre.



Fig. 5. Mitre de soldat charpentier
R^t des Gardes Suisses.
1750—1760

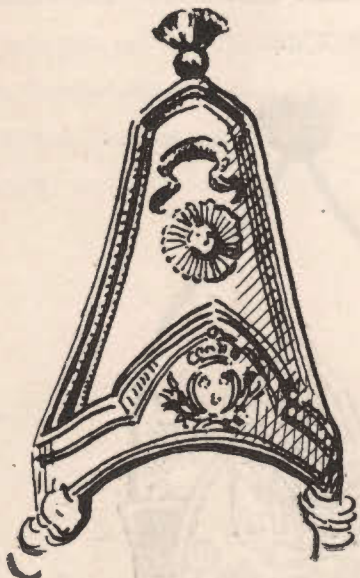


Fig. 6. Bonnet des grenadiers des gardes françaises d'après un tableau de Versailles et l'ouvrage de Jacquemin.



Fig. 7. Bonnet des grenadiers des gardes françaises d'après une autre interprétation. Bonnet bleu, tour inférieur rouge, tous les galons et ornements blancs.

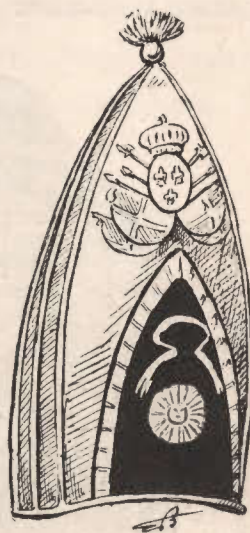


Fig. 8. Mitre du tambour d'après Job, même source, en drap rouge, devant en drap bleu, tous les galons et ornements blancs.

Nous arrivons maintenant à la source la plus connue, le tableau du musée de Versailles dont M. Cottreau a parlé dans les *Tenues des Troupes de France*, dans l'article du 15 novembre 1902 auquel M. Aerts faisait allusion plus haut. Notre planche 6 représente le calque pris par Bachelin, et tel qu'il a été reproduit dans la série des costumes de Jacquemin ; la figure 7 l'interprétation de la coiffure comme l'ont donnée d'une part Knœtel (vol. XVIII, pl. n° 27) et d'autre part divers dessinateurs français ; la figure 8 la coiffure du tambour comme elle a été dessinée par Job dans la planche qui accompagne l'article précité de Cottreau. Comme on le voit, ces bonnets (à qui le pompon donne encore un air de parenté avec le légendaire bonnet de coton de nos paysans qui est évidemment leur ancêtre) sont par leur ornémentation comme par leur forme générale très voisins du bonnet de la collection Titeca (Fig. 1).

Revenons maintenant à la question posée par M. Aerts : à quelle époque le bonnet où la mitre firent-ils place au bonnet de peau ? M. Aerts cite des auteurs d'après lesquels les premiers bonnets de fourrure dateraient de 1755 où même de 1763.

J'estime que cette date doit être avancée de 12 à 15 ans. C'est en 1745 que sont formés les régiments de Grenadiers Royaux, en 1749 qu'apparaît le Corps des Grenadiers de France. Or l'iconographie connue concernant ces corps (Mouillard, Susane, Philippoteaux) leur donne dès le début le bonnet de peau.



Fig. 9.
Bonnet
des Grenadiers de France
(Mouillard 1749).



Fig. 10.
Bonnet
des Grenadiers de France
(type généralement donné dès 1750).

Mais celui-ci apparaît sous deux formes distinctes. L'une (figure 9) nous est donnée par les planches de Mouillard : C'est un bonnet de peau à fond de drap. C'est en somme le bonnet de certains corps de Dragons et des Hussards dont le bandeau de peau s'est agrandi et élevé sur le devant. Nous la trouvons dans plusieurs corps de volontaires (Flandre, Dauphiné etc.).

La seconde, c'est le bonnet entièrement en peau (figure 10) c'est en somme la mitre de la figure 2 entièrement recouverte de peau d'ours. C'est le typé que donnent Philippoteaux, Marbot et Noirmont, et que Job a dessiné d'après une gouache datée de 1754 (*Tenues*

des Troupes de France — 1^{ière} année, aquarelle n° 7: Grenadiers de France). Si le Corps des Grenadiers de France, n'adopta pas ce modèle dès le début en 1749, il l'adopta certainement très peu de temps après. C'est ce type que nous verrons plus tard subsister en s'ornant d'une plaque. Comment ce bonnet se modifiera-t-il légèrement et se garnira-t-il de plaques ou d'accessoires divers, c'est ce que nous étudierons dans un article ultérieur; mais nous croyons pouvoir conclure celui-ci en donnant la date de 1750 comme étant celle où le bonnet de fourrure est devenu le signe distinctif du grenadier.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

MUSICIEN DU 10^e CUIRASSIERS - 1842

(PLANCHE N° 5.)

Le musicien du 10^e cuirassiers que M. Rousselot a représenté planche 5 provient de Valmont. Comme l'a fait remarquer le Capitaine Darbou (5^e année page 89 erratum) Valmont a donné à son musicien un type de casque, comportant à la fois la brosse et le turban noir qui n'a jamais existé. Le casque M^{le} 1825 comportait la brosse avec la bombe en acier et le bandeau en cuivre. La décision ministérielle du 29 octobre 1840 lui subsistait un casque sans brosse avec un turban de peau de vache marine noire. « *Le remplacement des anciens casques s'effectuera successivement au fur et à mesure des besoins et de manière que dans chaque escadron il n'y ait en usage que des casques d'un même modèle* ». Le nouveau casque mis donc petit à petit en usage, reçut quelques modifications de détail pour lesquelles nous renvoyons à l'excellent ouvrage de M. Margerand sur les coiffures. Celles-ci aboutirent au modèle définitif adopté par le règlement du 7 octobre 1845.

Il résulte de ce résumé qu'en 1842, date notée par Valmont, le casque ne comportait certainement pas à la fois brosse et turban de peau. M. Rousselot a coiffé son musicien du casque sans brosse et à turban conforme à la décision ministérielle du 29 octobre 1840.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

ARMÉE ITALIENNE - 1918

Le 89^e Régiment d'Infanterie sur le front français

(PLANCHE N° 6.)

Parmi les régiments de la glorieuse armée italienne qui vinrent prendre place à côté des nôtres aux heures angoissantes de la grande guerre, réalisant à nouveau l'alliance désormais définitive entre les deux grandes nations latines, il importe de rendre un hommage particulier au plus brave d'entre eux, le 89^e régiment d'Infanterie, qui reçut la croix de guerre sur le front français et dont notre planche 6 reproduit l'uniforme de campagne à la fin de la guerre et le glorieux drapeau.

Le 89^e régiment d'Infanterie (brigade Salerno), faisant partie du deuxième corps d'armée, arriva en France au milieu d'avril 1918 et combattit au bois de Vrigny, à Bligny, Roncigny, au Bois des Grands Savarts, à Sainte-Euphoise, au chemin des Dames. Son deuxième bataillon détaché auprès du 43^e régiment d'Infanterie Coloniale français fut l'objet de l'ordre du jour suivant à ce régiment :

Ordre du Régiment.

« Au moment de se séparer du vaillant Bataillon du Commandant Urga (2^e Bat. du 89^e régiment italien), le Lieutenant-Colonel, commandant le 43^e régiment d'Infanterie Coloniale est heureux d'exprimer aux Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et soldats de ce bataillon toute sa reconnaissance pour la bravoure et la ténacité dont ils ont fait preuve pendant les dures journées du 14 au 24 juillet. Il est heureux d'avoir eu sous ses ordres ce magnifique bataillon qui a tenu sans défaillance le flanc gauche du secteur menacé et qui a protégé avec une fermeté inébranlable contre toutes les entreprises ennemies les pentes ouest de la côte 240, notamment pendant l'attaque ennemie du 16 juillet. Il adresse à tous, de la part de tous les militaires du 43^e régiment d'Infanterie coloniale, ses félicitations et ses vœux pour les futurs combats où les troupes italiennes et françaises se trouveront de nouveau côte à côte contre l'ennemi commun. »

Aux armées, le 21 juillet 1918.

Le Lieut.-Colonel

Comm. le Régiment

signé : CALISTE.

Le 26 août 1918 à la suite de la belle conduite du régiment, dans une prairie près du village de Futeau, M. Poincaré, Président de la République française, vint remettre la croix de guerre avec palme au drapeau du 89^e régiment d'Infanterie à côté de la médaille d'argent au ruban bleu d'azur de la Valeur Militaire italienne qui décorait déjà ce glorieux emblème.

Le 8 septembre fut publié à l'ordre de la V^e armée française la citation suivante.

« 89^e Régiment d'Infanterie italienne a fait preuve d'une ténacité remarquable dans la défense d'une position importante. Après avoir tenu plusieurs jours sous un bombardement violent et avoir repoussé les attaques ennemies, a, malgré une extrême fatigue, retrouvé toute son ardeur, pour passer à l'attaque et refouler les Allemands. »

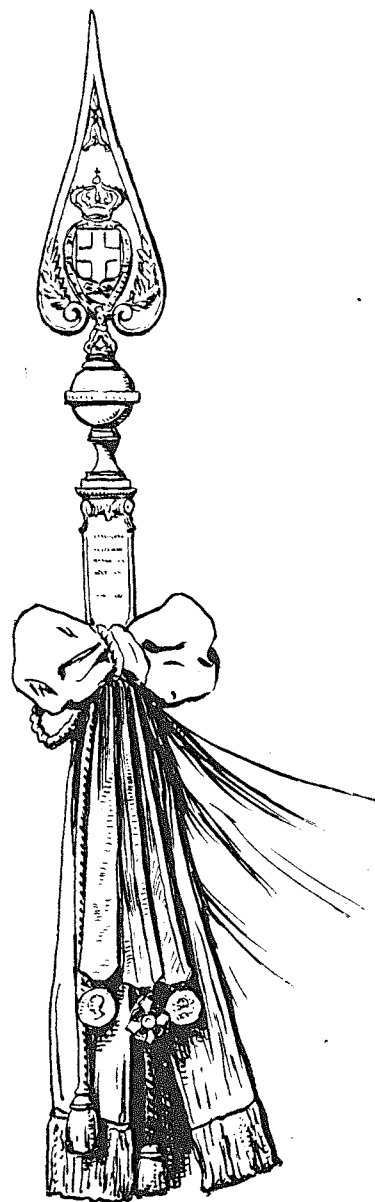
(Décision du Général commandt. en Chef
n° 31, 826.- 19 août 1918.)

signé : BERTHELOT.

Général Com^t la V^e armée.

Le drapeau du régiment est décoré en outre de la médaille d'or du mérite (gagnée au moment des tremblements de terre de la Calabre), de trois médailles d'argent de la Valeur militaire et de la Croix de chevalier de l'ordre militaire de Savoie. Pendant la guerre 1915-1918, des militaires de ce régiment ont obtenu 5 médailles d'or, 146 médailles d'argent et 202 médailles de bronze. 111 officiers et 2965 soldats tombèrent sur le champ de bataille ; 234 officiers et 10237 soldats furent blessés.

ITALO CENNI et E.-L. BUCQUOY.



Hampe et cravate du drapeau du 89^e rég. d'Infanterie italienne avant qu'il n'ait reçu la Croix de guerre française.

ECHOS ET NOUVELLES

Les Ventes. — Hôtel Drouot, les 17-18-19 janvier. Maître Flagel, comm.-priseur, assisté de M. P. Foury, expert, ont dispersé une collection d'armes à feu remarquable en ce sens qu'à peu près tous les modèles en usage dans l'armée française depuis l'adoption du fusil comme arme de l'infanterie, y étaient représentés. Sur les 913 nos du catalogue, où figuraient divers autres objets, nous avons relevé les prix d'adjudication suivants, parmi lesquels une carabine d'honneur (n° 329) a atteint le chiffre de 13.000 francs, soit avec les frais: 15250 francs!

Cent-Gardes: 21. Très beau sabre off. C. G.: 210 fr.; 219. Carabine C. G. 2^e mod. 1868-70 avec son sabre-latte: 1800 fr.; 220. Mousqueton Treuille de Beaulieu C. G. av. sa latte: 350 fr.; 222. Treuille de Beaulieu C. G. av. sa latte: 222 fr.; 251. — Tromblon de mameluck, 1^{er} Emp.: 1600 fr.; 256. Fusil dragon de l'Imp^{oe} 1^{er} Emp., sur la platine: «*M^{re} de Versailles*», av. baïonnette: 550 fr. **Gardes du corps du Roi:** 265. Fusil G. du C. 2^e mod. av. baïonn.: 160 fr.; 297. Un autre, 1^{er} mod. av. baïonn.: 1550 fr.; 313. Un autre, vers 1827, pas d'inscription sur le canon; sur la platine: «*Girard & Cie, Saint-Etienne*» av. baïonn.: 850; 509 Fusil G. du C. de *Monsieur*, av. baïonn.: 420 fr.; 269. Fusil grenadier G. I. 1^{er} Emp. av. baïonn.: 800 fr.; 270. Fusil m^{le} 1717 (1^{er} fusil réglementaire français), av. baïonn.: 1050 fr.; 291. Fusil M^{on} du Roi, Cie des Cent Suisses, av. baïonn.: 780 fr.; 318. Fusil à silex mod. allégé: sur le canon: l'emblème des 3 ordres, fleur de lys sur la plaque de couche et la s. garde, pourrait être attribué à la Gde. de l'Ass. Nat. ou à la Gde. constitutionnelle de Louis XVI, ou simplement à quelque Gde. National aisé, époque Fédération; av. baïonn.: 900 fr.; 328. Fusil d'honneur, «*donné par le Roi au Sr Lehuéc*»: 410 fr.; 329. Carabine à tringle, *arme d'honneur*; sur le canon: «*Entreprise Boutet*»; sur la platine: «*Manufacture à Versailles*». Plaque en argent sur la crosse, inscription: *Le 1^{er} Consul au C^{en} Pavie, Hussard au 3^e Régiment*. Toutes les garnitures en argent, contrôles de l'époque poinçon de Boutet: 13.000 fr.

Divers. 701. Czapska de p. tenue d'off. des lanciers G. R.: 400 fr.; 702. Casque Gendarme. M^{on} du Roi: 650 fr.; 717. Casque Cent-Garde, troupe, marqué de la Chaussée, matricule n° 204; 980 fr.; 781. Flamme trompette lanciers G. I. 2^e Emp.: 190 fr.; 782. *Idem* de clairon chass. à p. G. I. 2^e Emp.: 120 fr.

Les Ventes. — Hôtel Drouot, le 14 avril, Maître Lair-Dubreuil, comm.-priseur, assisté de M. P. Foury, expert, a dispersé 380 nos d'un catalogue d'armes et curiosités mil^{res} où nous n'avons trouvé à signaler qu'un casque (n° 184) et une cuirasse (n° 260) de Garde du corps du roi Jérôme de Westphalie. A noter que cette dernière, sans dossière, s'attache au moyen de courroies, recouvertes d'écailles, croisant en X sur le dos et se bouclant sur le devant par des bretelles.

La tenue des officiers de marine. — La redingote boutonnée jusqu'en haut constituait une tenue désuète que beaucoup d'officiers portaient rarement en dehors des cérémonies officielles. Ce sera désormais un vêtement « chic » et très commode. M. Georges Leygues, ministre de la marine, vient de décider en effet que la redingote, unique vêtement de cérémonie des officiers de la marine, se porterait ouverte tel le veston de drap, et nous pensons que le col, qu'une circulaire récente obligeait de porter droit avec la redingote, sera remplacé bientôt par un col rabattu, réglementaire dans tous les cas, à l'exception du col mou.

Les épaulettes et contre-épaulettes traditionnelles à chaque grade seront remplacées également par trois modèles d'épaulettes à franges. Cette réforme est faite dans un but d'économie, car si, au début de sa carrière, le jeune officier touche une indemnité de première mise d'équipement, le commissaire du bord ne lui donne plus rien quand il prend un galon de plus. Ainsi la contre-épaulette, disparue depuis la guerre dans l'armée, disparaît à son tour dans la marine. Le veston blanc, tenue des pays chauds, sera également ouvert. Il en sera de même du kaki, autorisé seulement à bord, car la transformation du premier doit entraîner fatalement celle du second.

Ces modifications sont dès à présent réglementaires, toutefois elles ne deviendront obligatoires qu'ultérieurement sauf pour le personnel nommé au premier grade d'officier après le 11 avril 1926. *L'Illustration* du 26 juin publie 3 photographies d'officiers de la marine en grande tenue, en petite tenue et en tenue de soirée. Il n'y a qu'une ombre au tableau, c'est que le budget des intéressés en sera grevé d'autant. En ces temps de vie chère le détail a son importance. Voici le résumé de *L'Illustration* :

On sait qu'en raison de son coût élevé, l'habit brodé de grande tenue avait été supprimé le 4 août 1903, pour les officiers supérieurs et subalternes de la marine. A la suite de nombreux rapports des autorités maritimes, diplomatiques et consulaires qui signalaient la fâcheuse impression produite par l'insuffisance de la redingote, vêtement austère, l'habit de grande tenue fut rétabli en 1912 pour être définitivement supprimé, le 11 juin 1923, après avoir été suspendu temporairement pendant la guerre.

M. Georges Leygues, ministre de la marine, avait rendu réglementaire, par décret du 11 avril 1926, le port de la redingote ouverte, avec chapeau, redingote et sabre, pour les cérémonies du jour. Puis, avec M. Cafel, tailleur de la marine, il étudia une tenue de soirée élégante et de prix modéré. Ces deux conditions se trouvent remplies par un habit en drap bleu, ouvert, à revers — type frac civil — à 2 rangées de 3 boutons uniforme aux devants, et 2 boutons de taille derrière. Cet habit est ouvert sur un gilet en piqué blanc, à 4 boutons. Cravate blanche. Le pantalon en drap bleu est orné, aux coutures latérales, d'un galon d'or.

Les insignes de grade consistent dans les attentes d'épaulettes et les étoiles d'or pour les amiraux ou assimilés; en des pattes en drap du fond, ornés des galons du grade et d'une ancre d'or pour les autres officiers. Les parements des manches en drap du fond (ou en velours de la couleur distinctive du corps) sont bordés d'une broderie d'or à dents de scie, « en équerre » autour du parement, avec une cannetille d'or en plus pour les officiers supérieurs. Cette tenue de soirée est rendue réglementaire par décret du 31 mai 1926.

Le régiment des Blue Foot Guard Phalanx.

Les Américains ont, de tous temps, tenu à battre le record de l'excentricité. C'est ainsi que de grands commerçants ou industriels aux faces classiques de « clergymen » ou de « businessmen » ont fondé aux Etats-Unis un régiment fantaisiste dont les 4 compagnies sont costumées à l'instar des 4 plus fameux régiments des fastes militaires de ce pays, depuis la guerre de l'Indépendance. Ils ont débarqué au Hâvre, le 17 mai, avec armes et bagages, sont allés à Bruxelles déposer des fleurs sur la tombe du soldat inconnu, puis sont venus en faire autant à Paris où ils ont défilé triomphalement, enseignes déployées, dans l'avenue des Champs-Élysées sous l'œil amusé des badauds parisiens, accourus nombreux pour jouir de cette « attraction » *di primo cartello*.

Le maréchal Foch, par courtoisie diplomatique, lors de sa réception à New-York, les avait invités, aussi le Président de la République a reçu officiellement le « régiment » en une *garden-party* dans les jardins de l'Élysée. Faut-il sourire de cette manifestation originale ou applaudir ? Applaudissons en souriant gentiment comme les Parisiens l'ont fait.

Mort du Prince Victor Napoléon. — S. A. I. le prince Victor-Napoléon, né le 18 juillet 1862, du mariage du prince Jérôme-Napoléon — fils du roi Jérôme de Westphalie et de la princesse Catherine de Wurtemberg — et de la princesse Clotilde de Savoie, est décédé en son hôtel à Bruxelles le 3 mai. De son mariage avec la princesse Clémentine de Belgique, le défunt laisse une fille et un fils âgé de 12 ans. S. A. I., le prince Louis-Napoléon, qui devient le chef de la maison impériale de France.

En notant ce décès pour mémoire, nous signalons les intéressantes photographies documentaires publiées dans *l'Illustration* du 15 mai, où avec les portraits des princes Victor et Louis, figurent de remarquables ensembles des collections napoléoniennes dont hérite le prince Louis.



Les soldats américains
déposent des fleurs sur la tombe
du soldat inconnu.

(Cliché communiqué par « l'Œuvre »)

La cinquantenaire de l'École de Guerre. — Le cinquantenaire de la fondation de l'École de guerre a été commémoré le 8 mai à 15 h. 30, en présence du président de la République, des maréchaux de France, de nombreuses autorités militaires et maritimes, des attachés des puissances étrangères, de délégations de toutes les écoles militaires.

Le président de la République a passé en revue les cadres de l'École, la 46^e et la 47^e promotion, et signé le livre d'or, puis il a remis au Général Debeney la médaille militaire.

H. DEFONTAINE.

BIBLIOGRAPHIE

On sait que l'épée, la ceinture et le grand cordon de l'aigle noir pris par Napoléon sur le cercueil de Frédéric le Grand au soir du 24 octobre 1806 furent solennellement transférés aux Invalides le 17 mai 1807. « J'aime mieux cela que 20 millions — s'écria le vainqueur d'Iéna — et je donnerai ces trophées à garder aux vieux Invalides survivants de la guerre de Sept-ans. »

Dans le *Bulletin de la Société des Amis du Musée de l'armée* (n° 22, février 1926) son érudit secrétaire-trésorier, M. VACQUIER nous raconte comment ces précieux souvenirs alimentèrent dans la nuit du 30 mars 1814 le bûcher où se consumèrent les 1500 drapeaux enlevés à l'Ennemi pendant la Révolution et l'Empire, et rappelle qu'un invalide nommé GRANDNEZ, brocanteur à ses heures, retira des cendres pour en tirer profit les 450 kilogs de bronze et les 45.000 clous d'attache des emblèmes et des sabots, ainsi que l'or des galons, glands, crépines et broderies non calcinés. Les débris de l'épée du Gand Frédéric, brisée en 3 morceaux, ont dû passer en même temps à la fonte par les soins de ce cousin du « Thénardier » des *Misérables* de Victor Hugo. C'est du moins ce que donna à entendre le maréchal Suchet, duc d'Albufera, dans l'éloge funèbre du maréchal Sérurier, gouverneur des Invalides en 1814, qu'il prononça à la Chambre des Pairs, le 9 mars 1820. Mais ce qui paraît incroyable, c'est que le général DARNAUD, attaché à l'E. M. de Sérurier, donna ce jour fatal la ceinture du roi de Prusse à une dame CHAVANNE, femme du jardinier en chef de l'Hôtel, qui en fit confectionner une écharpe suivant la mode des élégantes au printemps de 1814.

Nous n'en avons pas moins vu à Potsdam, en 1907, au palais de « Sans-Souci » ou à celui de « Mon Bijou » certain mannequin complet du « Roi-soldat » savamment reconstitué par Adolphe Menzel, le Detaille prussien, où rien ne manque à l'uniforme du personnage, assis dans son fauteuil, la main appuyée sur l'une de ses cannes-béquille dont il distribua généreusement à ses grenadiers tant de rudes coups de sa main royale.

Les Armes romaines. — Sous ce titre, qu'accompagne ce sous-titre : « Essai sur les origines et l'évolution des armes individuelles du légionnaire romain, M. Paul Couissin docteur ès lettres, professeur agrégé au lycée de Rennes, vient de publier un ouvrage (in-8°, XLV, 570 p. ill. de 191 grav. et 6 pl., Paris, Hon. Champion, 35 fr.). Le savant conservateur du musée de St. Germain, M. Salomon Reinach nous rappelle justement dans la préface que l'auteur jouit d'une renommée mondiale en cette section d'archéologie militaire.

Il était utile que le sujet fût repris dans son ensemble. Depuis environ soixante ans les originaux et les moulages se sont accumulés aux musées de St. Germain et Mayence. En ces derniers temps des fouilles importantes dans les ruines des forts sur les confins de l'Empire ont permis d'approfondir l'étude de l'armement des romains lequel a évolué au cours des siècles, mais non par des réformes brusques, ce dont n'ont eu cure les historiens romains (même César qui ne dit rien des cuirasses).

H. DEFONTAINE.

Une rue Gougéard à Lorient. — La *Revue Maritime* de mars a publié la biographie, par M. H. Defontaine, du capitaine de vaisseau GOUGEARD, général comm^t la Division de Bretagne en 1871, etc., dont nous avons parlé ici l'an dernier. Nous apprenons ainsi que l'article du *Passepoil* a eu pour résultat de décider le Conseil municipal de Lorient, sur la proposition qui lui en a été faite par M. Le Bourgo, 1^{er} Adjoint au Maire, d'attribuer à une rue nouvelle de la ville le nom de Gougéard. (Séance publique du 23 décembre 1925).

E.-L. BUCQUOY.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la 43^e question : D'après les documents et les notes du peintre Quinto Cenni le Tambour-major de l'artillerie à pied de la Garde Royale (Restauration) porterait l'uniforme suivant : habit du corps avec collet galonné d'or, les revers galonnés d'or et les boutons ornés d'un galon de boutonnière doré terminé par une petite houpe. 2 galons d'or en V sur les manches, épaulettes à franges dorées. Baudrier rouge galonné d'or avec frange et plaque dorée, pantalon bleu foncé orné d'un galon d'or sur la couture, demi-bottes à la hongroise. Bonnet à poil avec cordon or et plumet rouge. Les musiciens seraient semblables, mais avec des épaulettes rouges et en remplaçant les galons or par des galons de laine jaune. Bonnet à poil sans cordon et avec plumet rouge.

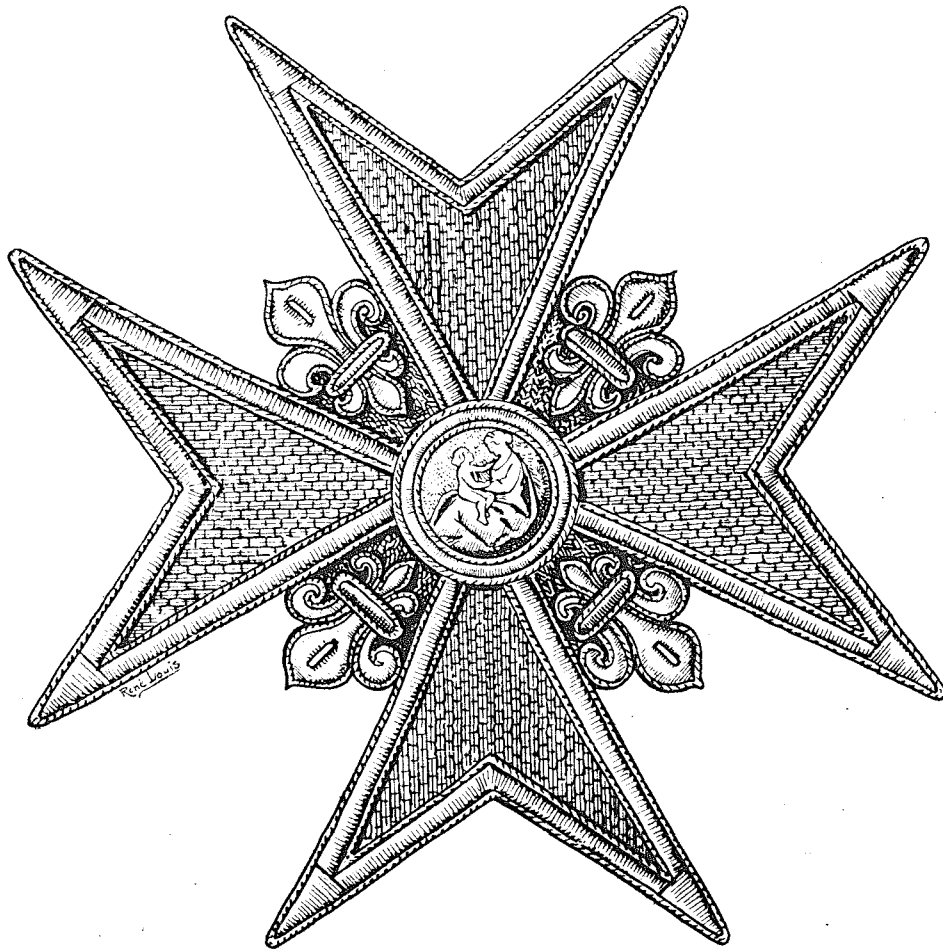
I. CENNI.

Réponse à la 50^e question : Par l'Ordonnance royale du 27 novembre 1836, le 13^e Chasseurs, alors en garnison à Sarreguemines, devint le 7^e Lanciers à dater du 1^{er} janvier 1837.

Ce régiment partit de Sarreguemines en novembre 1837 pour aller à Compiègne.

Le 7^e Lanciers fut en garnison à Haguenau d'avril 1862 à avril 1865, avec un peloton détaché à Strasbourg. Il quitta Haguenau en 1865 pour aller à Lyon.

M. VUILLEMOT.



Plaque de «Chevalier de Justice».

Brodée soie et paillois or et vert — fleurs de lys or.

La vierge et l'enfant aux couleurs naturelles.

(Ancien Régime.)

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



MUSICIEN DU 10^e CUIRASSIERS — 1842

D'après Valmont.



DRAPEAU DU 89^e RÉGIMENT D'INFANTRIE ITALIEN
Décoré de la Croix de Guerre française sur le front français — 1918 —

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

Les

UNIFORMES DU PREMIER EMPIRE

Trois mille Cartes documentaires publiées sous la direction du

Capitaine E.-L. BUCQUOY * * ol. ①

Docteur (Lettres) de l'Université de Nancy

Membre de la « Sabretache », Directeur du « Passepoil »

16 séries nouvelles viennent de paraître (N° 146 à 161)

Les Chasseurs à cheval de la Garde

1800 — 1815

Garde Consulaire et Garde Impériale - Jeune Garde - 2^e Régiment - Mamelucks

Prix de chaque Série de 8 planches en couleurs . . . 6 fr. 00

et un volume de texte au prix de 10 fr. 00

TREUTTEL & WURTZ, éditeur, dépositaire, 31, rue des Hallebardes, Strasbourg

Remise de 10% à M. les Membres du Passepoil

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER

(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

V. HUEN

(Vice-Président)

Fritz KIEFFER

(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM

(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

Mⁱⁿ-M^{or} FERRON

Capitaine DARBOU

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

Imp. P.

SOMMAIRE DU N° 4

— Tambour d'un Régiment d'Infanterie 1775 par E.-L. BUCQUOY avec planche en couleurs hors texte n° 7 (fac-simile).....	49
— Le fanion de Napoléon au retour de l'Île d'Elbe par H. DEFONTAINE.....	50
— Les tenues des cantinières et vivandières par V. HUEN avec planche en couleurs hors texte n° 8 de V. HUEN.....	53
— La sabretache des Chasseurs à cheval de la Garde par E.-L. BUCQUOY avec planche phototypique hors texte, supplément n° 2	61
— Echos et Nouvelles par H. DEFONTAINE, E.-L. BUCQUOY et le Docteur GEORGES	63
— Bulletin de la société	64

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1926 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	45 fr.	50 fr.
Recommandé	50 »	56 »
Avec envoi sous tube	50 »	55 »
Avec envoi sous tube recommandé	55 »	60 »

Les cinq premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923, 1924 et 1925) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,
M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

TAMBOUR D'UN RÉGIMENT D'INFANTERIE 1775

(PLANCHE N° 7.)

Le Tambour que j'ai reproduit planche 7 est encore un fac-simile d'un type de cette série de petits soldats de l'époque découpés et peints à la gouache sur les 2 faces qui appartiennent à notre collègue, M. Léopold Marchand, et dont nous avons parlé (5^e année page 69).

Ce tambour a été attribué par quelques amateurs au régiment d'Orléans Infanterie dont cette collection contient d'autres types intéressants comme le porte-drapeau et le caporal de grenadiers. Job a reproduit les grenadiers dans les *Tenues des troupes de France*, 1^{re} année, aquarelle n° 13, mais il les a datés de 1765—1775. Ne faudrait-il pas plutôt les dater de 1775 ? D'après les règlements antérieurs, Orléans avait les revers blancs et ce n'est qu'en 1775 qu'on lui voit prendre les revers écarlates. D'autre part, la coupe très échancrée de l'habit et l'étroitesse des parements semblent plutôt conformes au type de 1775 qu'à celui de 1762. Le règlement de 1776 (dont je possède un exemplaire de l'année même parfaitement imprimé) substituait au collet rouge un collet de drap cramoisi ; le mélange choquant de 2 rouges fut-il réellement exécuté ? Nous l'ignorons.

En terminant l'article qui accompagnait le dessin de Job, Cottreau écrivait : « Les tambours d'Orléans Infanterie n'étaient pas à la livrée du roi, mais à celle de la maison d'Orléans, habit rouge, veste et culotte bleues, galons bleu et blanc. » Cottreau qui était alors possesseur de ces silhouettes n'attribuait donc pas le présent tambour au régiment d'Orléans ; il est regrettable qu'il n'ait pas noté son attribution. Le possesseur actuel émet l'hypothèse que ce tambour pourrait être celui du régiment de Bourbon. Nous publierons avec plaisir toutes les indications que nos collègues pourraient nous faire parvenir au sujet de cette attribution.

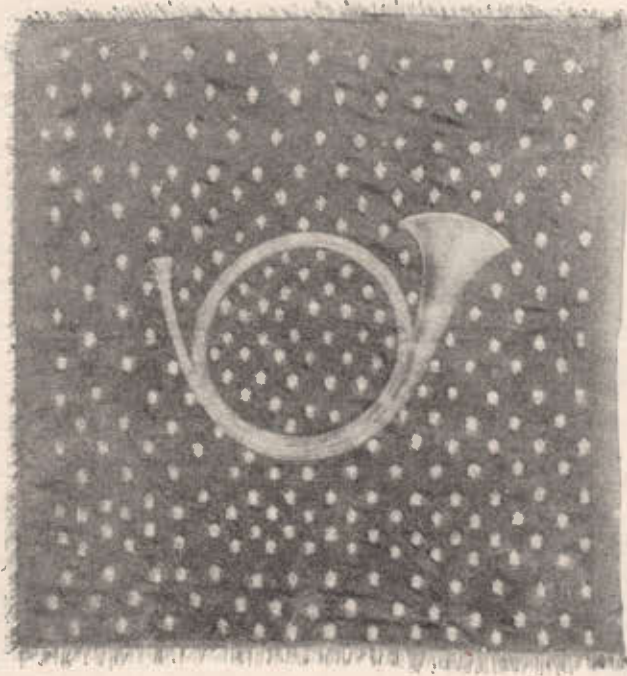


Cachet à la cire.

Capitaine E.-L. Bucquoy.

LE FANION DE NAPOLÉON AU RETOUR DE L'ILE D'ELBE

De Cannes à Gap, chef-lieu des Hautes-Alpes, le retour de Napoléon s'accomplit sans obstacles. Le 5 mars 1815, Cambronne, qui faisait le logement avec l'avant-garde, était entré à Sisteron à une heure du matin, et à midi, l'impérial proscrit, escorté du sous-préfet et du maire, descendait à l'auberge du *Bras d'or*. « Au départ, une ouvrière s'approcha de Napoléon et lui remit un drapeau tricolore¹⁾ qu'elle avait confectionné en moins d'une heure » (H. Houssaye. — « 1815 »); puis on continua sur Gap.



Fanion de Napoléon I^{er}
laissé à Gap au retour de l'île d'Elbe en 1815
(Musée de Gap.)

¹⁾ Au cours de la traversée, la cocarde tricolore avait pourtant remplacé déjà la cocarde de l'île d'Elbe, blanche, semée de 3 abeilles d'or, bordée de cramoisi (dont on peut voir 2 spécimens ayant appartenu à Napoléon, conservés aux Arts décoratifs dans la vitrine de ses costumes de cour). Par ailleurs, on avait laissé à Porto-Ferrago le drapeau blanc à diagonale cramoisie ornée des 3 abeilles d'or, d'une cravate assortie, d'une hampe aux mêmes couleurs disposées en spirales, et surmontée d'une pique (actuellement au Musée de l'Armée). Pas davantage l'escadron des Cheval-légers polonais n'avait emporté son étendard aux mêmes couleurs, orné à l'avert de 3 abeilles en soie jaune, des inscriptions en soie cramoisie: « *Cheval-légers polonais — Escadron Napoléon* »; au revers, d'une N couronnée en soie jaune (voir phototypie dans le *C. de la Sabretache*, juillet 1913, d'après l'original de la collection de M. le Prince de la Moskowa).

La phalange napoléonienne arriva à Gap dans la soirée, et parmi les acclamations d'une population en délire qui dansa jusqu'à l'aube à la lueur des chandelles et des lanternes, le roi de l'île d'Elbe entra triomphalement par la porte Colombe devant un piquet de la garde nationale présentant les armes, tambours battant « aux champs », cependant qu'avec une sage prudence le préfet Harmand et le général Rostolland s'étaient enfuis avec la garnison à Digne, chef-lieu des Basses-Alpes.¹⁾

Le geste de l'ouvrière de Sisteron, présage de l'enthousiasme des Gapençais, avait dû frapper vivement l'esprit superstitieux de Napoléon, et décider de l'abandon d'un fanion particulier en faveur du drapeau tricolore. Ce fanion consistait en un carré de soie verte de 0 m. 95 × 0 m. 90, brodée d'un cor de chasse d'or, frangée et semée de plus de 500 abeilles d'or dont la disposition malhabile dénonce un travail hâtif *ajouté* au motif central par une brodeuse peu experte, car la broderie du cor est faite parfaitement, donc sans hâte et par une ouvrière de profession. Les abeilles auraient été ainsi ajoutées en hâte pour le retour en France décidé d'urgence à la suite des entretiens avec Fleury de Chaboulon (ce que prouve positivement H. Houssaye en citant dans la 45^e édition de son « 1815 » les *manuscrits inédits* de Marchand, premier valet de chambre).

Le fanion était-il complété par une aigle²⁾, une pique, une cravate? ou plus simplement attaché à la hampe d'une lance de sous-officier des cheveau-légers polonais de l'escorte? Nous penchons pour cette dernière hypothèse. On sait que ces cavaliers, faute de chevaux, durent faire péniblement plusieurs étapes à pied, lourdement chargés. Il importe de ne point prendre ce fanion pour une vague reconstitution des étendards des Chasseurs de la Garde, que M. Hollander, dans la publication récente de M. le capitaine Bucquoy sur les uniformes de ce corps, vient de déterminer en des pages qui paraissent devoir être définitives, car elles font justement table rase d'assertions sans fondement.

¹⁾ Un érudit gapençais, M^e Paul Lemaître, a résumé de curieux manuscrits inédits de Farnaud, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes dans *Le passage de Napoléon à Gap en 1815* (*Bullⁿ de la S^e d'études des H. A.*).

²⁾ Le *C. de la Sabretache* de 1900 a publié en hors-texte « *l'aigle de l'Isle d'Elbe* » probablement le même décrit comme suit sous le n^o 68 du Catalogue de l'Exposition historique et militaire de la Révolution et de l'Empire qui eut lieu en 1895 à Paris, galerie des Champs Elysées.

« *L'Aigle de l'Isle d'Elbe* (à M. V. Prost, de Dijon). — Cette aigle en bois fut dorée et sculptée pendant le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe. Elle servit de signe de ralliement aux partisans de l'Empereur lors du débarquement à Cannes, le 1^{er} mars 1815. Laissée par Napoléon au lieutenant porte-aigle NOÏROT, comme un témoignage de son estime, elle devint, après la mort de ce dernier la propriété de Mlle de Trigni, son héritière. »

Des pavillons en étamine rouge faisant partie du matériel de signaux maritimes à bord de « l'Inconstant » servirent à coudre des décorations de la Légion d'honneur que Napoléon accorda à ceux de ses rares grenadiers qui n'étaient pas encore légionnaires.

De Cannes à Gap, ce fanion a dû flotter sur les demeures où séjourna Napoléon. L'étiquette du palais impérial, en accord avec les traditions des cours européennes¹⁾ assignait comme signe distinctif de la résidence du souverain un drapeau spécial, et l'habitation, quand bien même se fût-elle bornée à une mesure aux environs de quelque champ de bataille, était officiellement qualifiée « palais impérial ». Le fanion abandonné fut ainsi remis au grenier de l'Hôtel de ville et c'est de là qu'en 1910, M. Mousset lieutenant porte-drapeau des sapeurs-pompiers de Gap, l'emporta chez lui comme un objet curieux dont il ignorait l'origine et l'importance historique. Heureusement, un Gapençais intrigué, M. Joseph Romans, fit part de cette trouvaille au conservateur du musée départemental. Celui-ci, plus averti, réussit à établir l'origine du fanion qu'il plaça près du drapeau donné par Charles X à la garde nationale gapençaise. Et ainsi a été sauvée une pièce historique de premier ordre.

Les 23-24 février 1925, eut lieu à l'Hôtel Drouot une vente de curiosités militaires (V. le *Passepoil*, 1925, p. 34). Une quantité considérable d'affiches historiques y fut dispersée. Au catalogue figurait celle de Gap, pièce rarissime²⁾ (adjugée 35 francs). Nous regrettons vivement aujourd'hui de n'avoir pas pris copie de ces quelques lignes où Napoléon « affichait » littéralement ses buts politiques, c'est-à-dire les principes qu'il devait bientôt proclamer au Champ-de-Mai, et notamment la garantie de possession des biens nationaux menacée par la monarchie restaurée.

C'est la « pièce à conviction » qui pourrait prouver ce que nous avançons, à savoir que le fanion napoléonien de Gap fut et devait être remplacé au départ de cette ville par le drapeau de 1789.

Henri DEFONTAINE.

¹⁾ Le drapeau particulier du Chef de l'Etat français constitue encore l'une de ses prérogatives que nos Présidents ont laissé peu à peu tomber en désuétude. Ce pavillon frangé d'or doit être réglementairement orné du chiffre d'or entrelacé : P.R. (Présidence de la République. Cf. *Code des signaux maritimes*), pour être placé sur tout lieu où réside le Président. Le pavillon de Napoléon III était tricolore, entièrement semé d'abeilles d'or, orné au centre des grandes armes de l'Empire. Cet emblème a été reproduit dans *Les emblèmes et les drapeaux de la France*, par Arthur Maury (Paris, in.-8°, s. d. (vers 1904).

Cette ignorance des traditions fut cause naguère d'un amusant quiproquo. Lors des premières fêtes franco-russes, vers 1895, les bazars ne surent offrir au public que l'éclatant drapeau jaune à l'aigle noire bicéphale qui était le pavillon particulier du Tsar et non le drapeau national russe horizontalement blanc, bleu, rouge. Ce pavoisement étrange transformant tant de maisons particulières en « palais impériaux » russes stupéfia l'ambassadeur de Russie qui pria la presse d'informer les Français de leur erreur d'attribution, mais il était trop tard, et longtemps après le pavillon personnel au Tsar de toutes les Russies flotta fraternellement sur bien des maisons privées côte à côte avec le drapeau de la République française.

²⁾ « Si singulier que cela soit, les Archives des Hautes-Alpes ne la possèdent pas : elle a été, en effet, presque aussitôt détruite. Je crois que la Bibliothèque de Grenoble en a reçu récemment en don un exemplaire retrouvé dans un *herbier* de la région. » (Comm^{on} de M^e Paul Lemaître, bâtonnier de l'ordre des Avocats du barreau de Gap.)

LES TENUES DES CANTINIÈRES ET VIVANDIÈRES DE LA FIN DU XVIII^e A LA FIN DU XIX^e SIÈCLE

(PLANCHE N° 8.)

Quand on parle de cantinières, surtout de celles de la Grande Révolution et du 1^{er} Empire, le profane évoque presque toujours des souvenirs de théâtre ; il pense à la Fille du Régiment, à la Fille du Tambour-Major, à la Vivandière et autres pièces militaires dans lesquelles l'actrice remplissant le rôle principal apparaît dans un coquet uniforme qui lui conquiert tout de suite les sympathies du parterre. C'est d'habitude un habit bleu à revers blancs, pinçant la taille ou un dolman couvert de tresses et de broderies, une jupe courte dégageant les jambes moulées dans des guêtres ou chaussées de fines bottes à glands ; sur la tête un petit bicorne orné du plumet tricolore ou un minuscule bonnet de police. Cette tenue, traditionnelle au théâtre, s'inspire beaucoup plus du chic militaire du Second Empire que des souvenirs de la Révolution et du temps de Napoléon I^{er}. Cela s'explique facilement : Les pièces militaires ont eu leur grande vogue au lendemain des guerres de Crimée et d'Italie et, comme on n'était pas très pointilleux à cette époque en matière d'exactitude des costumes, les actrices copiaient d'une façon plus ou moins fantaisiste les tenues des cantinières qui accompagnaient nos régiments. La réalité était beaucoup moins brillante, il y a 120 ans, quoiqu'elle ne manquât pas de pittoresque, ainsi que nous allons le voir.

Il est entendu que, dans cette étude, nous ne parlerons pas des cantinières et vivandières au point de vue administratif, nous ne dirons rien de leur origine ni de leur histoire. Ce sujet a été traité par le capitaine Richard dans son excellent ouvrage sur les cantinières et vivandières françaises. Nous nous bornerons à parler de leurs costumes et uniformes en analysant les documents de chaque époque.

Ce qui apparaît au premier coup d'œil, c'est qu'au XVIII^e siècle et pendant le premier tiers du XIX^e, ce costume n'a aucun caractère militaire. Les femmes qui, dans les charmants tableaux militaires de Watteau, Pater, Parrocel, etc. accompagnent les armées du roi, portent le vêtement civil de leurs temps, quelquefois coquet et élégant, plus souvent assez débraillé. Il en est de même sous la Révolution et l'Empire ; tous les écrits, tous les documents graphiques en font foi. Prenons par exemple les estampes de Martinet, cette source essentielle pour la connaissance de l'uniforme de l'époque napo-

léonienne. Nous y trouvons une planche représentant une cantinière, versant à boire à un grenadier à pied de la garde. Cette jeune femme porte un costume bleu foncé, recouvert d'un manteau gris ; elle est coiffée d'un chapeau d'homme sous lequel ses cheveux sont serrés dans un mouchoir de couleur ; aux jambes des guêtres grises qui sont le seul élément un peu militaire de son vêtement. Son tonnelet en bois naturel est sans



Fig. 1. La Vivandière d'après Zix.

aucun ornement. — C'est la cantinière que j'ai représentée sur la planche hors texte versant à boire à un officier et à un sapeur des Grenadiers de la Garde comme nous les montre Albert Adam.

La cantinière, fig. 1, d'après une eau-forte de Zix, porte également un accoutrement civil. Par sa tenue pittoresque et son allure hardie, elle rappelle certains types de Callot ou la vagabonde Courage, du roman de Grimmelshausen, beaucoup plus que les pimpantes petites femmes-soldats du Second Empire. Les représentations de vivandières sont d'ailleurs assez rares dans la peinture et l'imagerie militaire du début du siècle. On en trouve quelques-unes dans les planches de Carle Vernet gravées par Duplessis-Berteaux et ces types n'ont rien de militaire. Il en est de même de la femme reproduite dans notre fig. 2. Elle est empruntée à une image populaire : «Le marodeur et

la vivandière»; son allure et son habillement sont aussi peu dans la note héroïque et sentimentale de la légende que la chanson gaillarde qui l'accompagne et dont voici le texte :

« Je suis au genre humain utile dans la guerre,
Je nourris les soldats et repeuple la terre.
La rondeur de ma taille prouve comme il faut
Sur le champ de bataille soutenir l'assaut. »



Fig. 2. La Vivandière d'après une image populaire.

Les rares passages relatifs aux vivandières que nous trouvons dans les mémoires contemporains, confirment ce que nous révèle l'iconographie. Voici ce qu'en dit Elzéar Blaze dans ses souvenirs : « C'était un beau métier que celui de cantinière. Ces dames commençaient ordinairement par suivre un soldat qui leur avait inspiré des sentiments tendres. On les voyait d'abord cheminer à pied avec un baril d'eau-de-vie en sautoir. Huit jours après elles étaient commodément assises sur un cheval *trouvé*. A droite, à gauche, par devant, par derrière, les barils et les cervelas, le fromage et les saucissons habilement

disposés, se maintenaient en équilibre. Le mois ne finissait jamais sans qu'un fourgon à deux chevaux, rempli de provisions de toute espèce, ne fût là pour prouver la prospérité croissante de leur industrie.» Et voici pour le costume: «Il était assez drôle de voir ces dames vêtues de robes de velours ou de satin trouvées par des soldats qui les leur vendaient moyennant quelques verres d'eau-de-vie. Le reste de la toilette n'était pas



Fig. 3. La Vivandière d'après Charlet.

en harmonie, car les bottes à la hussarde ou le bonnet de police la complétaient d'une manière assez grotesque. Supposez à présent quelques luronnes ainsi vêtues, à califourchon sur un cheval flanqué de deux énormes paniers, et vous aurez une idée du coup d'œil bizarre que tout cela présentait.» Dans ce texte il est question de quelques pièces d'uniforme figurant dans l'accoutrement des vivandières. Ces détroques de soldats, endossées par nécessité, sont l'origine modeste des jolis costumes militaires de nos chanteuses d'opéra-comique. Charlet nous en a conservé l'aspect: c'est tantôt une capote, jetée sur les épaules (fig. 3), tantôt un vieux dolman ou une vieille pelisse passée sur le fichu croisé (fig. 4). Il est d'ailleurs probable que l'aspect extérieur des femmes ainsi affublées



Fig. 4. La Vivandière d'après la lithographie de Charlet « Oh ! les gueux ! . . . »

resque : amazone vert — perroquet, gilet écarlate, duquel pendaient deux grandes chaînes de montre, chapeau de castor rond, abondamment orné de plumes d'autruche. Cela cadre assez avec la vivandière de Zix.

Les grands lithographes qui ont fixé la légende du 1^{er} Empire, sont généralement restés dans la tradition de l'époque. Nous venons de parler de Charlet. Les cantinières de Raffet dans les planches célèbres. « Secourez la vivandière », « Pauvres enfants, que Dieu prenne pitié de leurs âmes », celle surtout, d'une allure si touchante, de « La dernière charge des lanciers rouges » portent des habits civils.

Elzéar Blaze parle du courage de ces femmes qui égalait quelquefois celui des vieux

n'était pas toujours aussi élégant que nous aimons à nous le figurer et qu'elles ne trouvaient pas toujours le loisir, de retailer et de recoudre à leur mesure les uniformes dont elles se couvraient. Beaucoup d'entre elles devaient ressembler à la pauvre créature que le dessinateur allemand Geissler nous montre dans l'image naïve représentant le passage des prisonniers du corps de Hohenlohe à travers Leipzig. Le « Collet » de cuirassier que porte cette vivandière prussienne et dont les manches lui retombent sur les doigts, n'a visiblement pas été confectionné pour elle (fig. 5). Albert Adam, le peintre du vice-roi d'Italie, nous parle dans ses mémoires d'une donna (sic) qu'il a vue comme gamin en 1800 au milieu des soldats français, dans un corps de garde de Nuremberg, et dessinée dans son costume pitto-



Fig. 5. Vivandière prussienne accompagnant les prisonniers du corps de Hohenlohe à Leipzig, d'après Geissler.

grenadiers. De même le général Lejeune nous montre dans sa bataille de Chiclana une cantinière circulant dans les rangs des combattants, en première ligne, pour leur donner à boire. Celle-ci porte un costume fort élégant, grand chapeau à plumes, spencer moulant le torse, dont l'allure rappelle déjà un peu la Restauration. Rien d'étonnant à cela : Lejeune a peint ses tableaux assez longtemps après les événements et mêlé souvent à ses souvenirs les formes qu'il avait sous les yeux.



Fig. 6. Vivandière
accompagnant des soldats autrichiens.
Armée des Alliés à Paris - 1815 d'après Martinet.

Les vivandières des armées étrangères n'avaient pas un caractère militaire plus prononcé, ainsi que le montre notre fig. 6, provenant d'une planche de Martinet de la série des armées alliées à Paris en 1815 (soldats autrichiens).

Aucun changement à noter à ce sujet sous la Restauration et il faut arriver au règne de Louis-Philippe pour trouver des cantinières en tenue de soldat. Il est probable que les nécessités de la guerre d'Afrique ont donné naissance à cette coutume. En Algérie on était dépourvu de toute ressource en ce qui concernait le vêtement féminin et c'est là que les femmes qui suivaient nos armées ont dû remplacer leurs robes et leurs corsages hors d'usage par des uniformes accommodés à leurs besoins. La coquetterie naturelle de la Française en a fort vite su tirer un

excellent parti et ce qui avait été d'abord un expédient est devenu ensuite une forme de l'élégance. La situation des cantinières et vivandières-blanchisseuses, ayant été régularisée par les ordonnances, il est tout naturel que cette régularisation se soit étendue à leur tenue. Horace Vernet nous montre ce premier type de la cantinière dans son tableau du siège de la citadelle d'Anvers ; bientôt il figurera sur les feuilles de soldats d'Epinal et dans les recueils de costumes militaires. C'est un type encore assez indécis, à la tenue fort simple : chapeau marinier goudronné et ciré, orné de rubans

tricolores ou de la couleur distinctive, habit bleu à un rang de boutons, jupe rouge dépassant légèrement les genoux, petit tablier blanc, pantalon garance. Le tonnelet, assez volumineux au début, est peint en tricolore. Souvent la vivandière porte en outre un panier rempli de bouteilles et de victuailles. C'est ainsi qu'elle figure dans



Fig. 7. Cantinière de Lanciers (Louis-Philippe)
d'après les feuilles de soldat de Gaugel
à Metz.



Fig. 8. Cantinière de l'Artillerie à cheval
de la Garde Impériale 1860
d'après Lalaisse.

la feuille de lanciers de Gaugel, à Metz (fig. 7), dans une autre de Silbermann, à Strasbourg, dans les dessins de Philippoteaux (Pascal, Histoire de l'Armée et de tous les régiments) et de Pauquet (Les Français peints par eux-mêmes). Mais ce n'est que sous le Second Empire que la sémillante cantinière devient, avec le grave sapeur au vaste tablier de cuir et le superbe tambour-major chamarré d'or, l'expression la plus complète du chic militaire. Elle porte alors l'uniforme de son corps et si celle de l'infanterie reste fidèle au chapeau marinier ciré, d'autres se coiffent du feutre garni de

plumes, du bicoïne à panache tricolore, du turban de zouave, du talpak ou du kolback de la cavalerie légère. Remarquons toutefois que, bien que les cantinières et vivandières figurent sur les registres de leur corps, bien qu'elles aient leur place déterminée dans le rang et qu'elles défilent à la revue, jamais leur uniforme n'a été l'objet d'un règlement officiel. De là les nombreuses variantes que nous trouvons dans les images du temps. La cantinière d'artillerie (fig. 8) appartient au charmant recueil de Sorrieu et



Fig. 9. Marketenderin
des Füsilier-Bat.
2. Garde-Regt. z. F. - 1866,
d'après « Der Soldatenfreund »

Fortuné « L'armée française et ses cantinières ». Un des albums se dépliant, de Sinett, leur est également consacré. Il ne faudrait pourtant pas se figurer que toutes nos cantinières ressemblaient aux coquettes petites femmes-soldats que nous montrent les recueils d'uniformes et les superbes feuilles de soldats d'Épinal de l'époque. Beaucoup d'entre elles étaient de braves grosses mères de famille assez embarrassées de leur attirail militaire et légèrement grotesques dans leur tenue ainsi que nous le prouvent de nombreuses photographies¹⁾, bien autrement sincères que les jolis dessins de Lalaisse, etc. L'engouement pour ces tenues fut toutefois assez grand pour que l'armée prussienne par exemple, si différente d'aspect et de caractère de la nôtre, adoptât la mode des cantinières en uniforme de leurs corps. L'échantillon que nous en présentons fig. 9 : une cantinière du bataillon des fusiliers du 2^e régiment de la garde à pied pendant la campagne de 1866, donne une idée assez peu avantageuse de ce que devenait notre chic militaire transporté sur la terre allemande.

Les cantinières ne survécurent pas bien longtemps à nos désastres de 1870-71. Elles disparurent nécessairement avec les soldats et musiciens rengagés qui étaient leurs maris. La guerre est devenue une chose terriblement sérieuse et scientifique et nos victoires de 1918 n'ont pas pu ressusciter la cantinière et son tonnelet. Elle a disparu comme le pantalon rouge et n'est plus qu'un souvenir attendrissant pour ceux qui aiment notre passé militaire.

V. HUEN.

¹⁾ Voir même celles de la Garde dans le livre du Capitaine Richard.

LA SABRETACHE DES CHASSEURS A CHEVAL DE LA GARDE CONSULAIRE

(PLANCHE SUPPLÉMENT N^o 2.)

La Sabretache des Chasseurs à cheval de la Garde Consulaire n'avait pas encore été reproduite lorsque deux spécimens en furent publiés, il y a quelques mois, presque en même temps. Le bulletin de la *Société des Amis du musée de l'armée* dans son numéro de février 1926, reproduisait une de ces sabretaches dont la Société venait de faire l'acquisition pour l'offrir au musée, et presque en même temps dans ma publication sur les *Uniformes du 1^{er} empire*, je donnais un dessin de J. Hilpert, reproduisant d'une façon très exacte en couleur, la sabretache la plus connue jusqu'alors, celle qui se trouve au musée de Colmar.

J'ai pensé qu'il serait intéressant pour nos lecteurs du Passepoil de pouvoir comparer ces deux spécimens et j'en ai donné sur notre planche supplément hors texte côte à côte deux reproductions phototypiques à la même échelle. Ce qui frappe tout d'abord quand on les compare, c'est que le cor de chasse n'est pas disposé de la même façon. Il est sur l'une dans le sens inverse de sa position sur l'autre. Les dessins de broderie du faisceau de licteur sont également un peu différents. Pour le coloris, en prenant pour point de départ celui de la sabretache de Colmar, il faut noter sur l'autre les différences suivantes¹⁾; la hache qui surmonte le faisceau est entièrement blanche, le faisceau est écreu ainsi que les cordons qui le lient; les trois verges qui sont au centre du faisceau sont en cordon d'or; le fond de l'inscription est écreu; le feuillage est de couleurs un peu passées où l'on distingue le vert, le jaune et l'écreu.

Nous noterons aussi une légère différence dans la forme des deux sabretaches, celle du musée de l'armée étant un peu plus large pour sa hauteur. Ces divergences prouvent que ces sabretaches ne venaient pas du même atelier et probablement ne faisaient pas partie de la même fourniture. Celle de Colmar semble plus soignée dans le détail des broderies et dans le cordonnet qui entoure l'inscription. Il est très possible que celle du musée de l'armée date de la création de la tenue à la hussarde, c'est-à-dire des derniers jours de 1800 et que celle de Colmar date au contraire d'une réorganisation postérieure peut-être de celle d'octobre 1802 qui portait le régiment à quatre escadrons.

¹⁾ Ces renseignements m'ont été donnés par M. Vacquier, le très aimable secrétaire de la Société des amis du Musée de l'armée à qui j'adresse ici mes très vifs remerciements.

Il nous faut signaler l'existence d'un troisième exemplaire fort bien conservé dans la collection Titeca (Palais du Cinquantenaire à Bruxelles). La disposition est la même que pour la Sabretache de Colmar : les seules différences résident dans la hache brodée en bleu et dans le faisceau composé de baguettes alternées bleues et blanches.

J'ai tenu à reproduire également ici une photographie que j'ai trouvée dans plusieurs collections d'une intéressante sabretache des chasseurs qui n'a malheureusement qu'un défaut, c'est de n'être pas authentique. C'est une très habile reconstitution, mais ce n'est qu'une reconstitution. On remarquera en particulier l'habileté avec laquelle ont



Sabretache des Chasseurs à cheval
de la Garde consulaire
(Reconstitution moderne.) — Collection X.

été faits les trous de mites. Il est très curieux de voir le magnifique état de conservation du galon et de constater combien les mites se sont acharnées à manger les ornements brodés sans toucher au drap rouge ; de plus et c'est là le point délicat sur lequel un de nos collègues (expert en la matière, mais qui me demande de taire son nom) a attiré mon attention, les dites mites ont eu la précaution étrange de *repandre le fil*, afin que la laine ne s'effiloche pas ! Remarquons comme le contour de la banderole a été respecté et comme la partie manquante du cor a été nettement et proprement arrêtée. Ce n'est pas là du travail de mites et nous nous trouvons en présence d'une splendide copie. S'il était possible de

questionner les propriétaires successifs de cet objet, je ne serais pas surpris en remontant le fil de trouver comme origine la sabretache de Colmar qui a dû servir de modèle. Ajoutons pour finir que cette copie n'est pas isolée et qu'il en existe beaucoup d'autres bien faites. En particulier, Monsieur Thomas, l'habile maître sellier de l'école de guerre, s'est fait une spécialité des reconstitutions de ce genre et en a fait un certain nombre d'absolument remarquables parmi lesquelles la sabretache de la garde des consuls.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

ECHOS ET NOUVELLES

Les Ventes. — Le 3 juin, à l'Hôtel Drouot, par les soins de M^e Albinet, Commissaire priseur, assisté de M. Foury, expert, a été dispersée une réunion d'objets parmi lesquels certains méritent une mention spéciale par leur intérêt historique.

55. Sabre à l'orientale, garnitures argent, poignée ivoire. Sur la lame, en gravure à l'eau forte: *L'armée d'Égypte, au général Desaix, 1798-1799.* — *Vive la Nation, vaincre ou mourir!* Sur l'autre face: *République française. Vive la liberté ou la mort! Egalité.* 1789: 2700 fr. — 56. Très beau sabre de cavalerie, garde à quillons contrariés et chaînettes, fusée ivoire cannelé, lame cintrée, gravée, fourreau argenté à deux bracelets portant l'inscription suivante: «*Larrey. Chirurgien en chef. Armée du Nord. 1794. Souvenir de Rivarol.*» 1350 fr. — 57. Très beau sabre à l'orientale, ayant appartenu à GIRAUD, vétérinaire en chef des Ecuries de l'Empereur, fusée ébène quadrillée, garde en argent, très beau fourreau en chagrin noir à large bracelet et bout très ornements, deux bracelets de suspension, toutes les garnitures en argent: 2000 fr.

78. *Chapeau de Napoléon.*

Recueilli en campagne par GIRAUD, vétérinaire en chef des Ecuries de l'Empereur et provenant de la collection de Mme C... descendante directe de Giraud. A figuré sous le n° 222 au Catalogue de l'Exposition historique et militaire de La Révolution et l'Empire, organisée en 1895 dans la Galerie des Champs-Élysées, par feu Germain Bapst. A figuré, en 1921, à l'Exposition organisée à la Malmaison, à l'occasion du Centenaire de la mort de Napoléon. Avec différentes pièces et lettres authentifiant le chapeau. La cocarde manque. Adjudgé 43.000 fr. (soit avec les frais: 56.650 francs). — (Acquéreur: S. A. S. le prince de Monaco) — La coiffure est en bel état, la corne du côté droit de la tête est fort usagée, un peu cassée même, en raison des saluts nombreux qu'elle a dû servir à rendre.

79. Trousse de GIRAUD, vétérinaire en chef des Ecuries de l'Empereur. En maroquin rouge, portant le nom et le grade de son ancien propriétaire en lettres gaufrées et dorées; intérieur en peluche avec inscription: *Cochet, coutellier de l'École impériale vétérinaire, marché Neuf, n° 36, à Paris.* (La trousse est vide). 2050 fr. — 90. Affiche de la mobilisation de 1914, très bon état: 80 fr. — 91. Uniforme de grenadier G. I. porté par le Prince impérial, à l'âge de 5 ans, en très bel état, avec lettre authentifiant cet uniforme et quelques photos: 4000 fr. — 92. *La blouse du maçon Badinquet* avec laquelle Napoléon III s'est enfui du fort de Ham. La blouse porte les cachets du greffe de Péronne. Avec différentes pièces authentifiant cette blouse et les journaux de l'époque: Le tout dans un coffret: 2400 fr. — 73. Epée off. de Carabiniers, 2^e Emp.: 95 fr. — 74. Une *idem*, dorée (off. de Carabiniers versé aux Cuirassiers): 70 fr. — 95. Carabine de Versailles, 1^{er} Emp. Sur la platine, en lettres bâton: *Manufacture de Versailles.* 65 fr. — 96. Fusil G. du corps, 2^e mod.: 260 fr. — 97. Fusil de dragon, mod. an IX: 200 fr. — 100. Carabine de Versailles, 1793: 950 fr. — 105. Casque G. du corps, 1^{er} mod.: 300 fr.

L'exposition interalliée à Caen des Artistes et Artisans anciens combattants. —

Tous nos alliés, — la Russie soviétique exceptée, — ont spontanément répondu à l'appel de la Normandie pour grouper en cinq wagons les plus remarquables productions des artistes et artisans de la Guerre interalliée, exposées (du 25 juillet au 6 septembre) au magnifique lycée Malherbe, autrefois monastère et cloître des bénédictins, voisinant avec la dalle funéraire sous laquelle a voulu reposer Guillaume le Conquérant, duc souverain de Normandie, roi d'Angleterre, et fondateur de l'Abbaye-aux-Hommes (St-Etienne) dont les tours jumelles sont le mausolée se détachant sur un fond d'azur — (v. *Passepoil*, 1924, pl. en coul. «Les Gardes d'honneur du Calvados».

Le Port du képi. — Une circulaire ministérielle du 25 juillet vient de rétablir le port du képi pour les hommes de troupe.

Provisoirement, les caporaux et soldats rengagés auront seuls droit au port de cette coiffure, ainsi que les officiers et sous-officiers, mais tout porte à croire que, bientôt, sans aucune distinction, le képi redeviendra la coiffure de sortie — le casque restant celle de la tenue de service.

Nous verrons enfin disparaître de la tenue de sortie cet informe chiffon décoré du nom de bonnet de police qui sera rendu à sa véritable destination de coiffure à porter à l'intérieur de la caserne ou au cantonnement dans la tenue de campagne.

E.-L. B.

Nos Drapeaux. — Dans la D^{on} M^{lle} 974 8/11 du 29 juillet 1926 le Ministre de la guerre s'exprime ainsi :

« A diverses reprises, des demandes ont été adressées en ce qui concerne les inscriptions commémoratives de la campagne 1914-1918 qui doivent être portées sur les drapeaux et étendards des corps de troupe. »

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vue de satisfaire à ces demandes, j'ai prescrit d'établir la liste générale et complète des inscriptions dont il s'agit, liste qui sera prochainement publiée au Bulletin Officiel du ministère de la guerre ».

Nous tiendrons nos lecteurs au courant. Rappelons que le nouveau drapeau des chasseurs à pied porte simplement (en plus des inscriptions antérieures) « Grande Guerre 1914-1918 » et que c'était là une solution, à notre avis, maladroite et inacceptable, mais qui paraît, après lecture de la D. M. ci-dessus citée, ne pas devoir subsister.

Docteur GEORGES.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

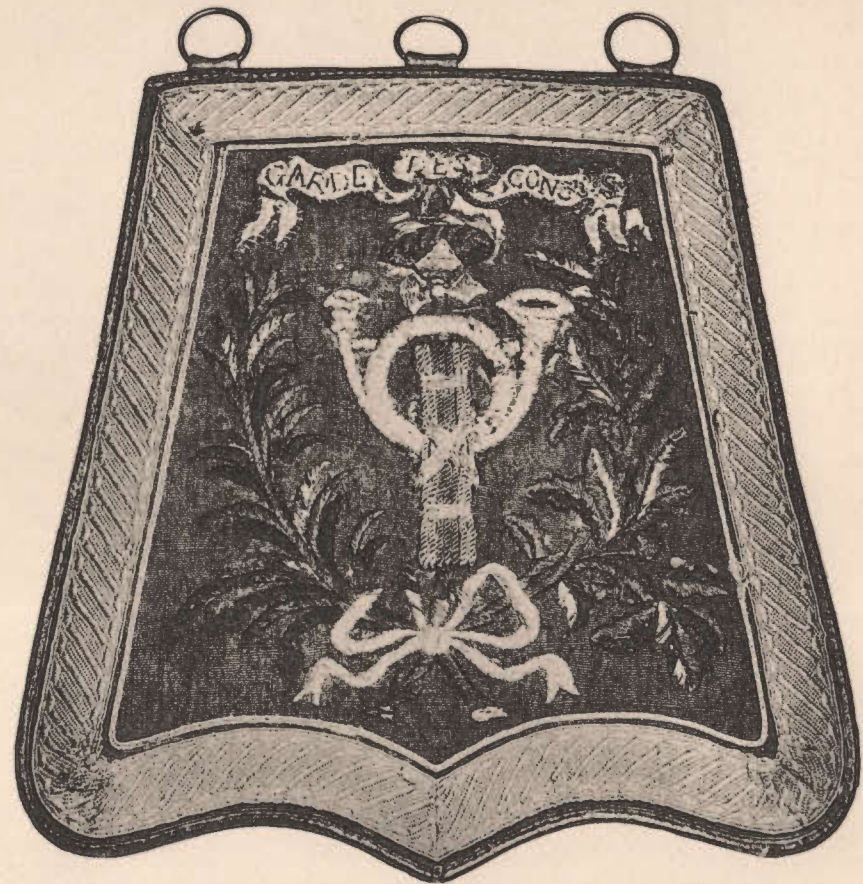
Liste des membres. — Au cours du 1^{er} trimestre 1926 ont été admis dans la société comme membres actifs :

MM. Colonel Karcher à Strasbourg, Lieutenant Druène à Tarbes, Commandant Mougín à l'Armée du Rhin, Commandant Sculfort à Paris, Lieutenant Fiamma à Saverne ;
comme abonné : M^r W. Hewig à Berlin.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



SABRETACHE

DES CHASSEURS A CHEVAL DE LA GARDE CONSULAIRE

I — Exemple du Musée de Colmar
(cliché Christophe)

II — Exemple du Musée de l'Armée
(cliché Nicklès)



TAMBOUR D'UN RÉGIMENT D'INFANTERIE — 1775
(Fac-simile d'un soldat de carton peint sur les deux faces
communiqué par M. Léopold Marchand)



LA CANTINIÈRE (d'après Martinet)
OFFICIER ET SAPEUR DES GRENADIERS DE LA GARDE (d'après A. Adam)

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

73. — On offre :

La revue des études Napoléoniennes au complet :

1912 à 1915 — 8 volumes reliés,

1916 à 1925 — 10 années en fascicules,

le tout à 280 francs ;

s'adresser à la rédaction du Passepoil.

74. — Très grande vitrine, démontable, vieux chêne, ornements dorés, style empire, fond velours « mordoré », vitrée entièrement sur trois côtés. Porte double. (Ce meuble peut contenir 12 habits sur mannequins à pied et peut se transformer facilement en bibliothèque). Hauteur : 2 m 50 ; largeur : 2 m ; profondeur : 0,55 m.

S'adresser (le matin) à Madame Poncet, 326, rue Lecourbe, Paris XV.

75. — On demande :

A. Le Carnet de la Sabretache,
2^e année ; 1894.

B. La Giberne, 17^e année. N^{os} 2, 3, 6, 9, 10.

C. Les Uniformes du 1^{er} Empire,
Publication du Capitaine Bucquoy,
séries 16, 19, 38 et 44.

D. Bonaparte — Napoléon. Les 2 albums
de Job publiés chez Boivin.

E. Une cocarde de schapska de Lancier polonais, 1^{er} Empire.

Adresser toutes les offres à la rédaction du Passepoil.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

V. HUEN
(Vice-Président)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

Mⁱⁿ-M^{or} FERRON

Capitaine DARBOU

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

SOMMAIRE DU N° 5

— Le costume des Généraux à la cour 1800—1814, par H. DEFONTAINE, avec planche en couleurs hors texte n° 9 de J. HILPERT.....	65
— Infanterie Légère — 1849 Siège de Rome, par H. BOISSELIER, avec planche en couleurs hors texte n° 10 de H. BOISSELIER.....	79
— Echos et Nouvelles par H. D. et E.-L. B.....	81
— Bulletin de la société	84

Ce numero contient en supplément 4 pages de texte offertes au Passepoil
par M^r H. DEFONTAINE.

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1926 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	45 fr.	50 fr.
Recommandé	50 »	56 »
Avec envoi sous tube	50 »	55 »
Avec envoi sous tube recommandé	55 »	60 »

Les cinq premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923, 1924 et 1925) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur, **M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.**

LE COSTUME DES GÉNÉRAUX A LA COUR

ET LES

COSTUMES DE COUR DES OFFICIERS ET DES PARTICULIERS

(1800—1814)

(PLANCHE HORS TEXTE N° 9)

Une étude aussi étendue nous a paru utile pour mettre au point une question peu connue dans ses détails, encore moins dans son ensemble et sur laquelle nous nous sommes spécialisé : le costume « d'étiquette » des hommes, uniforme malgré les apparences, d'après la pensée-mère qui a été la directive ou l'axe du « système » napoléonien, en cet ordre d'idées comme dans tous les autres.

H. D.

Depuis **Bardin**¹⁾ différents auteurs connus, tels que Bottet dans l'*Album historique de l'Armée et de la Marine* ou le Capitaine Bucquoy dans ses *Uniformes du 1^{er} Empire* (Uniformes des Maréchaux et des officiers généraux) nous ont dûment instruits des tenues variées, réglementaires ou simplement originales, portées en campagne ou à la ville par les généraux, mais, à l'exception des Maréchaux d'Empire (série 31) et « Du costume... officiel » (p. 56) personne n'a encore entrepris, à notre connaissance, de nous décrire, même succinctement, la *tenue de cour* réglementaire, particulière aux généraux²⁾. C'est cette lacune que nous voulons essayer de combler. Cependant, avant d'entrer dans le vif du sujet il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, d'y préparer le lecteur même le plus averti par un historique synthétique de l'habit de cour dont l'étiquette des temps modernes a été établie par Louis XIV en personne.

Le fastueux monarque, auquel on est quasiment redevable du « Code » de l'Étiquette des Cours, avait en effet décidé — nous a appris le duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires* justement fameux — que personne ne serait admis désormais dans les carrosses servant aux déplacements de la Cour, s'il ne portait un « *justaucorps* » particulier. Cet

¹⁾ V. les aquarelles originales de Carle Vernet : a) Maréchal d'Empire *en grand costume* ; b) Généraux *en costume de cour*, dans le *Règlement de 1812* de Bardin, colonel des pupilles de la Garde (Bibl. du Min. de la Guerre, 3 vol., in-fol.). La pl. du maréchal est reproduite en couleurs dans : H. Defontaine : « *Du costume civil officiel et de l'uniforme militaire des officiers à la Cour ou auprès des Chefs d'Etat français depuis 1804 jusqu'à nos jours.* » Paris, Geoffroy, 1908, 1 vol. in-8°. *Epuisé.* — V. p. 56 du dit ouvrage, la description de Bardin et p. 59 le manteau de cour du maréchal Ney (coll^{on} de M^{me} la P^{cesse} de la Moskowa).

²⁾ M. Bucquoy, dans ses *Cartes documentaires sur les Uniformes du 1^{er} Empire*, 61^e série, carte 2, donne toutefois Gudin en petit uniforme de général de division, tenue à pied hors du service. C'est à peu près, sauf les broderies des coutures des manches, la tenue de cour des généraux définie par Bardin en 1812.

habit ajusté était bleu turquin, doublé de rouge, orné de galons d'argent entre deux galons d'or. Un chapeau galonné, une veste et une culotte rouge, des bottes à chaudron et l'épée constituaient cet uniforme aux couleurs de la livrée des Bourbons dont Van der Meulen, peintre officiel, nous a laissé quelques types en ses toiles. Nul ne pouvait prétendre au port de cet habit s'il n'en avait obtenu auparavant le brevet signé du Roi. Aussi les plus hauts personnages malgré leur répugnance à porter un uniforme quelconque, briguèrent-ils cette grâce à l'instar du costume des chevaliers du Saint-Esprit, d'où le surnom de «justaucorps à brevet» qu'on donna par jalousie aux favorisés.

Le port de cet uniforme de cour tomba en désuétude sous la Régence, mais reparut, légèrement modifié dans sa coupe, sous Louis XV, comme en témoignent encore à Fontainebleau certaines toiles de chasses de Van Loo ou d'Oudry. Et comme la faveur d'être présenté à la Cour était toujours recherchée sous Louis XVI, bien que le bénéfice s'en limitât au droit de monter dans les carrosses du roi. — privilège qu'on accordait au nouveau présenté¹⁾ dès la première chasse de Louis XVI, infatigable chasseur qui «courrut à cor et à cris» cinq ou six jours par semaine jusqu'à la veille de la prise des Tuileries — l'uniforme était encore demeuré en 1792 orné de ces galons d'or et d'argent restés de nos jours la distinctive des équipages français de vénerie, mais de bleu turquin le drap était devenu vert. Napoléon I^{er} l'adopta à quelques détails près²⁾ pour les chasses à courre ou à tir de Fontainebleau et Compiègne, et à l'instar de Marie-Antoinette et de sa suite³⁾ les dames accompagnant l'Impératrice et les «princesses du sang» durent y porter un costume réglé dans les détails⁴⁾. Charles X maintint l'habit vert galonné que Napoléon III devait reprendre à Compiègne⁵⁾.

¹⁾ V. *Carnet de la Sabretache* 1920. — *Lettres d'un officier de l'ancien régime. Les Honneurs de Cour*, par le Cte de Villeneuve-Bargemont (avec une description détaillée sous forme de la facture du costume complet).

²⁾ «Habit de chasse, orné d'un galon d'or et d'argent, ci: 580 fr. — Habit de chasse à tir 200 fr.» — (Maze-Sencier: *Les fournisseurs de Napoléon I^{er} et des deux Impératrices, d'après des documents inédits*. Paris, Laurens 1893, 1 vol., gr. in-8°.)

³⁾ V. «*L.-A. Brun, peintre de Marie-Antoinette (1758-1815)*» par Fournier-Sarlovèze. — Paris, Goupil, 1911, 1 vol. in-4°. — Brun, grand artiste genevois, a laissé de très nombreux portraits de la famille royale et des courtisans en costume négligé de chasse ou de cheval et il n'est guère de meilleurs documents pour l'étude du costume journalier des gentilshommes de la cour de Louis XVI. C'était la simplicité même.

⁴⁾ Les dames à cheval devaient porter l'amazone aux couleurs de l'équipage, puis en casimir chamois à collet et parements verts brodés d'argent, chapeau de velours noir à longues plumes blanches. Les dames en voiture portaient la redingote de velours brodé par dessus une robe de satin blanc, puis ces deux vêtements devinrent de couleur uniforme selon que ces personnes appartenaient à: l'Impératrice Joséphine (amarante et or); la reine Hortense (bleu et argent); la Grande Duchesse de Berg (rose et argent); la princesse Pauline (lilas et argent).

(«Pour Marie-Louise: 2 habits de chasse: 1200 fr. — 1 *idem*. en satin blanc et glands or, point turc or et l'autre en velours nacarat et or: 5000 fr. — 2 habits de chasse: 1 bleu, jarretière or et 1 lilas et hermine: 24.000 fr. — (Maze-Sencier).

⁵⁾ V. *l'Illustration* du 15 nov. 1859: L.-L. M.-M. *l'Empereur et l'Impératrice* (en habit de chasse à cheval en forêt de Compiègne), d'après un dessin d'Alf. de Neuville.



Costumes de Cour

Dès que le Premier Consul, de retour de Marengo, se fut installé aux Tuileries, désertes depuis ce 10 août 1792 où sonna le glas de l'ancien régime et commença l'agonie de l'infortuné Louis XVI, Bonaparte, averti par les acclamations d'un peuple délirant, eut la vision décisive du trône et jugea le moment opportun de restituer au pouvoir sa splendeur d'antan et la Cour consulaire en son aube ne tarda pas à faire pressentir l'éclat splendide de cette Cour impériale, dont l'apogée devait éblouir en 1812 à Dresde, tant de princes couronnés, tant de principicules aussi, tremblant pour leur couronne, mais que l'on devait retrouver à la chute de l'Aigle après comme des corbeaux à s'en partager l'aire. Mais n'anticipons pas sur le Congrès de Vienne. Tenons nous simplement à l'ordre chronologique des faits touchant le sujet que nous traitons.

Donc, le Premier Consul décida que désormais les hommes ne seraient admis à ses réceptions aux Tuileries qu'en « habit d'étiquette », avec l'épée, en culotte et bas de soie. Une estampe du précieux *Journal des Dames et des Modes* de l'an XIII, nous a conservé le type d'un invité ainsi costumé. Le personnage est en habit gris « à la française », — l'habit d'étiquette à la cour de Louis XVI — et porte la culotte avec les boutons d'acier et l'épée à poignée de même métal¹⁾. Frédéric Masson n'en a pas moins daté de 1806 la réapparition de l'habit à la française²⁾. L'estampe contemporaine de Châtaignier et Poisson démontrerait à elle seule l'erreur de l'assertion^{2*)}.

On sait les préférences marquées de Napoléon pour l'habit à la française. Il l'a déclaré notamment à Ste-Hélène, la preuve s'en trouve ailleurs, car hormis le « grand » et le « petit » costume de cour³⁾, bien connus par le *Livre du Sacre* et par ce dernier costume conservé à plusieurs exemplaires au Musée des Arts décoratifs⁴⁾ ses habits

¹⁾ Les courtisans prétendant que l'épée d'acier était d'un métal sans valeur et d'un travail sans élégance, le Régent mit cette épée à la mode en la portant un soir. Il l'avait payée 30.000 livres. Éblouis de cette merveille, toute la Cour décida aussitôt de porter des épées montées en acier (V. Musée des Arts Décoratifs : coll^{on} Doistau et dans « *Du Costume... officiel* » la double pl. p. p. 16-17, épées de cour 1^{er} Emp.).

L'épée « à la mousquetaire » — ou « à double coquille » — a toujours prévalu depuis la Régence, comme l'arme distinctive des « particuliers », non fonctionnaires, admis à la cour. L'unique type officiel fut l'épée bien connue des *magistrats* du second Empire en « costume de ville ». L'arme est d'origine anglaise et encore de tradition à la cour de Londres pour les particuliers, au point qu'à l'occasion du couronnement d'Edouard VII nos voisins d'outre-mer firent chez les antiquaires et armuriers parisiens une véritable rafle de nos épées de cour en acier lesquelles devaient être accompagnées d'un fourreau à 3 garnitures pour le port de cour en *demi-verrouil* *) ou *trois quarts*, adopté sous Louis XVI comme moins encombrant que celui en *verrouil*, mode qui subsiste encore dans la livrée des « Suisses » de nos Eglises.

*) « L'épée conforme au modèle de l'exercice de leurs fonctions [entendez : dépendant des services des G^{ds} Officiers de la Couronne] à double coquille pour la grande tenue, à simple coquille pour la petite » [c. à. d. : type *clavier*]. — (*Broderies de la Maison du Roi*, dessins de Lafitte, dessinateur du Cabinet du Roi [Louis XVIII], 2 vol. in-fol. de dessins originaux inédits. Cabinet des Estampes).

²⁾ « Dès 1806 *) les hommes sont en « habit à la française » de soie ou de velours de couleur claire. Broderies vives en soie **). Epée de cour et la *décoration de la Légion d'Honneur*, aucune fantaisie tolérée ***). — (F. Masson).

*) C'est chose faite depuis ... 1800 ! L'erreur de date de 1806 a pu être inspirée à F. Masson par le dessin de Lix. (V. *Du Costume ... officiel ...*) : « *Bal donné à l'Empereur et à l'Impératrice à l'occasion de leur voyage à Strasbourg en 1806* » — Strasbourg, 1 v. in-fol. 1806.

**) Tout ceci paraît inspiré d'une estampe de Châtaignier et Poisson : « *Chevalier de la Légion d'Honneur* en habit d'étiquette.

***) Aussi sous le 2^e Empire Napoléon III ne tolérait pas, même sur un habit de cour, fût-il le frac avec la culotte, le port de la Légion d'Honneur si les insignes n'en étaient pas du module d'ordonnance, estimant que porter la décoration principale de l'Empire équivalait à tenir l'ordre comme étant de valeur secondaire. Autrement, tous autres ordres, français ou étrangers, étaient tolérés de modèles réduits par les chambellans de service.

³⁾ V. *Du Costume ... officiel* la pl. en c. rehaussée d'or et d'argent d'ap. nos croquis au musée des Arts décoratifs : « l'Empereur en petit costume ». C'est la première fois que la pl. d'Isabey a été reproduite colorisée d'après les documents originaux.

⁴⁾ V. *Le Panorama. Exposition universelle 1900. Musées centennaux et rétrospectifs*. Collections complètes des costumes de cour de Napoléon et du Roi Joseph. — Paris, Baschet, s. d. (1900), in-fol. obl.

militaires de grenadier et de chasseur n'étaient, en somme, que cet habit à la française coupé à la manière des militaires, c'est-à-dire agrafé du haut, orné de revers et de retroussis, et agrémenté des insignes du grade: les épaulettes.

Cet habit «à la française» ou abit «habillé, de cour ou d'étiquette» s'est maintenu jusqu'à nos jours, avec de légères modifications de coupe pendant tout l'Empire (V. *Journal des Dames et des Modes de La Mésangère*, planches des années 1810 et 1812) et a duré jusqu'à la chute du Second Empire, bien que le port en fut tombé en désuétude sous le «Roi-citoyen» (voir appendice).

Comme l'a dit A. Malet (XVIII^e siècle — *Révolution et Empire*, pp. 583-586):

«Le caractère de Napoléon explique ses institutions. Son imagination grandiose et d'autre part sa conviction qu'on mène les hommes, surtout les Français, en leur imposant, le poussait à entourer le pouvoir d'une pompe magnifique..., c'était là, disait-il, la *nécessité du système*. A la différence de la cour royale, toutefois, la cour impériale *n'eut jamais aucune importance politique*, et jamais ni femmes ni courtisans n'influèrent si peu que ce soit, sur le gouvernement».

Pour être suivi d'effet, l'exemple devait être donné par le maître. Celui-ci n'eut garde de l'oublier, la facture suivante en fournit la preuve (Maze-Sencier, *op. cit.*):

«Au XIII. — Un habit lilas, croisé à boutons plaqués. — Un habit de pou-de-soie pourpre brodé.»

«1808. — Un habit de velours de soie amarante brodé. — Un habit de soie brodé. — Un ample manteau de drap bleu».

Ce furent les seuls habits à la française (civils) commandés par le Premier Consul et l'Empereur. L'habit à la française, si brodé fût-il, se vendait en pièces, toutes brodées d'avance, mais du fait de sa coupe il suffisait au tailleur de l'ajuster aux mesures de son client pour «assembler» le vêtement rapidement, de sorte qu'un habit commandé le matin vers 9 h. pouvait être facilement livré le soir même¹⁾. J'en ai expliqué les raisons en détail

¹⁾ «Cette journée du 14, je commandai mon habit le matin à 10 heures et je l'eus tout prêt à 9 heures du soir» — (*Les honneurs de Cour*, *op. cit.*, voir note 3).

Le général de Thiard, chambellan de l'Empereur a écrit à peu près la même chose dans ses *Mémoires*, à propos d'une tenue de cour qu'il lui fallut commander un matin pour le soir.



Habit de cour
du Général Comte Lepic

(velours frappé parsemé de paillettes or, brodé de fleurs en soie de couleurs; gilet soie blanche, brodé soie et or).

dans mon ouvrage « *Du Costume.... officiel....* » (p. 12 et s.). Au contraire, un frac¹⁾ dit habit « à l'anglaise » exigeait environ 3 semaines à broder et à assembler ensuite.

En manière d'accompagnement à l'habit de cour renoué, apparaissait conjointement une tenue de gala réservée au corps des Chasseurs à cheval de la Garde. Cet uniforme à la hussarde et des plus brillants comme chacun sait, a été trop souvent reproduit jusqu'ici à tort et à travers même par nos plus consciencieux artistes militaires. Il n'y a pas à leur en faire grief. Ils ignoraient tout de même que nous la date de création de cette tenue. Son « acte de naissance » vient seulement d'être tiré de la poussière des archives par M. le capitaine Bucquoy²⁾. Il est désormais établi que l'uniforme à la hussarde des chasseurs à cheval de la Garde fut créé par l'arrêté consulaire du 21 fructidor an VIII (2 sept 1800) qui transforma par la même occasion la compagnie en un escadron. En dissipant la brume des hypothèses, cette découverte d'un intérêt exceptionnel pour l'histoire d'un corps fameux entre tous a l'avantage par ailleurs de permettre de fixer à peu près à quelle date la cour du Premier Consul commença à remplir ce rôle brillant qui ne devait cesser qu'avec la chute de l'Empire. La « saison » d'hiver 1800-1801 dut être la première en date du cycle consulaire et impérial, c'est-à-dire que tout fut mis au point et à neuf pour commencer l'an IX. L'arrêté est du 2 septembre 1800 (an VIII) et l'on sait que de par le calendrier républicain l'année (an IX) commençait ainsi le 22 du même mois ou 1^{er} vendémiaire.

Cependant la mode, sous forme d'un facteur aussi étrange qu'imprévu, et précisément à l'occasion d'un événement notoire : le Sacre, allait bousculer la tradition renouée. En effet, la véritable révolution littéraire qui engendra le romantisme devait modifier le costume de cour ressuscité de ses cendres. L'apparition en Angleterre, vers 1797, d'un roman médiocre et néanmoins fameux : « *Clarisse Harlowe* » que suivirent depuis tant d'autres du même genre « romanesque » influença à tel point le goût des personnes qui donnaient le « ton » que le frac, qui avait détrôné sous la Révolution l'habit français des « ci-devant », dut s'effacer devant un nouveau costume pseudo-Renaissance dont le prototype fut la tenue de gala des membres du Directoire Exécutif et que Napoléon ne devait guère modifier pour son « petit costume » du Sacre et

¹⁾ « De la redingote est né le frac appelé aussi habit. — Le mot frac vient de *frangere fractum* (briser), et ce vêtement ne représente en effet qu'une partie ou fraction de la redingote. Au début on retroussait les pans en dehors et on les boutonnait (*retroussis*). C'est en Angleterre et en Amérique que l'on se mit à couper les deux pans ainsi relevés. Lorsque le frac devint à la mode, le gilet devint plus court ». — Hottenroth. *Le costume, les armes, les ustensiles chez les peuples anciens et modernes*. Paris, Guérinet, 1885-1899, 2 vol. in-fol. av. 240 pl. en c.

²⁾ MM. Capitaine Bucquoy, Hollander et Benigni. *Les Chasseurs à cheval de la Garde Impériale (1800-1815)* p. p. 30—31. — Strasbourg, Impr. Alsacienne 1926, 1 vol. in-16° (Px. 10).

celui des Grands Dignitaires. Le chapeau à « la Henri IV » ou la toque « à la Henri II », l'écharpe des troubadours des « cours d'amour », la culotte et les bas de soie des Bourbons, le glaive « à la romaine » ou l'épée « à la mousquetaire », la « tunique » aux manches « à la François I^{er} » formèrent un ensemble hétéroclite dans un cadre non moins disparate : ce style néo-pompéien, que la découverte de Pompéi avait permis à Piranesi d'inventer sous Louis XVI, et que David mit au point en l'alourdissant pour en faire ce style « Empire » à dessein imposant et distant par sa froideur calculée, bien que par sa majesté sévère et somptueuse il justifie un tel paradoxe qui n'échappa pas davantage à Talleyrand diplomate averti qu'à tous ceux qui autant par leur éducation première que par habitude de cour remarquaient cette absence d'harmonie en voyant évoluer dans un cadre néo-romain l'Empereur et les grands personnages en costumes pseudo-moyenâgeux, escortés de pages et de courtisans en costumes Louis XVI. passant devant la double haie des dames devêtues en divinités mythologiques et des jeunes filles travesties en vestales. Ainsi, la Cour dans l'ensemble pêchait par le défaut d'harmonie, et l'harmonie, précisément, est la synthèse du goût.

Ainsi le romantisme à peine né inspira Isabey dans sa création du « petit costume » de Napoléon, mais de lui ainsi vêtu une contemporaine notoire devait nous laisser un piquant jugement. Et M^{me} la C^{esse} de Boigne était bien placée pour voir l'Empereur en ce bal donné aux Tuileries en 1805, à l'occasion du mariage du Grand Duc de Bade avec Stéphanie de Beauharnais, motif de rendre au corps municipal parisien son bal de l'Hôtel de Ville, donné pour la même solennité, et où « les invités furent très nombreux ».

« Il (Napoléon) portait son costume impérial (auquel il a promptement renoncé) : la veste, la culotte en satin blanc, les souliers blancs à rosettes d'or, un habit de velours rouge fait droit à la François I^{er} et brodé en or sur toutes les coutures, le glaive, étincelant de diamants, par dessus l'habit ; des ordres, des plaques aussi en diamants, et une toque avec des plumes tout autour reliées par une ganse de diamants. Ce costume pouvait être beau dessiné, mais pour lui qui était petit, gros et emprunté dans ses mouvements, il était disgracieux. Peut-être y avait-il prévention ; l'Empereur me parut affreux, il avait l'air du roi de carreau »¹⁾.

Que cette appréciation d'une « dame de qualité » soit d'une personne prévenue, cela s'explique du fait qu'elle était du faubourg Saint-Germain, dangereux foyer d'opposition contre « l'Usurpateur » et sa Cour. Mais on sait que Napoléon se préoccupait à un point tel de l'opinion du noble faubourg que ses premières paroles à Fouché au retour d'une campagne étaient pour lui demander : « Que dit-on de nous au faubourg St. Germain ? » L'Empereur se rendait trop bien compte de ce qui manquait aux parchemins trop neufs des « Madame Sans-Gêne » ou de leurs époux dans leurs nouveaux rôles de courtisans, et il les voyait avec dépit gênés aux entournaures dans leurs habits

¹⁾ *Mémoires de Mme la Comtesse de Boigne*, t. I ch. V. Paris, 3 vol. in-8^o, 1921-22 (nouv. édit.).

d'étiquette. Aussi Napoléon redoutait-il — et ce fut certainement la seule crainte qu'il ait jamais éprouvée — les flèches que pouvaient à tout instant décocher sur ses « duchesses » ces arcs fragiles et charmants que dessinent les bouches de jolies femmes spirituelles et « bien nées » et dont les langues acérées constituent les traits envenimés. Les « ci-devant » marquises ne laissaient pas d'inquiéter le vainqueur de l'Europe. Aussi bien, à l'étranger, Gillray, le fameux humoriste anglais, n'amusaît déjà que trop la cour de Saint-James par ses caricatures satiriques sur « *Boney* » et sa cour, estampes répandues à profusion par Pitt à travers l'Europe coalisée. Partout l'aristocratie humiliée se resserrait davantage, afin de renverser celui qui ne pouvait être rien autre que l'incarnation d'un symbole redoutable aux souverains « de droit divin », savoir : *le Verbe couronné de la Révolution triomphante*, comme Alexandre et ses alliés l'ont à peu près déclaré et incontestablement prouvé dès la capitulation de Paris et la première abdication.

Quoi qu'on en pense, Mme de Boigne continue son récit par un « écho » non moins intéressant à propos du bal donné aux Tuileries à l'occasion de la naissance du Roi de Rome, en 1811.

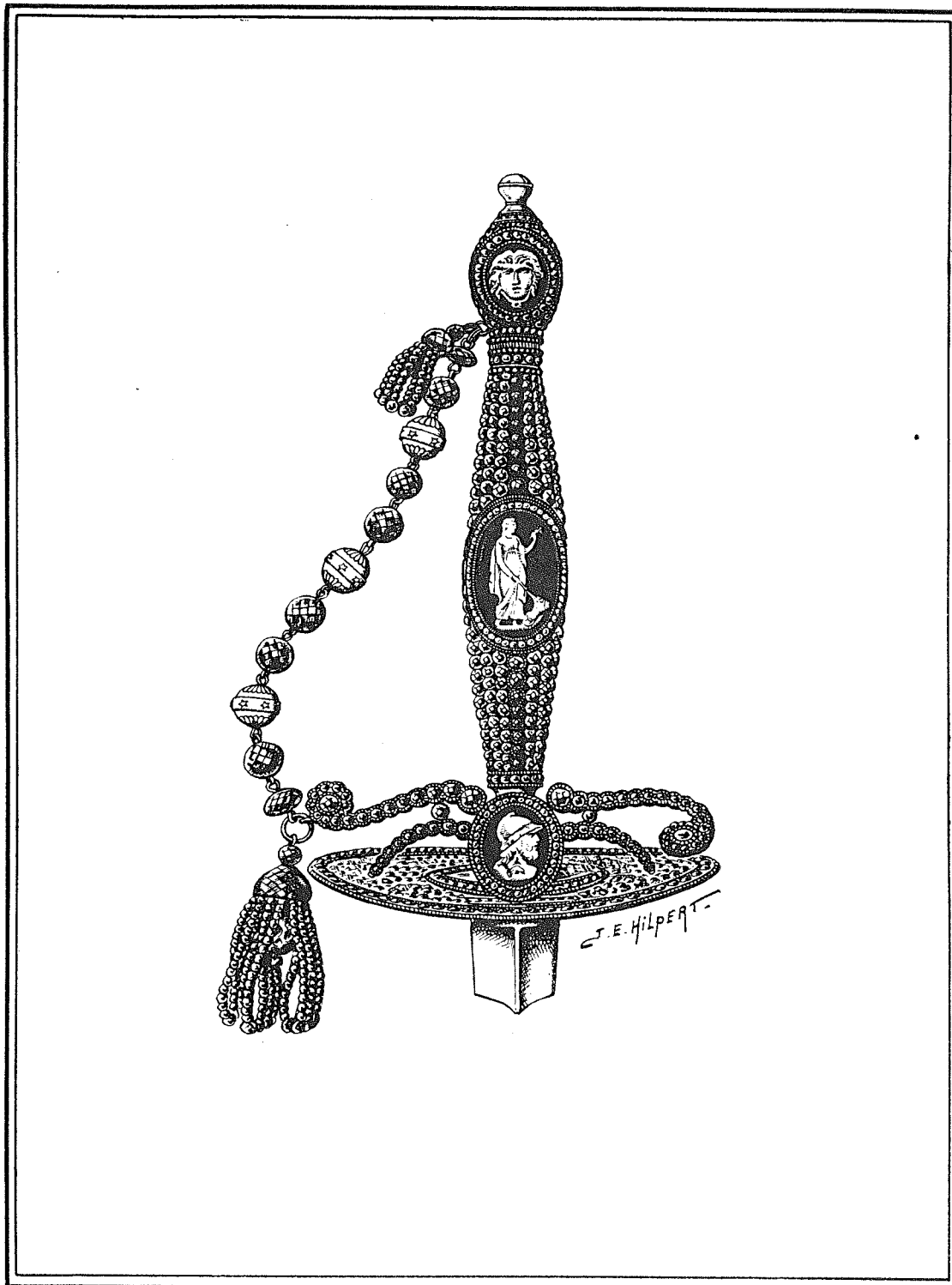
« C'était la seule fois que les hommes fussent en habit à la française. Les *uniformes étaient pros-crits*. Nos vieux militaires avaient l'air emprunté, mais les jeunes et surtout M. de Flahaut rivalisaient de bonne grâce avec Archambault de Périgord.

« Un simple uniforme que lui seul (l'Empereur) portait au milieu des militaires *habillés*, le rendait encore plus remarquable et parlait plus à l'imagination que ne l'auraient pu faire toutes les broderies du Monde ».

Ce que plus tard saura traduire dans *l'Aiglon*, Edmond Rostand :

« Il va, tachant de guis l'Etat-major vermeil,
« L'armée est une mer, il en est le soleil ».

Que ces jugements contemporains d'une parisienne de haute distinction sont précieux ! En homme de cour Napoléon paraît presque grotesque, mais il a le jugement aussi prompt que l'œil juste, aussi ne s'est-il fait faire en tout et pour tout que quatre habits de cour. Au contraire, l'Empereur éblouit naturellement par le prestige de sa gloire à nulle autre pareille, et les pires adversaires du régime se rendent compte que le temps lui-même « s'usera les dents à vouloir mordre sur du granit » suivant la propre expression de Napoléon à Ste-Hélène. « Il fut Empereur et Roi » proclamera plus tard solennellement le « Roi des Français » en recevant ses cendres. Et la Postérité a confirmé le jugement des temps révolus en plaçant le fils du petit gentilhomme corse au-dessus de César qui se réclamait descendre de Venus et d'Alexandre qui ne prétendait rien moins qu'avoir pour premier ancêtre Jupiter ! Autre chose est à remarquer :



Epée de cour de général en « tenue de cour » 1811
(Monture en perles d'acier sertie de camées bleu de Sèvres à figurines blanches,
chaînette acier, les boules étoilées en vermeil)

Que MM. de Flahaut et de Périgord, en qualité d'aides-de-camp de Berthier brillassent naturellement par leur distinction native, c'était dans l'ordre, et tout le monde savait que *Son Altesse Sérénissime* ALEXANDRE, Prince de Wagram et Souverain de Neuchâtel et de Valengin, vice-Connétable et Maréchal d'Empire, recrutait ses « écuyers » dans le faubourg aristocratique par devant lequel leurs camarades se trouvaient naturellement éclipsés. Tous de même tempérament que l'illustre général (marquis de) Lassalle, auquel ils ressemblent comme à un frère¹⁾, les « bien nés » avaient appris dès l'enfance l'art des révérences de cour devant les « dames de qualités », alors que le comte LEPIC, par exemple, qui à Eylau, ordonnait aux grenadiers à cheval de demeurer « Haut les têtes ! » sous les rafales des canons russes, mais était de noblesse récente, pouvait avoir moins bonne grâce à courber l'échine — étant d'allure martiale et de haute stature — dans ses habits de cour dont M. Hilpert nous donne le dessin d'après l'un des trois que son descendant, M. le B^{on} Lepic, exposa à l'Exposition rétrospective de 1900²⁾.

Enfin — et nous l'avons dit p. 29 de notre ouvrage : « *Du Costume... officiel...* ».

« ...le goût des bals costumés, parés et travestis exista toujours à la Cour de Napoléon qui aimait à intriguer sous le masque, mais était toujours reconnu sans pouvoir reconnaître les autres, et ceci parce qu'il négligeait certains détails, comme de changer de chaussures, par exemple, nous dit Constant, son valet de Chambre ».

Car, non content d'imposer aux officiers de sa Vieille Garde le port exclusif de l'habit français civil à la Cour, l'Empereur leur ordonna le port du travesti à l'occasion du bal des Tuileries, donné « à la Cour et à la Ville » le 20 avril 1806, pour rendre à la Municipalité son bal de l'Hôtel de Ville de l'année précédente.

¹⁾ Par exemple M. de Canouville, qui dut à l'éclat de ses amours avec la princesse Pauline d'être envoyé par Napoléon porter un ordre dans la grande redoute de la Moskowa où il consuma sa perte en sautant, sans hésiter un instant, dans ce gouffre infernal. A une revue de l'Empereur — a écrit Fr. Masson — n'avait-il pas osé porter une pelisse fourrée des renards bleus et garnie, en guise de boutons, des superbes émeraudes que Pauline avait reçus en hommages du tsar Alexandre à la paix de Tilsitt et qu'elle offrit à son amant pour le remercier d'être venu d'une traite à franc étrier de Madrid à Saint-Cloud retrouver sa belle maîtresse au bal de la Cour, d'où, un quart d'heure plus tard, Napoléon outré faisait intimer à l'audacieux galant l'ordre de partir en mission « sur-le-champ » à Dantzig où « ce fou de Canouville » arriva sans débóter !...

²⁾ V. p. 68, note 4. — Nous ne serions pas autrement surpris, à propos, d'apprendre quelque jour que l'épée d'acier orné de médaillons de divinités guerrières (Bellone, Mars, etc.), dont M. Hilpert nous donne la reproduction, n'ait également appartenu au Comte Lepic, attendu que ses armes furent vendues voici quelque trente ans en Amérique par suite de certaines circonstances que nous ne nous croyons pas autorisé à rapporter ici. Nous pouvons dire toutefois que cette épée fut vendue par M. Fauré Le Page à un client inconnu, car l'érudit expert-armurier nous a déclaré que, par exception à ses habitudes, il avait omis de marquer sur ses livres de commerce les noms du vendeur et de l'acquéreur. Peu importe, cette épée ne peut devoir être attribuée, certainement, qu'à un officier général en habit français de cour civil du type de ceux du comte Lepic. — (V. aussi *La manufacture d'armes de Versailles*, par Bottet, où figure dans une planche en couleur une fort jolie épée de cour d'officier général de la collection Reubell, à branche et double coquille, en acier et vermeil, œuvre de Boutet, et *C. de la Sabretache*, 1900, l'épée de cour à monture de vermeil et lapis-lazuli, avec fourreau galuchat blanc à 3 garnitures, arme « de souvenir », offerte par les officiers de son régiment de dragons au colonel Baron de Reiset.)

« Dans une salle les hommes avaient l'habit blanc fermé par devant (*la tunique*) traversé d'une écharpe de couleurs assorties aux fleurs des dames leurs cavalières attitrées. Dans une autre, où le quart des hommes étaient des officiers de la Garde impériale, le costume était ainsi réglé :

« Habit velours blanc, doublé levantine blanche, écharpe de couleurs assorties aux fleurs des dames leurs cavalières attitrées et pailletée et frangée d'argent, toque de velours noir à plumes blanches. Ce costume fourni par le tailleur Sandoz pour 518 francs avait été payé aux officiers de la Garde par l'Empereur ».

(Frédéric Masson — *Les Quadrilles à la Cour de Napoléon* (1806-1813) — Paris, Daragon, 1904, 1 vol. in-16°).

Décidément, Napoléon entendait que les héros d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland brillassent autant aux feux des lustres que devant ceux des canons. Au retour de Tilsitt, convenons que l'idée était originale de travestir les bouillants fils de Mars en frères langoureux de Cupidon, s'il nous est permis d'employer le style emphatique de l'époque, et c'est tout un poème qu'Ovide a omis, et pour cause, dans ses « *Métamorphoses* ».

Nous ne saurions oublier deux importants documents, savoir les habits de cour du Grand Maréchal du Palais le Comte Bertrand. Nous rappellerons seulement que l'habit *de gala* du successeur de Duroc consiste en une tunique droite de velours amaranthe brodé d'argent sur toutes les coutures, et l'habit *de jour*¹⁾ est un habit français en drap rouge ponceau brodé d'argent (A. Dayot, dans son *Napoléon*, puis nous-même dans « *Du Costume...* » (p. 70) en avons donné les reproductions d'après les originaux appartenant à Mme la Comtesse de la Ferrière.

Enfin, voici comment Bardin²⁾ a défini la tenue de cour des officiers généraux, autres que les maréchaux d'Empire³⁾.

« Costume des Généraux à la Cour. »

« Habit drap bleu impérial doublé de même sans revers ; coupé et boutonné à la française de manière à laisser voir la veste. Il ne sera ni croisé ni agrafé derrière. Broderie de 60 mm au collet et autres garnitures. L'habit boutonne à 9 boutons du modèle de général. Veste drap blanc, à 12 boutons, brodée partout.

« Chapeau de cour ou de cérémonie bordé d'un galon soie noire de 80 mm de large, plumet⁴⁾ non frisé, ganse en double torsade d'or et 1 gros bouton d'arrêt. Cocarde uniforme conforme au modèle. Echarpe réseau d'or et laine, portée en service seulement. — Deux épaulettes⁵⁾ brodées en or, doublées drap bleu ; sur le dessus étoiles en lames d'argent suivant le grade.

« Pour les généraux en chef : broderie double des généraux de divisions, panache à 3 plumes d'autruche rouges et aigrette blanche de 300 mm. Épée de commandement de forme antique⁶⁾.

¹⁾ V. à Versailles la sépia d'Isabey : « *Napoléon décorant Oberkampf à Jouy-en-Josas le 20 juin 1806.* » Y figurent les personnages suivants : Général Durosnel, en Ecuyer ; Ponti de Lambriasco, en chambellan ; 2 pages de l'Empereur (l'un est Law de Lauriston) ; de St-Simon-Courtoimer en chambellan de l'Impératrice ; de Bongars, en lieutenant de vénerie. Tous ces uniformes sont ceux *de jour*. (V. reproduction dans Fréd. Masson « *Joséphine, Impératrice et Reine* »).

²⁾ Voir note ¹⁾ de la page 65.

³⁾ Maréchaux d'Empire V. « *Du costume... officiel*, p. 51 et pl. enc.

⁴⁾ On disait alors « plumet » de chapeau, et shako « à plume » comme nous disons à présent : chapeau « à plumes » et shako « à plumet ».

⁵⁾ Les maréchaux n'en avaient pas à cause du port du manteau de cour.

⁶⁾ Il s'agit du glaive du règlement du 1^{er} vendémiaire an XII. Bardin attribue aux maréchaux les bâtons croisés en X sur l'écusson de la fusée en remplacement du foudre des généraux.

Les généraux *en chef* seront les seuls à porter cette épée et le baudrier de buffle blanc de 70 mm orné de trophées en broderies d'or. Les poches ont 4 rangs de broderies¹⁾. Eperons en argent ; bas blancs avec les souliers à boucles d'or du modèle spécial.

« Épée à lame plate, poignée et garniture dorées, fourreau noir²⁾. — A cheval, le sabre de général soutenu par un large ceinturon de maroquin rouge, richement brodé de motifs et d'attributs en or ».

Cette description de Bardin, complétée par des dessins à l'échelle, s'illustre d'une aquarelle, un chef-d'œuvre de Carle Vernet. M. J. Hilpert, notre fidèle et distingué collaborateur a su la reproduire parfaitement grâce à son talent hors de pair. Nous pensons toutefois que cette description n'a dû être établie — comme tant de règlements en fournissent la preuve encore de nos jours — qu'en manière de confirmation officielle de la réalité. Dans la collection Ed. Détaille, au Musée de l'Armée, on peut voir en effet un habit de cour, à l'état de neuf, de général de division avec les boutons d'officier général timbrés des lettres « R. F. » au centre du cartouche. Cet habit, coupé à la française, sans attentes d'épaulettes, nous paraît avoir été confectionné aux environs du Sacre, peut-être dès après Marengo. Citons également un portrait du général B^{im} Baillo, publié par la *Sabretache* ; l'habit s'ouvre « en équerre » sur le gilet. Nous en trouvons un type civil au *Musée du Costume* provisoirement réfugié au *Musée Carnavalet*, postérieur aux coupes de 1811 et 1812, dont M. Hilpert nous donne un aperçu d'après le *Journal des Dames et des Modes* de ces années-là. A remarquer le nœud de ruban blanc à l'épée. C'était là une tradition de l'ancien régime. Le chapeau habillé se portait d'habitude « en bataille », à la manière de Napoléon.

Telle est l'histoire synthétique de l'habit « de cour », « d'étiquette », « à la française » ou « habillé » de 1802 à 1870 et même jusqu'à présent, puisque nous le portons encore sous le nom anglicisé de jaquette ; mais tout de même que le Bourgeois gentilhomme faisait de la prose sans le savoir, nous ignorons aussi bien porter en soirée le frac du cavalier que sortir le jour en habit de cour et qu'il ne nous manque que le bicorne, l'épée et les bas de soie de rigueur pour paraître... un vrai gentilhomme.

HENRI DEFONTAINE

¹⁾ La broderie des poches des habits de cour civils et militaires a été, tant à la cour de Napoléon qu'à la cour des Bourbons l'indice principal du grade ou de la fonction. Tout habit civil ou militaire sans les poches brodées, n'était pas uniforme de gala.

²⁾ Dans la pratique, on portait avec les bas blancs le fourreau de galuchat *idem*. Toutefois, il est à remarquer que Clarke, en son grand costume — velours noir et argent — de ministre de la guerre, figure en pied au Musée de Nantes, avec l'épée militaire type clavier à garnitures et dragonne dorées, le fourreau noir porté droit.

APPENDICE

La tenue à la cour de Louis XVIII fut réglée comme suit par une circulaire s. d. (vers 1821) interfoliée dans l'ouvrage manuscrit des dessins de Laffitte (V. p. 68 note 1*), sauf pour les services du Grand Ecuyer et du Grand Veneur qui portaient l'habit de petite tenue de la coupe des officiers généraux :

1° *Avant 5 heures du soir* : « frac de drap, culotte, bas (ou bottes), épée (*clavier*) conforme au modèle de l'exercice de leurs fonctions ». — 2° *Après 5 heures du soir* : habit à la française de velours, culotte, bas de soie, épée « à double coquille » dite « de grande tenue » — Couleurs du vêtement : a) Service du Grand Maître de la Cour de France : amarante et or ; b) du Grand Chambellan : bleu barbot (*sic*) ; c) du Grand Maître des cérémonies : violet et or ; — d) du Grand Ecuyer : bleu de roi et or ; du Grand Veneur : vert et argent.

Charles X, au bal de l'Hôtel-de-Ville de 1827, trouva l'habit à la française décidément archaïque et déclara que le frac était plus seyant. L'habit « à l'anglaise » devint dès lors le costume nouveau de présentation à la Cour. Un sieur Maës, tailleur à Paris, en éditait une gravure que nous avons reproduite (p. 124 *du Costume... officiel...*).

Dans les années 1815 à 1830 du *Journal des Dames et des Modes* de La Mésangère, se trouvent plusieurs planches, finement gravées, de costumes de cour des deux sexes sous la Restauration.

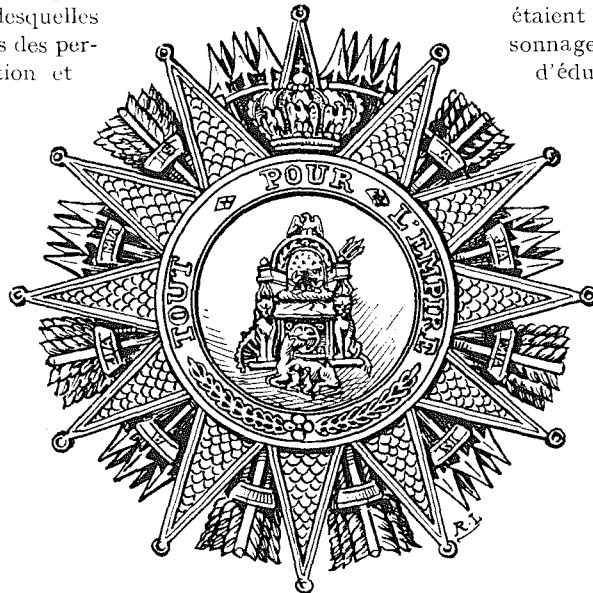
À la fin du règne de Louis-Philippe, bien que l'habit de gala des ministres fût encore à la française, — nous en avons trouvé la preuve dans la collection Perdriel — le frac était devenu d'un usage général. Toutefois on trouvera au Cabinet des Estampes une estampe en couleurs du *Journal des Tailleurs* de 1847 (Cf. *France. Costumes et mœurs*, tome XL. Louis-Philippe 1^{er}. Hommes) donnant un particulier en habit « français » de cour de drap violet très élégant et portant l'épée « en verrouil » avec gilet, culotte et bas blancs. Mais il était réservé à Napoléon III, dès le début de son règne, de remettre officiellement à la mode l'habit à la française. Nous en possédons une admirable aquarelle anonyme, inédite, figurant un jeune homme vêtu d'un habit à la française de velours bleu brodé d'or. Les broderies figurent des « impériales » plus grandes que nature, petits *frutillaires* qui ont inspiré et forment encore à présent la broderie des uniformes des ambassadeurs de la République française, ce qui ne laisse pas d'être un tant soit peu paradoxal. Nous avons donné p. 124 « *Du costume... officiel, op. cit.* » deux particuliers en habits de cour d'après une lithographie de Hauteœur frères, successeurs de Martinet et la broderie, le tout accompagné d'une notice détaillée. Les costumes d'un goût raffiné étaient alors tarifés « au Pavillon de Rohan » de 300 à 6000 fr. suivant la richesse du costume et le goût du client. Mais on les louait aussi. Il est à remarquer que le chapeau de cour des particuliers ne portait pas de cocarde à l'instar de celui des fonctionnaires civils ou militaires.

Un costume plus modeste remplaça peu à peu le précédent (des plus seyants pour un homme jeune et svelte). Napoléon III, en effet, adopta le frac ouvert, de drap noir au collet de velours *idem*, le gilet blanc, la culotte de satin noir et les bas de soie noirs. Son portrait par Cabanel en fournit la preuve. Par ailleurs, les ravissantes aquarelles de Baron, conservées dans une splendide reliure à la Bibliothèque de la Ville de Paris, 29, rue de Sévigné (ancien hôtel de Lepelletier de Saint-Fargeau) et reproduites dans « *Le Second Empire* » de Dayot confirment cette preuve. Parmi ces aquarelles de costumes de la cour, on remarque le Comte de Marilhac en frac (civil) bleu barbeau à col velours outremer, boutons dorés, gilet blanc, culotte et bas noirs, avec la cravate de la Légion d'honneur. Il est en petite tenue de chambellan de l'Impératrice « réservée aux « lundis » où tout uniforme était proscrit, sauf pour les officiers de service. De Baron se trouve actuellement dans les appartements particuliers du Président du Sénat une aquarelle où l'on remarque des personnages en frac de cour et culotte noirs. Enfin nous avons eu en mains dans la collection Heckel le frac même de Napoléon III, avec la facture du tailleur. Ce frac est en drap noir à col de velours *idem* ; le drap est d'une telle finesse que nous n'avons encore rencontré son pareil dans le commerce, — des boutons dorés, plats à l'aigle couronné rapporté le complètent. Particularité singulière ; les basques sont doublées de satin blanc pour être portées avec une culotte *idem*.

Depuis 1870, l'habit à la française a été abandonné à la livrée. Les Suisses d'Eglise, les valets de pied en livrée de gala aux aiguillettes à la couleur de la « maison » témoignent encore des traditions et du « bon ton » français d'antan. Par ailleurs, les Notaires parisiens, assistant par exemple aux obsèques d'un collègue portent encore l'habit français complet en drap noir à boutons *idem*, la culotte, les bas de fil noirs, les souliers à boucles d'argent, seulement, ne confondons pas, c'est l'habit du Tiers-Etat. A Paris aussi, les maîtres des cérémonies des pompes funèbres coiffés du bicorne à ganse d'acier, portant l'épée à poignée *idem*, rappellent encore le costume d'étiquette d'antan des particuliers, mais l'adjonction de certains détails, tels que les larges manchettes de toile blanche, le rabat *idem*, le manteau spécial, ainsi que le drap noir mat du costume caractérisent le deuil. (Il existait, à propos, pour les Deuils de Cour des costumes très particuliers et variés, il suffit de consulter à cette rubrique les *Almanachs impériaux* ou *royaux* de 1805 à 1830 pour être renseigné parfaitement à ce sujet); à la Chambre des Députés les huissiers ont conservé l'épée à poignée d'acier, les boutons, la chaîne, la ganse du chapeau de même métal. Enfin, au Palais de l'Élysée, certains bas officiers de la livrée réalisent mieux encore que les officiers des pompes funèbres le costume d'étiquette des particuliers.

Si ce costume ne peut plus être à présent qu'un souvenir, du fait que sa raison d'être ne saurait exister dans une démocratie, l'habit français garni de ses boutons d'acier, etc. reste celui de rigueur à la Cour d'Angleterre. Par ailleurs, l'Ambassadeur d'Allemagne était le seul de ses collègues, en 1914, à porter l'habit à la française brodé d'argent par une tradition remontant au Grand Frédéric. Enfin, pour en finir avec les à-côté du sujet, nous rappellerons cette étrange polémique où les journaux d'avant-guerre discutaient gravement pour savoir si nos Présidents pouvaient assister au bal de la Cour d'Angleterre en pantalon ! ... Heureusement M.M. Loubet, Fallières et Poincaré furent l'objet d'une grâce personnelle, mais non leur suite civile. Nos présidents ont donc eu la faveur insigne de pouvoir se présenter sans culottes devant « Leurs Gracieuses Majestés » pour employer une expression bien anglaise.

Béranger dans une chanson spirituelle *l'habit de Cour*, Victorien Sardou dans une pièce satirique visant Gambetta, — où sous le nom de *Rabagas* le dramaturge personnifiait un politicien démagogue balancé entre le désir d'aller au bal de la Cour et l'obligation morale de rester fidèle aux principes en restant chez lui afin de ne pas être vu porter la culotte imposée sur l'invitation, — Béranger et Sardou, disons nous, ont écrit deux la joie de ceux qui traitent de pué- la civilité d'autrefois, lesquelles tout donnant accès auprès des per- nées », de haute distinction et servatoire du bon ton de France, l'Étiquette aux détails menus, dont la stricte obser- à la carrière d'un cour- ceci de commun avec que le plus léger faux- brusquement. Exilé le courtisan tombait se morfondait d'ennui sa fin.



Plaque de l'ordre de la Réunion — 1811—1815

En argent. C'est l'ordre que porte en grand cordon le général représenté sur la planche hors texte N° 9

ironiques satires de « l'Étiquette » à rilités les nuances subtiles de étaient simplement le passe-par- sonnages ou des personnes « bien d'éducation raffinée. En ce Con- qu'on appelait la Cour comportait des rites nombreux et précis, vance était nécessaire tisan, laquelle avait la profession d'acrobate pas pouvait la terminer aussitôt en province, bientôt dans l'oubli et sur ses terres jusqu'à

H. D.

INFANTRIE LÉGÈRE — 1849 — SIÈGE DE ROME

(PLANCHE HORS TEXTE N° 10)

Le corps expéditionnaire de la Méditerranée formé en juin 1849 et commandé par le Général Oudinot de Reggio, comprenait 3 divisions d'Infanterie. L'Infanterie était représentée à la 2^e Division par le 22^e léger Lieutenant Colonel Espinasse, à la 3^e Division par le 16^e, Colonel Marchesan et le 13^e, Colonel Bougourd de la Marre.

Ce sont les 13^e et 22^e Régiments que nous représentons ici, d'après les types croqués sur le vif par notre grand Raffet et qui figurent dans son admirable suite de portraits du siège de Rome, qui faisait partie de la collection du Duc d'Aumale et qui constitue un des trésors du Musée de Chantilly pour les amateurs du costume militaire. Ces portraits, car ce sont de véritables portraits, nous donnent la tenue de campagne réellement portée au siège de Rome. Nous y trouvons nos « légers » revêtus de l'ample capote gris fer à pattes de collet jonquille décrite par le règlement du 7 mars 1845, et du bonnet de police à visière bleu foncé à numéro et passepoil jonquilles, l'ancêtre de notre vieux képi.

Fidèles à la tradition africaine, nos troupiers ont glissé la giberne sur le ventre, à l'instar de la grande cartouchière de drap. Pas de havre-sac, nos hommes sont à la tranchée, mais la toile de tente est portée en sautoir. Ni tambours, ni clairons



Chasseur 13^e Léger

Képi bleu foncé, passepoil et numéro jonquille, capote gris fer patte du collet jonquille, boutons blancs, équipement noir, toile de tente blanche, pantalon garancé, guêtres de cuir noir



Capitaine Adjudant-Major 13^e Léger

Képi à turban bleu et culotte rouge, galon de grade jugulaire argent ; tunique bleue, collet et passepoils jonquille, boutons blancs, épaulettes or, ceinturon noir, plateaux or, pantalon garance, dragonne noir, gland or.

répandu alors, dans l'infanterie à cette époque, et Raffet ne nous donne que quelques officiers de l'arme avec cette coiffure, la majorité portant le képi bleu à l'instar de la troupe avec galons du métal du bouton.

Nous ajoutons que le képi à turban bleu ou vert et calotte rouge était par contre d'un usage constant dans la Cavalerie et chez les officiers de l'Etat Major du Corps expéditionnaire.

n'ont de galon de livrée sur la capote, conformément à l'ordonnance.

Conformément aux prescriptions du port de barbe, les chasseurs ne portent que la moustache et le menton est rasé, par contre carabiniers et voltigeurs ont, à la mode des chasseurs à pied le menton orné du fameux «cul d'artichaut» qui était resté de tradition chez nos chasseurs jusqu'en 1914 ; la mode est changée maintenant !

La tenue du 13^e léger est réglementaire, mais celle du 22^e est légèrement balutée à la mode africaine, les revers de la capote rabattus laissent voir le devant de la chemise. Ce laisser-aller n'était peut-être pas tout à fait du goût du Général en chef, qui dans son ordre du jour du 21 juin prescrivait « que la tenue devait être aussi régulière que possible ». Mais il est très certain que le vieil africain qu'était le Lieutenant-Colonel Espinasse ne dut apporter aux dites prescriptions qu'une attention approximative.

Notre Capitaine Adjudant-Major est coiffé du képi à culotte rouge et turban bleu, galons du grade, fausse jugulaire d'argent. Ce képi n'était pas très

H. BOISSELIER.

ECHOS ET NOUVELLES

La première carte postale illustrée est d'origine française et militaire. — Il est établi aujourd'hui — lisons-nous dans *l'Ouest-Eclair* du 16 août — que la première carte postale illustrée est due à un Français, Léon Besnardeau, originaire de Sillé-le-Guillaume (Sarthe). Cette carte était agrémentée, du côté de l'adresse, d'une lithographie coloriée représentant deux faisceaux d'armes soutenant une banderole portant ces mots : « Souvenir de la Défense Nationale ». Au-dessus, l'hermine du blason de Bretagne. Au-dessous, la mention : « Guerre de 1870. Armée de Bretagne. Camp de Conlie ». C'est, en effet, par les mobiles bretons du camp de Conlie qu'elle fut utilisée pour la première fois. C'est d'ailleurs une maison d'édition bretonne, la maison Oberthur, de Rennes, qui se chargea de l'impression, ainsi qu'en font foi ses registres de commerce.

Le tricentenaire de Lesdiguières, — Il y a eu trois siècles, le 28 septembre, que s'éteignit à l'âge de 83 ans, François de BONNE, duc de LESDIGUIÈRES (1543-1626), maréchal-général¹⁾ et pair du royaume, dont Louis XIII fit le *dernier Connétable de France*²⁾, qui fut toute sa vie l'enfant chéri de la Chance, comme l'un des plus fameux personnages de son temps, et dont à Paris, la rue de Lesdiguières évoque la mémoire.

La vie de Lesdiguières a été écrite par M. Dufayard, et évoquée au cours du dîner de la *Sabretache* du 19 juin par son distingué président, M. le général de division Balfourier, comme on peut la lire dans le *Carnet de la Sabretache*, n^o de juillet 1926.

La dernière cantinière. — Comme suite à l'intéressant article de M. V. Huen, paru dans le numéro 4 du *Passepoil*, un de nos abonnés nous rappelle que l'on vient de remettre la Médaille Militaire à Mme Veuve Gombert de Rodez, âgée de 82 ans, qui est peut-être la dernière cantinière survivante du second empire. D'origine italienne, elle avait épousé en 1863 un chasseur à pied français. Elle fit comme cantinière la Campagne de Lorraine en 1870 et fut blessée à Rezonville.

H. D.

¹⁾ Comme le rappelle M. Pierre Dumas dans *l'Illustration* (n^o du 9 octobre 1926), à propos de Gontaut Biron, il n'y eut dans l'histoire de France que 3 Maréchaux-Généraux dont Lesdiguières, Armand de Gontaut, baron de Biron et Turenne. Toutefois, il convient de rappeler que le Maréchal Soult, duc de Dalmatie et ministre de la Guerre de Louis Philippe fut autorisé par ce roi à ajouter à ses titres celui de Maréchal-général.

²⁾ Le titre de Connétable, décerné à Louis-Napoléon, roi de Hollande, et au Maréchal Moncey, comme celui de Vice-Connétable, attribué au Maréchal Berthier, ne doivent être considérés que comme des distinctions honorifiques, au titre de Grands Officiers de la Couronne.

La XV^e Fête annuelle de la Société de Préparation Militaire «LA PATRIOTE» de Fontainebleau. — Après les succès remportés ces deux dernières années dans ses reconstitutions historiques : « la Cavalerie française à travers les âges », puis « les Eten-dards de la Cavalerie française de 1470 à 1914 », la Patriote a tenu cette année à se surpasser, et à donner devant un public de choix une fête vraiment splendide.

C'était une reconstitution des fêtes militaires sous le 1^{er} Empire, pendant le séjour de l'Empereur à Fontainebleau. Elle avait pour titre : « Napoléon et ses Cavaliers ».

Le 29 août 1926, à 15 heures, dans la carrière de l'École d'Application d'Ar-tillerie, devant 15 000 spectateurs, pénétrèrent, sous le Commandement d'un Colonel de Carabiniers, des détachements de Cuirassiers, Chasseurs de la Garde, Grenadiers à cheval et Hussards, précédés d'une fanfare de Dragons (1807) à l'habit jaune, montés en che-vaux blancs. Devant la fanfare marchaient un timbalier superbe, chamarré d'or, et un cymbalier nègre dont le costume à l'orientale jetait dans cette symphonie jaune et or une note pittoresque.

A peine cette colonne s'est-elle placée en bataille, que d'autres fanfares annoncent l'arrivée de l'Empereur. Aussitôt, dans un nuage de poussière, suivi d'un état-major de maréchaux et de généraux couverts d'or et de décorations, Napoléon 1^{er} pénètre dans la Carrière. Il passe au petit galop devant les troupes, salue l'Etendard du 9^e Cuirassiers, puis mettant pied à terre, suivi de ses généraux, il passe une revue minu-tieuse de ses troupes, décore quelques braves, et remontant à cheval, va se placer sur un tertre, pendant que les troupes, sous le Commandement du Colonel de Carabiniers vont manœuvrer devant lui. Après les manœuvres et les figures variées du carrousel, une charge endiablée termine la fête. C'est la fin ! l'Empereur prend la tête de ses troupes et rentre au Palais.

L'exécution de cette fête a demandé 8 mois de préparation : presque toutes les armes étaient d'époque, ainsi que nombre de coiffures, costumes, gibernes et sabretaches. Ce que les organisateurs n'ont pu trouver d'époque a été reconstitué, d'après documents, par les costumiers du Mans, *Monsieur et Madame Maurin-Chanieau*, maîtres dans l'art des reconstitutions historiques et membres du Passepoil. Les tapis de selle, schabraques, chaperons et porte-manteaux ont été faits par la Patriote.

Le gros succès de la fête est dû à l'énergie de deux hommes qui en sont les organisateurs et les animateurs : M. le Docteur M. Dupont, président de la Patriote, membre du Passepoil et Monsieur Prost, le Directeur Technique, ancien adjudant du cadre de l'école de Fontainebleau — auxquels le Passepoil est heureux d'adresser ses cor-diales félicitations pour leur généreuse ardeur à entretenir le culte de nos gloires militaires.



Malheureusement ces fêtes coûtent fort cher, leur préparation demande beaucoup de travail et de matériel ; aussi le Comité de la Patriote serait très heureux et très reconnaissant si Messieurs les Collectionneurs voulaient l'aider dans sa tâche, soit par



des dons, soit en lui cédant, à des prix abordables, leurs pièces en double : uniformes, documents, armes, cuivrierie, ceinturonnerie, harnachement, coiffures de Louis XIV à 1914.

S'adresser au Directeur Technique de la Patriote : Monsieur Prost, 33. rue du Château, à Fontainebleau.
E.-L. BUCQUOY.

A la Mémoire de Boucherville. — Sur l'initiative de M. Maurice Letellier, un de nos confrères de la Presse parisienne, un *vitrail* va être élevé dans l'église de Mortagne-au-Perche (Orne), où naquit en 1632 BOUCHER DE BOUCHERVILLE, colonisateur et sauveur du Canada, qui vient de lui élever une statue sur la façade du palais législatif de Québec.

Boucherville, parti en 1634 pour le Canada, et devenu commandant de Trois-Rivières, y repoussa toutes les attaques des Iroquois, notamment en 1658, où, avec 46 miliciens, il organisa si bien la résistance qu'il pacifia le Canada tout entier, ce qui lui valut des lettres de noblesse et le titre de capitaine de Trois-Rivières, la place la plus importante après Québec. Envoyé en 1661 comme ambassadeur auprès de Louis XIV, le roi prit un tel intérêt à ses entretiens qu'il lui accorda les subsides et les secours en soldats que nécessitait une situation désastreuse, et lui conseilla de publier un livre destiné à faire connaître la Nouvelle-France au public, ouvrage remarquable qui demeura le premier du genre. Boucherville s'éteignit en 1717, entouré de sa femme Jeanne Crevier de la Meslée et de leurs quatorze enfants, dans sa seigneurie, en face des Iles Percées, au bord du Saint-Laurent où il dirigeait la culture de ses terres donnant à tous l'exemple du courage, du travail et de la vertu. Il s'était dessaisi en faveur de son gendre de son gouvernement de Trois-Rivières.

H. D.

Au Musée de l'Armée. — Le wagon de l'armistice, ce témoin du « dernier quart d'heure » de la Grande Guerre, va tomber en poussière dans la cour des Invalides, l'Administration des Wagons-Lits ayant fait savoir au général-gouverneur qu'elle se désintéressait désormais des réparations et qu'elle ne pouvait donner qu'un... conseil : placer le wagon sous un hangar dont elle ne pouvait (*sic*) assumer les frais!... Huit ans à peine et déjà l'oubli du « clou », en somme, de la fête nationale de la Victoire, le 11 novembre. (Ne pourrait-on sauver cet objet historique en l'envoyant en quelque ville frontière, à Strasbourg ou Nancy, par exemple?).

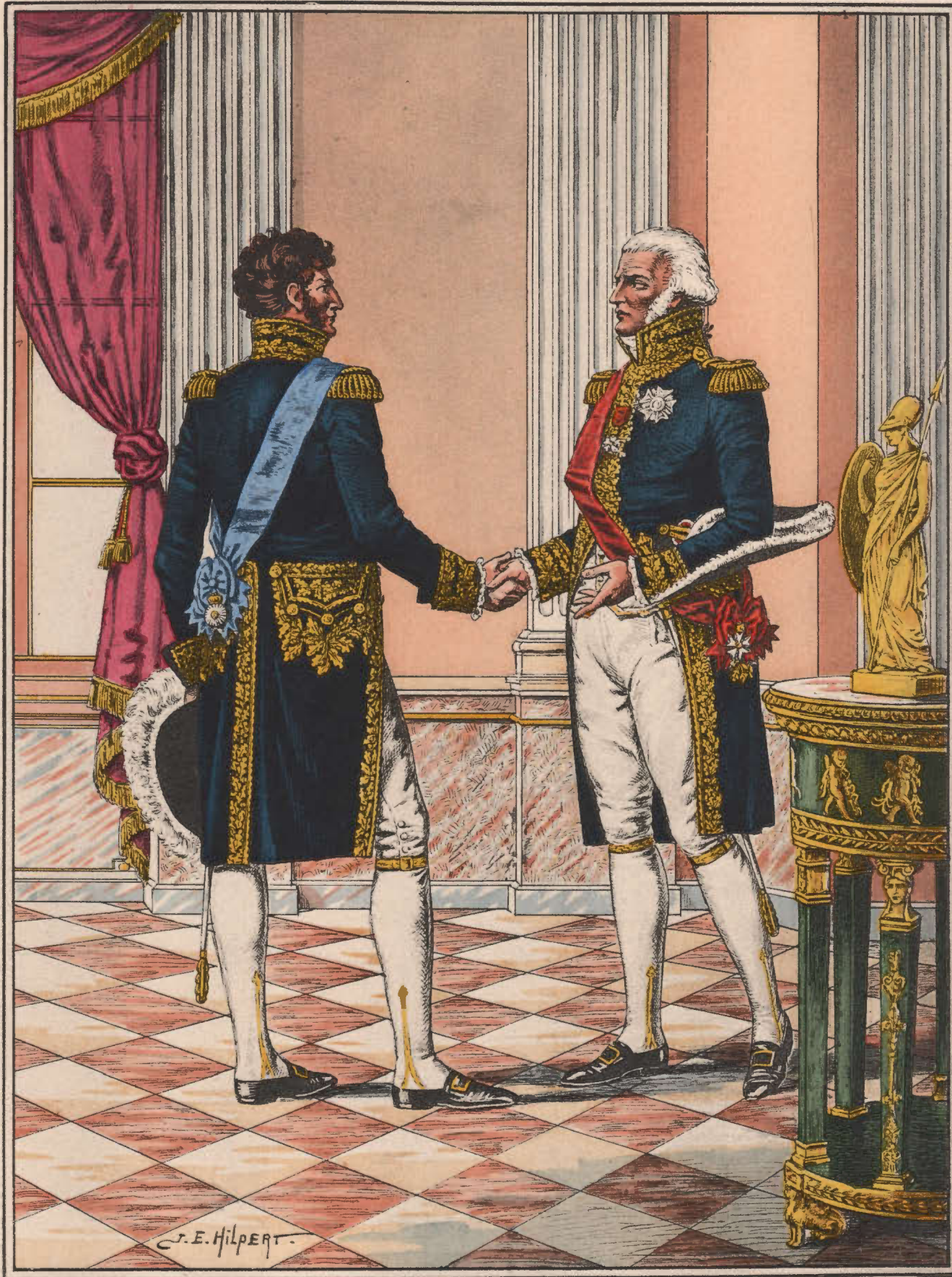
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Versement des cotisations. — Le trésorier prie MM. les membres et abonnés du Passepoil qui n'ont pas encore envoyé leur cotisation de 1926, de le faire le plus tôt possible. Toutes celles qui ne seront pas parvenues pour le 25 novembre, seront encaissées — frais en plus — par la poste.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



COSTUME DES GÉNÉRAUX A LA COUR — 1812
d'après Carle Vernet (Manuscrit de Bardin).



H. BOISSELIER

L'INFANTERIE LÉGÈRE AU SIÈGE DE ROME — 1849

(d'après Raffet.)

VOLTIGEUR — TAMBOUR DE CHASSEURS — CLAIRON DE CARABINIERS
22^e Régiment 13^e Régiment 22^e Régiment

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

76. — M. L. MARCHAND, 96, Boulevard de la Tour-Maubourg, Paris, désire acheter soldats anciens et figurines, genre Glessinger, bon état.

77. — M. H. K. LEIGHTON, 54, Church-Street, Lancaster (Angleterre) demande :

- a) Les Tenues des troupes de France.
- b) La Curiosité militaire.
- c) Les Gibernes années 1, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

DOCTEUR LOMIER

Histoire des Régiments de Gardes d'Honneur

1813 - 1814

avec treize planches hors-texte
ouvrage couronné par l'Institut

=====
Prix: 25 francs.
=====

AMIENS — Librairie Edgar Malfère, 7, rue Delambre
PARIS — Librairie Edouard Champion, 5, quai Malaquais

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

V. HUEN
(Vice-Président)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

Mⁱⁿ-M^{or} FERRON

Capitaine DARBOU

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

K. 1014.
Kall. P.

SOMMAIRE DU N° 6

— L'Ecole Impériale du Service de Santé Militaire de Strasbourg 1855—1870	
Les Carabins rouges par le Médecin-Major MICHEL FERRON.....	85
Souvenirs d'un contemporain des carabins rouges par H. GANIER-TANCONVILLE	
avec une planche en couleurs hors texte n° 11 de H. GANIER-TANCONVILLE	90
— Tambour d'un régiment d'Infanterie — 1775 — par E.-L. B.....	91
— Musicien du 2° carabiniers 1853 par E.-L. BUCQUOY	
avec une planche en couleurs hors texte n° 12 de L. ROUSSELOT.....	92
— Le Yatagan de Kléber par H. DEFONTAINE.....	92
— Un chapeau de Napoléon par H. DEFONTAINE.....	93
— A propos du fanion de Napoléon en 1815 par L. LAUDY	94
— Echos et Nouvelles	95
— Questions et réponses	97
— Bulletin de la Société	98
— Table des planches hors texte	99
— Table des matières	100

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1926 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	45 fr.	50 fr.
Recommandé	50 »	56 »
Avec envoi sous tube	50 »	55 »
Avec envoi sous tube recommandé	55 »	60 »

Les cinq premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923, 1924 et 1925) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,

M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

L'ÉCOLE IMPÉRIALE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE DE STRASBOURG (1855-1870) — LES CARABINS ROUGES

(PLANCHE HORS TEXTE N° 11)

En souvenir des Médecins-Elèves

E. BUCQUOY (20 décembre 1858 — 10 janvier 1861)

et E. FERRON (28 octobre 1861 — 9 janvier 1866).

Héritière des Hôpitaux-Amphithéâtres du XVIII^e siècle, des Hôpitaux d'Instruction de la première moitié du XIX^e, supprimés en 1850, l'Ecole du Service de Santé Militaire de Strasbourg a été organisée, auprès de la Faculté de Médecine de cette ville, par le Décret Impérial du 12 juin 1856.

Sa création avait pour but de reformer les cadres du Service de Santé. Ceux-ci en effet, depuis vingt à vingt-cinq ans, et surtout depuis la suppression des Hôpitaux d'Instruction, se recrutaient péniblement, et, par contre les Campagnes d'Algérie et la Guerre de Crimée, par le feu de l'ennemi et surtout les maladies épidémiques, y avaient creusé des vides cruels.

Pendant les quatre premières années (1856-1859) l'Ecole a un succès très médiocre. Les candidats viennent peu nombreux, écartés par la vie précaire du médecin militaire. Les échecs aux examens sont fréquents, dus à la mauvaise répartition de ces examens, groupés en fin de scolarité, et à une vie trop libre, les élèves n'étant pas casernés et trouvant des distractions nombreuses et peu coûteuses dans une ville réputée pour son accueillante hospitalité ; ces échecs entraînent de longs retards dans les études et des exclusions nombreuses de l'Ecole (20 %). Les promotions sortantes sont réduites à quelques stagiaires (47 en moyenne) et par suite le Val-de-Grâce, où se fait une nouvelle sélection, fournit à l'Armée un nombre de Médecins aide-majors bien incapable de combler les vides, qui vont grandissant rapidement. La guerre d'Italie, en 1859, montre brutalement que le Service de Santé Militaire agonise et que, de toute urgence, il faut le réorganiser et, pour ce, prendre des mesures efficaces.

Ces mesures sont : 1^o l'amélioration des soldes (Décret du 23 avril 1859), — 2^o l'assimilation des grades des Médecins et Pharmaciens militaires à ceux de la hiérarchie militaire (Décret du 18 juin 1860), — 3^o la réorganisation de l'Ecole, comportant le Casernement des Elèves et leur admission à la fin des études secondaires, et — 4^o la réorganisation des Etudes médicales, répartissant les examens au cours des quatre années de Scolarité (Décret du 28 juillet 1860).

De ce Décret du 28 juillet 1860 (complété par le Décret du 27 avril 1864) date réellement l'Ecole Impériale du Service de Santé Militaire de Strasbourg, qui rapidement va donner à la France un splendide Corps de Santé Militaire.

Dès 1860 les candidats accourent nombreux et, si, par mesure transitoire, en vue de parer aux besoins urgents du Corps et de combler au plus vite ses cadres déficients, la première promotion comprend des Médecins-Elèves à 12, 8 et 4 inscriptions, celles de 1861 et de 1862 des Médecins-Elèves à 4 inscriptions, les suivantes ne sont plus formées que de Médecins-Elèves sans inscriptions. A partir de 1864 l'Ecole reçoit en outre des Pharmaciens-Elèves.

Les Elèves suivent les Cours de la Faculté sous le contrôle de Médecins et Pharmaciens-majors Répétiteurs, qui procèdent à des répétitions et interrogations, et de Médecins-majors et Médecins et Pharmaciens aide-majors Surveillants, qui assurent la discipline.

Ils sont casernés, sauf ceux des promotions 1858 et 1859. Un grand bâtiment, situé au pied de la Cathédrale, entre les Places du Château et de la Cathédrale et la Rue du Maroquin (¹), est loué dans ce but à l'Œuvre Notre-Dame. Mais ce bâtiment ne devant être achevé qu'au courant de l'été 1861, la promotion 1860 est installée pendant la première année à l'Hôpital Militaire dans les locaux jadis occupés par les Elèves de l'Hôpital d'Instruction. A la rentrée des Facultés, le 5 novembre 1861, les deux promotions 1860 et 1861 occupent le Bâtiment de la Place du Château. En 1863 les 200 places de l'Ecole, prévues pour 4 promotions de 50 élèves, deviennent insuffisantes, les promotions étant en moyenne de 90 Elèves, seules les deux promotions les plus jeunes continuent à y être logées et les deux plus anciennes sont casernées à l'Hôpital Militaire.

Uniforme. — Les Elèves portent l'uniforme militaire et de 1856 à 1859 sont pourvus de 2 tenues et de 1860 à 1870 de 3 tenues.

1^o Petite tenue. — Tunique en drap bleu national avec collet de même couleur. Boutons du corps. Gilet. Pantalon garance porté sans sous-pieds ; en été pantalon de coutil blanc. Képi à turban rouge avec bandeau bleu national, portant sur le devant l'attribut médical brodé en or, et passepoil du même bleu sur les coutures. Souliers lacés. Gants de peau blanche. Cette tenue est portée pour se rendre au Service du matin ou à la Faculté.

2^o Tenue de sortie (*Grande tenue de 1856 à 1860*). Tunique en drap bleu national avec collet en velours cramoyse, bordé d'une dent de loup dorée de 10 mm. Pantalon garance porté avec sous-pieds. Chapeau national, modèle 1844, bordé à cordé plein en poil de chèvre, porté en colonne. Epée (dite de grosse cavalerie, épée d'officier de Santé, modèle

(¹) dont partie du Rez-de-Chaussée et de l'Entresol sont actuellement occupés par un Bureau du Service des Postes.

1852, arrêté par décision du 26 août 1856), portée, au moyen d'un ceinturon avec agrafes timbrées de l'attribut médical, de façon à descendre à 13 cm de terre. Gants en peau de chevreau blancs. Bottes portées sous le pantalon.

Cette tenue, qui est la grande tenue jusqu'en 1860, est portée comme tenue du jour, suivant les ordres du tableau de Service ou les ordres spéciaux, pour se présenter chez le Directeur, le Recteur, le Doyen de la Faculté, les Officiers Généraux, le Commandant de Place.

3^o **Grande tenue** (à partir de 1860). Tenue de sortie modifiée comme suit : Habit modèle 1844 avec collet de velours cramoisi, bordé d'une dent de loup dorée, et parements de velours cramoisi, ouverts en dessus avec 2 petits boutons. Le pantalon doit être porté assez haut pour que la ceinture soit couverte par l'habit. L'épée est portée à l'aide d'un baudrier placé sous l'habit.

Cette tenue est prise pour se présenter devant les jurys d'examen, pour les cérémonies.

Par temps de pluie ou temps de froid les Elèves prennent le caban à capuchon, doublé d'étoffe de laine rouge, du modèle 1845.

Les Elèves portent les cheveux courts, les moustaches et l'impériale. Quand ils sortent en ville ou assistent à une revue, ils doivent être toujours gantés et s'abstenir d'avoir les mains dans les poches. Il leur est interdit de porter des chaînes de montre, des lorgnons ou binocles apparents, de fumer quand ils sont à la Faculté ou qu'ils se promènent en ville.

La planche de M. Ganier-Tanconville nous montre un groupe très vivant d'Elèves, revêtus des diverses tenues, dans le délicieux Cadre de la Rue d'Or, avec comme fond de tableau l'entrée de l'Hôpital civil et de la Faculté avec la vieille tour de la Porte de l'Hôpital. Ces élèves appartiennent aux promotions de 1860 à 1863. L'un d'entre eux, en effet, porte l'habit de grande tenue, qui date de 1860 ; d'autre part, en 1864, les consignes de l'Ecole établissent des trajets réglementaires, elles interdisent, sous peine de sanction disciplinaire, de suivre, pour aller de l'Ecole à la Faculté, le Quai St. Nicolas et la Rue d'Or, la « *Via dolorosa* » étant la Place de la Cathédrale, la Rue Mercière, la Rue du Vieux-Marché-aux-Poissons, le Pont du Corbeau et la Rue des Bouchers.

Du jour, où s'ouvre l'Ecole, heureux de revoir les uniformes, disparus depuis six ans, des Elèves du Service de Santé, de leurs chers « Carabins Rouges », ainsi qu'ils les appellent, les Strasbourgeois leur font un chaleureux accueil, les entourent d'une chaude sympathie qui, d'année en année, se fait plus chaude et plus prenante.

A la Faculté des Maîtres, bienveillants et soucieux de former des praticiens instruits, des cliniciens avisés, et dont le plus grand nombre a porté ou porte encore

l'uniforme du Service de Santé, leur prodiguent un enseignement pratique et de haute valeur. De leur côté les Elèves se montrent travailleurs, curieux de s'instruire. Des liens affectueux se créent entre Professeurs et Etudiants. Les examens sont passés avec une forte proportion de succès (67 % de notes satisfaisantes, alors que pour les étudiants civils la proportion se réduit à 30 %) et les échecs définitifs entraînent moins de 2 % d'exclusions de l'Ecole. La vieille et célèbre Faculté acquiert un nouvel éclat, les étudiants civils, dont le nombre s'était raréfié dans les dernières années, accourent en foule. Le Corps de Santé militaire voit, d'année en année, ses cadres se remplir de sujets de valeur, de fins cliniciens, de chirurgiens habiles, unissant aux plus belles qualités professionnelles les plus hautes vertus militaires. Dans le dernier tiers du XIX^e siècle vont sortir de ses rangs nombre de Professeurs du Val-de-Grâce, des Facultés et Ecoles de Médecine et de Pharmacie, des membres de la Société de Chirurgie, de l'Académie de Médecine, de l'Académie des Sciences.

En ville, une atmosphère bienveillante et sympathique entoure les jeunes carabins, une indulgence paternelle excuse les fredaines, les plaisanteries, auxquelles se complaisent à cette époque les Etudiants, et par lesquelles se détend leur jeunesse bridée par une discipline souvent maladroite. Dans les Brasseries les graves habitués leur ouvrent leurs « casinos », leurs salles réservées, s'égaient à leur « bavardage d'oiseaux échappés de la cage », s'oublent, à leur contact, jusqu'à entonner avec eux d'interminables « Pomponnettes », ou leur chanson vengeresse des « Deux Gendarmes » imitée de celle de Nadaud, ou bien encore leur chant de détresse :

« Malheureux, malheureux comme des pierres,
« A l'Ecole, à l'Ecole du Service de Santé militaire ».

Dans les familles l'accueil gracieux se transforme vite en accueil affectueux, que le jeune Elève appartienne à une famille, parente ou amie, d'Alsace ou de Lorraine ou soit un des nombreux exilés venus des rives de la Garonne ou des contreforts des Pyrénées. Les Sociétés littéraires s'ouvrent largement devant ces jeunes gens, qui leur apportent l'esprit et la pensée si variée de toutes les provinces de France. Les cénacles musicaux trouvent parmi eux des artistes, dont le talent est rapidement apprécié par la population si musicienne de l'Alsace aux Concerts de l'Orangerie en été et du Grand Théâtre en hiver. L'affection réciproque, vieille de près de deux cents ans de vie commune, va se resserrant d'année en année, qui unit habitants de Strasbourg et Carabins Rouges. Les uns et les autres connaissent la douceur de vivre qui précède les grandes catastrophes.

Cette catastrophe ne tarde pas à se produire, la « Guerre fatale ». arrache les Médecins de l'Armée à leur cher Strasbourg. Elle éclate comme finit l'année scolaire 1869-1870. La promotion des anciens part aux Armées. Les trois promotions de jeunes participent à la défense de la Place assiégée. On les voit se prodiguer dans les hôpitaux bombardés, assurer le service médical des avant-postes au milieu des plus grands dangers, assurer le service de vigies sur les tours de la cathédrale, accourir les premiers aux incendies allumés par les obus, brancardant blessés et infirmes, transportant mobiliers et approvisionnements, par leur entrain, leur énergie excitant autour d'eux la confiance et le courage. Quatre d'entre eux sont tués et deux grièvement blessés dans ce rôle de pur dévouement.

Pour récompenser tant de vaillance le Gouverneur, Général Uhrich, leur accorde le grade de Sous-aide, qui les fait officiers, puis dans son dernier ordre du jour leur dit en termes émus toute sa reconnaissance. Quatre étoiles de la Légion d'Honneur, 29 rapports élogieux sont pour ces jeunes gens une récompense précieuse. Plus encore le vote par le Conseil Municipal de Strasbourg de remerciements officiels. Plus encore le geste spontané des Strasbourgeois, amis ou inconnus, qui, voyant s'éloigner pour jamais leurs chers « Carabins Rouges », encore plus chers depuis que, dans la défense de la ville assiégée, ils ont montré leur jolie vaillance de soldats français, se précipitent, en versant des pleurs, au devant d'eux pour leur serrer une dernière fois la main et les accompagner encore quelques instants.

Maintenant encore, après plus d'un demi-siècle, on voit parfois, au passage des jeunes Elèves de l'Ecole de Lyon détachés auprès de la Faculté de Strasbourg, des vieillards contempler avec un regard attendri les successeurs lointains des « Carabins rouges » de leur jeunesse. En les voyant revient à la mémoire l'hommage, que dans son beau livre « Alsace », au lendemain de la guerre de 1870—71, Edmond About rendait à ces fils adoptifs de Strasbourg : « Strasbourg regrettera longtemps ces petits soldats « carabins, qui étaient la jeunesse et la gaieté de la ville et qui ont si bravement « versé leur sang pour la défendre ».

Médecin-Major de 1^{re} classe M. FERRON.

SOUVENIRS D'UN CONTEMPORAIN DES CARABINS ROUGES

Oui, vieux souvenirs, très vieux même. Je les ai glanés dans un champ moissonné il y a plus d'un demi-siècle et dans cet enveloppement estompé par le recul des ans.

Le surnom de « *carabins rouges* » remonte au commencement du XIX^e siècle s'appliquant à tous ceux qui recevaient l'enseignement professionnel des chirurgiens attachés aux corps de troupes. Leurs grands ancêtres sont les religieux, les frères gris, noirs, les garçons fraters ; ils accompagnaient les bandes de Charles VIII, de Louis XII, de François I^{er} sur les champs de batailles d'Italie. Quand les premiers uniformes font leur apparition, les successeurs de ces « fraters » devenus surnuméraires, élèves militaires, endossent un habit dont le col et les parements prennent la couleur du sang, rouge écarlate et ajoutent un gilet de même ton. Ce qui explique surabondamment le qualificatif « rouge ». Mais pourquoi la désignation de « carabin » ? Parce que nos futurs chirurgiens, élèves-régimentaires, dans les revues d'inspections, avaient leur place derrière la « clique » où ils se tenaient au port d'arme. Et l'arme, « une carabine », remplaçait le fusil de munition d'un modèle beaucoup plus lourd. Nos arrière-grand-pères strasbourgeois, observateurs et cocardiers, eurent vite fait de créer le terme « Carabin Rouge » lequel fit fortune et vit encore.

Or, j'ai assisté à la création de l'Ecole du Service de Santé Militaire de Strasbourg. J'ai vécu ma jeunesse dans la charmante et inoubliable intimité, dans la camaraderie des « Carabins Rouges » ; ce qui m'a mis à même de pouvoir, dans la planche accompagnant cette notice, évoquer une scène journalière des faits et gestes des carabins de Strasbourg. Cette planche hors texte a pour théâtre la Rue d'Or, l'ancien ruisseau charriant des paillettes du précieux métal, *Goldgiessen*, alias Fossé des Orpailleurs. Elle est une des voies les plus antiques de Strasbourg. Les constructions médiévales, dominées par la Tour de l'Hôpital en font l'une des plus pittoresques de la vieille cité. Je la connais bien, car j'y ai passé toute mon enfance, mon adolescence et ma jeunesse ; les fenêtres de l'habitation de mes parents s'ouvraient sur elle.

Aussi loin que mon souvenir peut porter, quelque chose comme trois quarts de siècle, c'est sur l'effigie d'un ancien « carabin rouge » que va se poser mon regard amusé et curieux de bébé. J'accompagnais alors ma grand'mère dans ses visites à la très vieille douairière de Bockenheim. Son mari, le docteur de Bockenheim, avait suivi, en qualité de chirurgien, Bonaparte en Egypte. Chirurgien au corps des Dromadaires, il avait terminé sa carrière comme chirurgien-major des Mameluks de la Garde. Et aujourd'hui encore, je distingue avec une netteté parfaite, se découpant sur un fond de palmiers, le portrait en pied du docteur de Bockenheim. Il est là, dans son cadre, au-dessus d'un bonheur du jour.

Mais je reviens à nos chers « Carabins rouges ». Donc ces élèves militaires, je les voyais quotidiennement passer sous ma fenêtre. Ils venaient de la place de l'Hôpital, quittant l'Amphi pour défiler devant la maison du coin. Parfois les chefs, les professeurs, tels Sédillot, Michel Lévy, Sarazin ; journallement les anciens ou les nouveaux, des amis, des camarades : Lescœur, Gross, Bucquoy, père de notre sympathique fondateur du Passepoil, Ferron dont le fils, le cher Docteur Michel Ferron, médecin-major de 1^{re} classe, est un zélateur de la douce science des uniformes. Enfin, en vedette d'une pléiade de charmants jeunes gens, voici les deux jumeaux N. N., l'un carabin, l'autre étudiant civil ; si merveilleusement semblables l'un à l'autre que leur mère ne s'y reconnaissait pas, la nourrice non plus, leur père le docteur N. encore moins. Jugez des professeurs. Aussi les deux frères, tantôt Giroflé, tantôt Girofla, tantôt élève civil ou bien militaire, se relayaient à la façon des organes interchangeables d'une montre de Genève ; si bien, qu'en fin de compte, aucun des deux frères n'était bien fixé sur sa propre identité.

H. GANIER-TANCONVILLE.

TAMBOUR D'UN RÉGIMENT D'INFANTERIE 1775

(PLANCHE N° 7.)

Nous avons reçu au sujet de cette planche de très nombreuses communications qui malheureusement n'apportent pas la lumière. Plusieurs de nos abonnés nous ont écrit qu'ils possédaient ce type d'après le calque de la collection Millot et que celui-ci donnait nettement le galon de livrée blanc rayé de bleu et que par conséquent il n'y avait pas de doute et que ce tambour était bien d'Orléans-Infanterie. Je me permettrai seulement de leur faire remarquer que j'ai eu en main l'original et que je peux affirmer que si en quelques endroits le galon de livrée est grisâtre il n'est nullement rayé de bleu. Il est possible que le calque de la collection Millot ait cru devoir faire cette rectification pour justifier son titre, mais cela n'est pas conforme à l'original (ce n'est d'ailleurs pas la seule différence par addition qu'on puisse relever entre ces silhouettes et leur prétendus *calques* de la collection Millot).

Un autre de nos abonnés, le baron Grouvel, a remarqué que vers 1775 toute la clique des régiments d'infanterie abandonne la veste et la culotte de couleurs diverses pour prendre la veste et la culotte blanches et il en conclut qu'Orléans a fait de même et que notre silhouette se rapporte bien à Orléans-Infanterie — ceci demanderait à être prouvé.

Enfin M. Defontaine rapprochant cette livrée de celle du trompette des carabiniers de Monsieur (Planche 1 année 1921) se demande s'il ne s'agirait pas là d'un tambour des Suisses, Monsieur étant Colonel-général des Suisses et Grisons ! Qui nous dira le fin mot ?

E.-L. B.

MUSICIEN DU 2^e CARABINIERS 1853

(PLANCHE HORS TEXTE N° 12)

Le Musicien du 2^e carabiniers que M. Rousselot a représenté planche 12 provient de Valmont. Il complète et rectifie la planche parue dans le N° 1 de 1926 du «Passepoil» que Job a coloriée d'après un album qui contient une petite erreur. Les carabiniers ne portaient pas le col et le parement rouge. Ils avaient le col rouge et le parement bleu à patte rouge au premier régiment, le col bleu et le parement rouge à patte bleu au second. Le ceinturon en cuir blanc est, lui aussi, inexact : il était suivant la tradition des carabiniers en cuir ocré, bordé de blanc comme la banderolle de giberne. La planche de Valmont nous donne de plus le harnachement d'une façon précise.

En décembre 1865 les deux régiments de carabiniers allaient être fondus en un seul en passant dans la Garde Impériale.

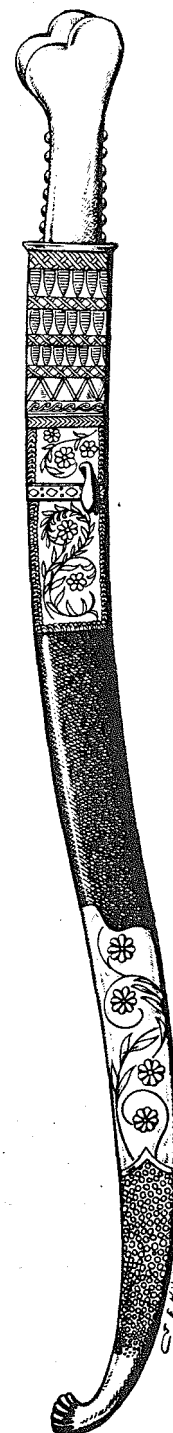
Capitaine E.-L. BUCQUOY.

LE YATAGAN DE KLÉBER

En Égypte, Bonaparte fit don à KLÉBER d'un yatagan à poignée d'ivoire, au fourreau de velours rouge à garnitures d'argent massif. Cette arme de mamelouk, en dehors de son intérêt historique, constitue un spécimen remarquable de la ciselure orientale au XVIII^e siècle.

Nous en devons communication à DUTREIL, député de la Mayenne, qui a épousé l'arrière-petite-fille de la duchesse de Dantzig et possède de ce fait le glaive de général en chef de Lefebvre, — du modèle de l'an XII — (qu'il portait indifféremment avec ses grands costumes de Maréchal et de Sénateur, ainsi que ses portraits en font foi) et d'autres souvenirs du Maréchal et de la Duchesse.

H. DEFONTAINE.

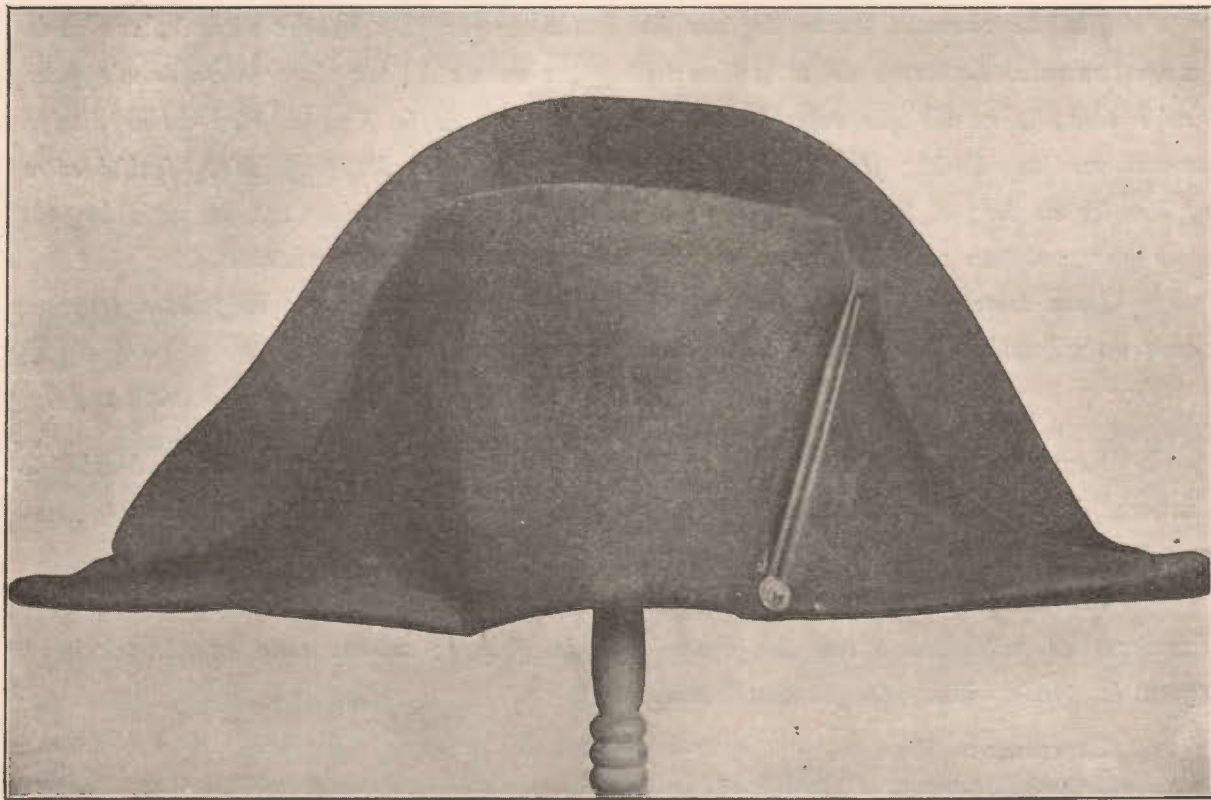


Yatagan de Kléber
appartenant
à M. le député Dutreil
(Communication de
M. H. Defontaine)

UN CHAPEAU DE NAPOLEÓN

Nous avons relevé (6^e année, n° 4, page 63) la vente au mois de juin dernier à l'hôtel Drouot d'un chapeau de Napoléon recueilli en campagne par Giraud, vétérinaire en chef des écuries de l'Empereur, chapeau provenant de la collection de Madame C. et adjugé pour 43 000 frs. à M. Girard, antiquaire, qui en faisait l'acquisition pour le compte de S. A. S. le Prince Louis de Monaco. Grâce à l'amabilité de M. Girard nous avons pu nous procurer la photographie de ce chapeau reproduite ci-dessous. La coiffure mesure 49 centimètres d'un bout d'une corne à l'autre ; la hauteur de l'aile antérieure est de 15 centimètres, celle de l'aile postérieure de 22. Ce chapeau semble un peu plus long pour sa hauteur que celui de la collection Pavilhac reproduit dans la Sabretache (1922, page 576) qui est de 1814. Il se rapproche du type Consulat et doit dater des premières années de l'Empire.

H. DEFONTAINE.



Photographie de M. André Girard, antiquaire à Paris — Communication de M. H. Defontaine.

A PROPOS DU FANION DE NAPOLEON EN 1815

A la fin de son article sur le fanion de Napoléon au retour de l'île d'Elbe (Passepoil, 6^e année, n^o 4, p. 52), M. Defontaine regrettait de n'avoir pas pris copie de la proclamation de Gap. Nous sommes heureux de pouvoir publier ce document que nous possédons.

Gap, le 6 mars 1815.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu, et les Constitutions de l'empire, empereur des Français, etc., etc., etc.

Aux habitans des Départemens des Hautes et Basses-Alpes.

Citoyens !

J'ai été vivement touché de tous les sentimens que vous m'avez montrés, vos vœux seront exaucés. La cause de la nation triomphera encore !!! Vous avez raison de m'appeler votre père ; je ne vis que pour l'honneur et le bonheur de la France. Mon retour dissipe toutes vos inquiétudes ; il garantit la conservation de toutes les propriétés, l'égalité entre toutes les classes ; et les droits dont vous jouissez depuis vingt cinq ans, et après lesquels nos pères ont tous soupiré, forment aujourd'hui une partie de votre existence.

Dans toutes les circonstances où je pourrai me trouver, je me rappellerai toujours avec un vif intérêt tout ce que j'ai vu en traversant votre pays.

NAPOLEON.

Remarquons maintenant que l'Empereur, dès le Golfe Juan, était décidé à arborer les couleurs nationales de 1789. Dans la seconde proclamation du 1^{er} mars on lit :

« Arrachez ces couleurs que la Nation a proscrites, et qui, pendant vingt-cinq ans, servirent de ralliement à tous les ennemis de la France ; arborez cette cocarde tricolore ; vous la portiez dans nos grandes journées ».

Et encore :

« La victoire marchera au pas de charge : l'aigle avec les couleurs nationales volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre Dame.. »

Dans la 3^e proclamation : (toujours Golfe Juan) 1^{er} mars :

« *Au milieu de mille dangers nous avons abordé sur la terre sacrée de la patrie, avec la cocarde nationale et l'aigle impériale. Foulez aux pieds la cocarde blanche...* »

et plus loin :

« *Venez nous rejoindre, joindre notre empereur et nos aigles tricolores.* »

Ceci prouve nettement quelles étaient à cet égard les intentions de Napoléon, mais il est bien possible qu'en fait le drapeau n'ait pas été arboré avant Sisteron, sans quoi le geste de l'ouvrière ne s'expliquerait pas. Elle n'eut pas offert à Napoléon un drapeau tricolore fait en hâte, si elle en avait déjà vu flotter un au-dessus de sa troupe.

L. LAUDY.

ECHOS ET NOUVELLES

Histoire du Drapeau. — On sait que CHAILLOT DE PRUSSE, ancien officier au corps d'artillerie et dessinateur au ministère de la Guerre, fut l'auteur du dessin accepté par le premier Consul du premier modèle de la décoration de la Légion d'Honneur, comme l'a démontré M. J. Durieux dans le *Carnet de la Sabretache*, n° de Novembre-Décembre 1922.

C'est également à Chaillot que l'on doit les dessins de la plupart des drapeaux et étendarts de nos régiments sous la Révolution. Le fait est confirmé par une lettre de 7 pages in-folio, adressée au premier Consul, autographe que nous avons relevé dans un catalogue de libraire (1), où Chaillot de Prusse offre à Bonaparte « sa collection générale des uniformes, drapeaux, étendarts, etc., depuis 1789 jusqu'au commencement de l'an IX. »

Dons importants à Malmaison. — M. et Mme TUCK ont donné à l'Etat le domaine de BOIS-PRÉAU qui devra désormais faire partie inaccessible de Malmaison et que Joséphine n'avait pu acquérir qu'en 1810, au décès de la propriétaire. De plus, les donateurs ont constitué les fonds nécessaires (500 000 frs.) à la création d'un musée napoléonien en ces lieux. Les libéralités de ces Américains envers la France ne se comptent plus depuis 25 ans (notamment au Musée de la Légion d'honneur). *L'Illustration* et le *Monde Illustré* du 20 novembre, en des articles illustrés, reproduisent quelques-uns des dons Tuck, par exemple : le moulage original du masque de l'Empereur, un de ses deux lits de camp de Ste-Hélène — l'autre appartient au Prince Murat — et une

(1) Librairie Saffroy, 15, rue Guénégaud, Paris VI^e — n° 16750 de son catalogue n° 27 d'octobre 1926.

petite table de même provenance enfin, dans une vitrine spéciale, plusieurs souvenirs (bonnets de dentelles, pièces de vêtements, frivolités), ayant appartenu à l'Impératrice Joséphine et à la Reine Hortense.

A propos de François Rude. — Au moment où la ville de Dijon prend à sa charge l'entretien au cimetière Montparnasse de la tombe abandonnée d'un de ses enfants, le sculpteur François Rude, rappelons un détail peu connu de son travail pour la décoration de l'Arc de Triomphe. Louis-Philippe avait commandé à Rude non seulement l'admirable groupe du Départ des volontaires, mais un autre « en pendant ». Pour ce second groupe, l'artiste avait eu une idée plus saisissante, peut-être, encore que pour le premier. On a son esquisse. Elle représente *Le Retour de Russie* et montre plusieurs soldats amaigris qui se sont réunis pour se défendre, avec leurs piques, contre des loups affamés.

Cette esquisse scandalisa Louis-Philippe qui la refusa et demanda autre chose à l'artiste. Celui-ci refusa tout net.

Médaille des Evadés. — Le *Journal Officiel* du 22 octobre 1926 a publié l'Instruction du 18 octobre 1926 relative à l'attribution de la Médaille des Evadés en ce qui concerne les candidatures des militaires et anciens militaires relevant du Ministère de la Guerre, à cette distinction créée pour récompenser ceux qui, au cours de la guerre, ont pu se soustraire à l'emprise allemande pour venir se mettre à la disposition de la mère-patrie.

Un nouveau casque. — Le 11 novembre, au cours de la cérémonie commémorative de l'armistice auprès de l'arc de triomphe, deux compagnies de soldats ont porté, à l'essai, un nouveau casque en feutre bleu horizon.

Une splendide épée. — *L'Illustration* du 11 décembre 1926 reproduit les deux faces d'une admirable œuvre d'art de Falize : l'épée que vient d'offrir un comité franco-américain à M. JUSSERAND, de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) qui fut notre ambassadeur aux Etats-Unis pendant 22 ans, et comme tel, fut un des principaux artisans de l'intervention américaine dans la Grande Guerre.

Cette épée, en or ciselé et platine, d'un style français très pur, bien équilibrée dans ses proportions, présente sur l'avvers de sa fusée de jade le médaillon de Washington entouré de lauriers, des 13 étoiles initiales de la « bannière étoilée » et l'aigle américain ; au revers, le médaillon de La Fayette entouré d'un lys de France au naturel et le coq gaulois. Le pommeau est formé par une mappemonde ceinte de l'olivier de la paix, attaché par un ruban tricolore de saphirs, diamants et rubis. Enfin, la coquille présente la fameuse « Liberté éclairant le monde » de Bartholdi, qui est placée comme la sentinelle avancée du nouveau monde à l'entrée du port de New-York.

H. D.

QUESTIONS ET RÉPONSES

51^e Question (posée par M. le capitaine Bucquoy). A la veille de la guerre, en juillet 1914, un de mes correspondants allemands, M. Otto Glaser, collectionneur fanatique des souvenirs du premier empire, m'adressait de Leipzig deux hausse-cols qu'il m'offrait en me demandant de les identifier. Ils sont reproduits ici, l'un sur la planche supplément hors texte en phototypie, l'autre ci-dessous d'après le dessin qu'en a fait M. J. Hilpert.

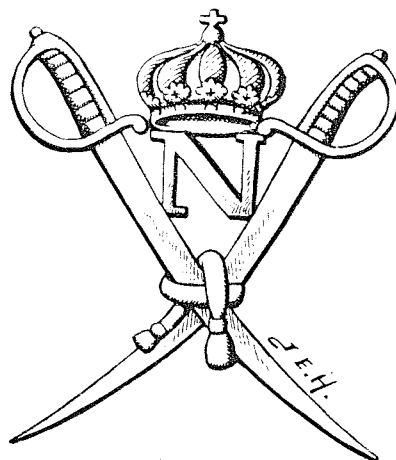
Par la nature de leur attribut ces hausse-cols paraissent appartenir à l'arme du génie. Ils ont cependant deux caractéristiques très curieuses. La première consiste dans leur forme « pointue du bas » avec la pointe inférieure, rentrée en arrière et formant une sorte de creux dans le bas. Cette forme que la phototypie fait mieux ressortir que le dessin ne correspond pas au type français du hausse-col ; pas plus d'ailleurs que la seconde particularité consistant en boutons métalliques dont la queue terminée par un œil métallique traverse le hausse-col ; sur l'un d'eux même (celui dessiné), le bouton est fixé (soudé) au-dessus de la plaque.

Nous serions très reconnaissant à nos lecteurs de nous dire s'ils connaissent d'autres exemplaires de hausse-cols de ce genre et à quelle armée ils l'attribuent.



Hausse-col à déterminer (Collection E.-L. Bucquoy).

52^e Question (posée par M. L. Leconte, Conservateur en chef du Musée royal de l'armée à Bruxelles). Le Musée vient de recevoir un insigne en métal blanc très léger reproduit ci-contre et dont il serait heureux de connaître l'attribution. La «*Giberne*» a publié jadis un dessin semblable, mais de dimensions plus grandes en déclarant qu'il s'agit d'une plaque de giberne des Pupilles de la Garde!! Ne s'agirait-il pas plutôt d'un insigne de société d'anciens frères d'armes de l'Empire ?



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Liste des membres. — Au cours du 2^e trimestre 1926 ont été admis dans la société comme membres actifs: MM. du Lattay à Caen, Klotz à Strasbourg, Hostalier à Paris; comme abonnés M. le Docteur Mellentin à Berlin.

Cotisations pour 1927. — L'élévation considérable des tarifs postaux au cours de l'année 1926, particulièrement en ce qui concerne l'étranger, nous oblige à augmenter les cotisations et tarifs d'abonnement au *Passepoil* qui sont fixés ainsi qu'il suit pour 1927.

	France	Étranger
Envoi sous bande	50 fr.	60 fr.
Sous bande recommandé	57 »	68 »
Sous tube.....	55 »	64 »
Sous tube recommandé.....	62 »	72 »

En raison du grand nombre d'exemplaires qui disparaissent en cours de route, nous engageons vivement nos abonnés à se faire envoyer le Bulletin recommandé. — La direction décline toute responsabilité en cas de perte d'un exemplaire non recommandé.

Assemblée générale. — L'assemblée générale du *Passepoil* aura lieu le dimanche 6 février 1927 à 18 heures, au Musée du souvenir, chez M. Fritz Kieffer, 1, avenue de la Robertsau, à Strasbourg. Il ne sera pas envoyé d'autres convocations, la présente note en tient lieu. Aucun banquet ne sera préparé à l'avance; ceux de nos collègues qui désireront terminer la soirée ensemble pourront se joindre aux membres du comité pour aller dîner dans un des bons restaurants de Strasbourg.

Le Directeur de la publication: Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant: E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur: FRITZ KIEFFER.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

-
- N° 1. — 10^e Chasseurs à cheval, 1845, Trompette de musique par L. Rousselot
» 2. — Musiciens de cavalerie, 1854 » Job
 En noir. — Tablier de Timbale. — Premier Empire.
» 3. — Soldats déserteurs et Prévôt de la chaîne, 1775 » V. Huen
» 4. — Uniformes de l'Armée de l'Est, 1871 » J. Hilpert
» 5. — Musicien du 10^e Cuirassiers, 1842 » L. Rousselot
» 6. — Drapeau du 89^e Régiment d'Infanterie italien, 1918..... » I. Cenni
» 7. — Tambour d'infanterie, 1775 (Fac-simile) » E.-L. Bucquoy
» 8. — La Cantinière. — Grenadiers de la Garde, 1812 » V. Huen
 En noir. — Sabretache des Chasseurs à cheval, Garde Consulaire.
» 9. — Costume des Généraux à la cour, 1812 » J. Hilpert
» 10. — L'Infanterie Légère au siège de Rome, 1849..... » H. Boisselier
» 11. — Ecole du Service de Santé militaire, 1860..... » Tanconville
» 12. — Musicien du 2^e Régiment de Carabiniers, 1853 » L. Rousselot
 En noir. — Aigle d'étendard du 7^e Hussards. — II^e Empire.
 Hausse-col à déterminer.
-

TABLE DES MATIÈRES DE LA SIXIÈME ANNÉE

I. UNIFORMES D'AUTREFOIS

	Pages
Mitres et Bonnets à poil, 1705—1760, par E.-L. Bucquoy	33
Soldats déserteurs — Ordonnance du roi, 1775	17
Tambour d'un régiment d'Infanterie, 1775, par E.-L. Bucquoy	49 et 91
La Tenue des Cantinières et Vivandières, 1792—1870, par V. Huen	53
Le Costume des Généraux à la Cour, 1800—1815, par H. Defontaine	65
Trompette-Major vers 1814, par C. Leroy	4
Le Fanion de Napoléon en 1815, par H. Defontaine	50
A propos du Fanion de Napoléon en 1815, par L. Laudy	94
Musiques et Fanfares des troupes à cheval, 1815—1825, par le Capitaine Darbou	5 et 21
Musicien du 10 ^e Cuirassiers, 1842, par E.-L. Bucquoy	40
Trompette de Musique du 10 ^e Chasseurs à cheval, 1845, par E.-L. Bucquoy	4
Musicien du 2 ^e Carabiniers, 1853, par E.-L. Bucquoy	92
Musicien de Cavalerie, 1854, par E.-L. Bucquoy	4
Infanterie Légère — Siège de Rome, 1849, par H. Boisselier	79
L'Ecole Impériale du Service de Santé militaire de Strasbourg	
Les Carabins rouges, 1855—1870, par M. Férron	85
Souvenir d'un contemporain des Carabins rouges par H. Ganier-Tanconville	90
Uniformes de l'armée de l'Est, 1871	25

II. LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

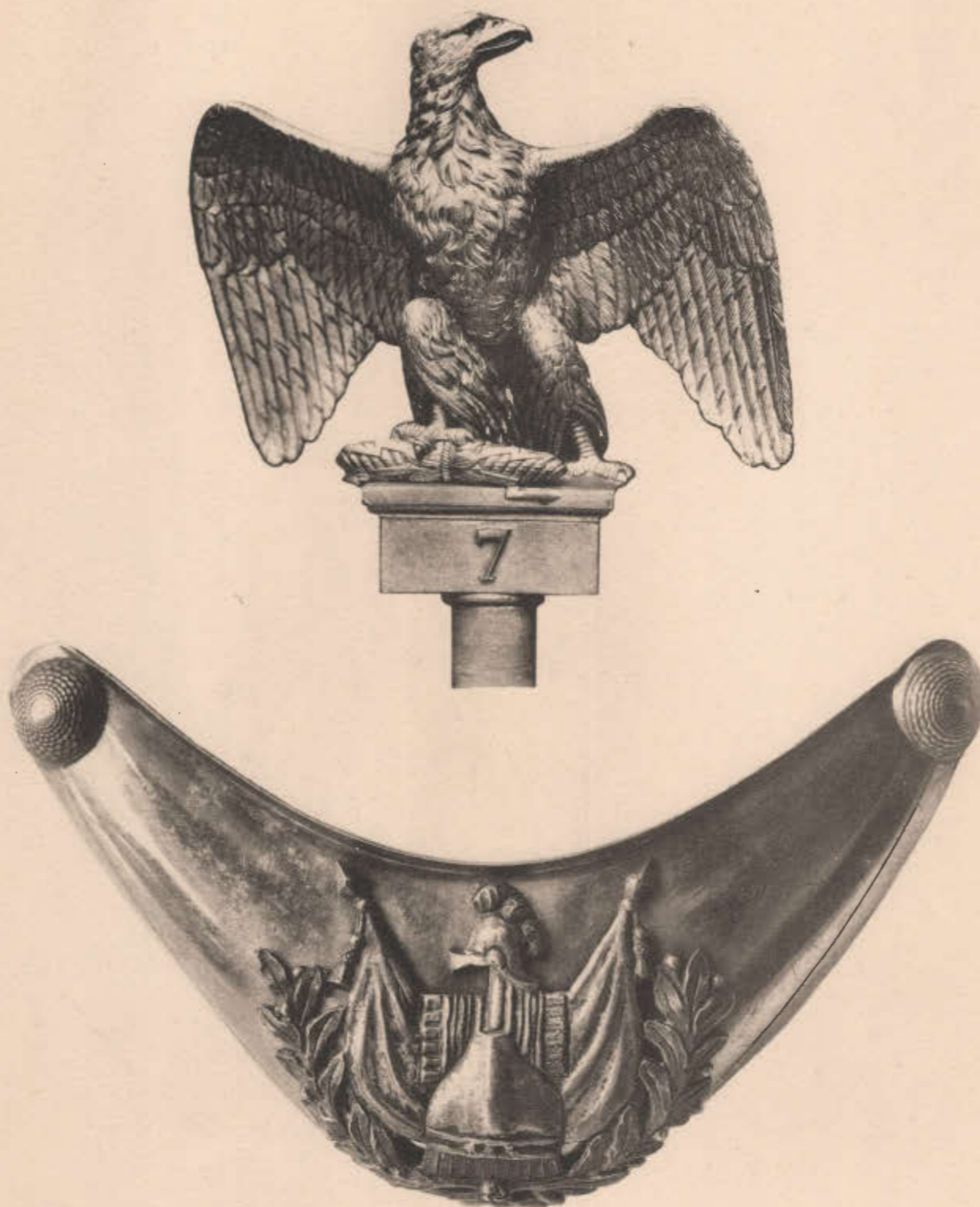
Armée Italienne en 1918 — Le drapeau du 89 ^e R. I., par I. Cenni et E.-L. Bucquoy	41
--	----

III. BIBELOTS

Armoiries des Arquebusiers de Pontoise (dessin de J. Hilpert)	16
Plaque des Chevaliers de Justice, ancien régime (dessin de René Louis)	48
Le Yatagan de Kléber, par H. Defontaine	92
Trois sabres (Consulat et Empire), par E.-L. Bucquoy	2
Un chapeau de Napoléon, par H. Defontaine	93
La Sabretache des Chasseurs à cheval de la Garde Consulaire, par E.-L. Bucquoy	61
Plaque du shako d'infanterie 1812, par E.-L. Bucquoy	28
Casque d'officier de Cheveau-légers français, 1 ^{er} Empire (dessin de René Louis)	24

IV. DIVERS

Avant-propos de la 6 ^e année	1
Bulletin de la Société	16, 64, 84, 98
Echos et Nouvelles	9, 30, 43, 63, 81, 95
Questions et Réponses	15, 41, 97
Bibliographie	32, 46
Table des planches hors texte	99



1. — AIGLE D'ÉTENDARD DU 7^e HUSSARDS — II^e EMPIRE
(Collection A. Bergé)
- 2.— HAUSSE-COL A DÉTERMINER — (Collection E.-L. Bucquoy)



ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE MILITAIRE DE STRASBOURG — 1860.
Grande tenue — Tenue de sortie habituelle — Tenue de cours.



MUSICIEN DU 2^e REGIMENT DE CARABINIERS — 1853
(d'après Valmont)

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

78. — On offre :

1° Un lot 6 pistolets divers 80 frs.

2° Un lot 5 casques pompiers . . . 100 „

(Modèles divers de Louis-Philippe à 1880.)

(S'adresser à la rédaction du Passepoil.)

79. — On offre :

Une sabretache officier 2^e Empire en cuir
noir, aigle doré, avec les 3 courroies et le
ceinturon sans plaque 100 frs.

(S'adresser à la rédaction du Passepoil.)

DOCTEUR LOMIER

Histoire des Régiments de Gardes d'Honneur

1813—1814

avec treize planches hors-texte

ouvrage couronné par l'Institut

====
Prix: 25 francs. =====

AMIENS — Librairie Edgar Malfère, 7, rue Delambre
PARIS — Librairie Edouard Champion, 5, quai Malaquais

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER

(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

V. HUEN

(Vice-Président)

Fritz KIEFFER

(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM

(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

Min-M^{or} FERRON

Capitaine DARBOU
